# LES TEMPS COMPOSÉS<sup>1</sup>

Denis Apothéloz Université de Lorraine & ATILF (03-2021)

#### Pour citer cet article:

Apothéloz (D.), 2021, « Temps verbaux : (II) les temps composés »,

in Encyclopédie Grammaticale du Français, en ligne : http://encyclogram.fr

DOI: https://nakala.fr/10.34847/nkl.c93em866

#### 1. AVANT-PROPOS

Cette notice, consacrée aux temps composés, va de pair avec une autre notice qui porte sur les temps simples. La numérotation des paragraphes leur est commune, ainsi que le contenu des sections 2, 5 et 6.

Ces deux notices, quoique consultables séparément, forment un tout qui a pour objectif de dresser l'état actuel des connaissances concernant les temps verbaux du français, du point de vue de leur fonctionnement et de leurs propriétés sémantiques au sens large. Ce travail ne traite que les temps de l'indicatif, le subjonctif faisant l'objet d'une notice spécifique. La morphologie n'y est abordée que très marginalement, par exemple dans le cas des temps composés pour montrer que leur sémantique est – au moins partiellement – morphologiquement motivée.

Trois parties composent la présente notice.

- La première (§ 2) est un exposé général sur la notion de temps verbal et la représentation du temps dans la langue et le discours. Nous y présentons également un ensemble de concepts, un « modèle » dont la connaissance est indispensable pour la compréhension de la suite. Cette partie se termine par une liste de quelques références jugées particulièrement importantes dans le domaine.
- La deuxième partie (§ 4) est une présentation systématique des temps composés, en incluant dans cette catégorie les périphrases formées avec *aller* au Présent ou à l'Imparfait (*il va pleuvoir*, *il allait pleuvoir*), désignées ici comme des temps « prospectifs ». Chaque présentation d'un temps verbal est suivie d'une liste de monographies et numéros de revues consacrés à ce temps. Cette partie se termine par une brève conclusion.
- La troisième partie (§ 6) est exclusivement bibliographique. Elle comporte trois listes de travaux : une liste de travaux contrastifs ou typologiques incluant le français ; la liste complète des travaux cités dans les deux notices EGF ; et une liste de numéros de revues consacrés à l'aspectologie et à la sémantique verbale.

Je remercie Alain Berrendonner, Jacques Bres, Gilles Corminboeuf, Laurent Gosselin et Małgorzata Nowakowska pour leurs utiles remarques sur des versions antérieures de l'ensemble ou de parties de ce travail. Une partie des exemples discutés ici a été obtenue grâce à la base de données textuelles FRANTEXT, hébergée au laboratoire ATILF à Nancy (https://www.frantext.fr/).

# 2. TEMPS, ASPECT ET TEMPS VERBAUX

En français, le mot « temps » est polysémique. Mis à part le temps des météorologues, qui ne nous intéresse pas ici, il désigne aussi bien la dimension temporelle (le temps que mesurent les horloges, le temps que les physiciens introduisent dans leurs équations), qu'un ensemble de formes grammaticales (les temps verbaux, comme l'Imparfait ou le Passé composé). Beaucoup de langues possèdent des mots différents pour désigner ces deux réalités. Il en va ainsi de l'allemand, qui désigne par *Zeit* la dimension temporelle et par *Tempus* les temps verbaux, ou de l'anglais (respectivement *time* et *tense*). En français, certains linguistes utilisent, à la suite de Damourette et Pichon (1911-1936), l'expression de « tiroir verbal », ou simplement de « tiroir », pour désigner les temps verbaux. On utilisera ici indifféremment les expressions de « temps verbal » ou de « temps grammatical ».

Ce n'est bien sûr pas un hasard si le mot *temps* est utilisé pour désigner, par métonymie, les temps verbaux. Les ressources grammaticales que recouvre la notion de temps verbal ont toujours été spontanément associées à l'expression de la dimension temporelle, qu'il s'agisse de localisation temporelle ou d'expression de la durée. Néanmoins, comme on va le voir, cette association est parfois contestée.

Afin d'éviter certaines confusions, par exemple entre le présent comme moment de l'énonciation et le Présent comme temps grammatical, nous écrirons systématiquement les noms des temps verbaux avec une initiale capitale (majuscule), comme l'a fait Weinrich (1973) dans son ouvrage sur le temps.

# 2.1. La notion de temps verbal

La notion de temps verbal est plus complexe qu'il n'y paraît. De façon générale et en première approximation, s'agissant du français, on peut considérer que les temps verbaux sont l'expression de la localisation temporelle des procès par des moyens grammaticaux (VS lexicaux), autrement dit par des morphèmes liés<sup>2</sup>. Ces morphèmes sont appelés « **grammèmes** ». Nous utiliserons nous-mêmes ici des expressions comme « grammème d'Imparfait », « grammème de Futur », « grammème de Passé composé », etc. Comme tout morphème, un grammème de temps verbal associe une forme et une signification.

Un temps verbal ne se rencontre donc jamais seul ; il n'est observable qu'en association avec un verbe. Ce point est particulièrement important lorsqu'on se donne pour objectif d'étudier la signification des temps verbaux. Nous ne sommes jamais mis en présence de formes comme -ait ([ $\epsilon$ ]) ou -i- ([ $\epsilon$ ]), grammèmes de l'Imparfait ( $\epsilon$ ),  $\epsilon$ 0, ces verbes seulement de formes comme *il mangeait*, *nous dormions* ou *vous pensiez*. Or, ces verbes

On qualifie de « liés » les morphèmes qui doivent être associés à un autre morphème pour constituer un mot.

possèdent eux-mêmes leurs propres caractéristiques temporelles et aspectuelles, qui s'associent à celles du grammème et interagissent avec elles de façon complexe<sup>3</sup>. Il en résulte que le verbe lexical est le premier élément formant le contexte du grammème de temps verbal. L'étude de la signification des temps verbaux suppose donc un effort d'abstraction et une certaine prudence méthodologique.

En morphologie flexionnelle du français, l'une des particularités des grammèmes est qu'il est souvent difficile voire impossible de les singulariser matériellement. Cela tient à deux phénomènes : d'une part au fait que certaines formes amalgament plusieurs grammèmes sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un segment phonologique propre (de la même manière que *du* amalgame *de* et *le*); d'autre part, au fait que la morphologie verbale présente de nombreuses allomorphies. Il en va ainsi par exemple dans une forme comme [iʁjõ] (*irions*). Mais le système des temps verbaux n'en permet pas moins de distinguer, dans cette forme, un lexème (le verbe *aller*), et deux grammèmes, l'un de Conditionnel et l'autre de 1ère pers. du pluriel. Une analyse possible de cette forme est la suivante : [i-] est un allomorphe du radical d'*aller*, plus précisément une forme supplétive, [-ʁj-] est le grammème de Conditionnel, et [-õ] est le grammème de 1ère pers. du pluriel<sup>4</sup>.

On associe généralement les temps verbaux à deux fonctions principales : la localisation temporelle des procès et la représentation de ceux-ci (au sens de « donner une certaine représentation »). La première fonction correspond à ce qu'on appelle en général le « temps », la seconde à l'« aspect ».

# 2.2. La localisation temporelle et la notion d'époque

La définition des temps verbaux par la fonction de localisation temporelle, bien que généralement acceptée, a donné lieu à diverses controverses, voire à une mise en cause plus ou moins radicale. Si cette mise en cause peut s'expliquer pour certaines langues, en ce qui concerne le français elle prête davantage à discussion et paraît aller contre l'intuition, du moins dans sa version la plus radicale. On se limitera ici à quelques considérations générales. Pour une discussion de cette question, voir par exemple : Barceló et Bres (2006, en particulier les chapitres sur l'Imparfait et le Présent), ainsi que Vetters (1996, 2017).

La conception selon laquelle l'une des fonctions des temps verbaux est la localisation temporelle va généralement de pair avec l'observation que les temps verbaux, du moins certains d'entre eux, ont un fonctionnement déictique et localisent par conséquent le procès que désigne le verbe par rapport au moment de l'énonciation. Il en découle

Vendler (1957) appelait « schéma temporel » (temporal schemata) les propriétés aspectuotemporelles des lexèmes verbaux. L'expression qui est le plus fréquemment employée de nos jours est celle d'« aspect lexical » (lexical aspect) proposée par Garey (1957), qu'il oppose à l'aspect grammatical.

La question peut se poser ensuite de déterminer si le morphème de Conditionnel est lui-même décomposable. Voir *infra* la section consacrée à ce temps verbal.

logiquement trois *époques*, selon que le procès est localisé comme concomitant de l'énonciation (présent), antérieur à l'énonciation (passé) ou postérieur à celle-ci (futur). Cette conception, qui remonte au moins à Aristote, suppose que les notions de « passé », « présent » et « futur » font partie de la signification en langue des temps verbaux. C'est précisément cette idée que certains linguistes ont mise en cause. Un argument fréquemment évoqué est que la plupart des temps verbaux ont des emplois dans lesquels la localisation temporelle du procès n'est (apparemment) pas en accord avec le temps verbal choisi. Il peut ainsi y avoir :

- utilisation d'un temps réputé passé pour désigner un procès apparemment présent (1) ou à venir (2) :
  - (1) a. À ce propos, je **voulais** vous demander s'il convient d'ouvrir un nouveau dossier, car il vient d'arriver une lettre qui n'est pas de vos correspondants habituels. (M. Aymé, 2002)
    - b. Pauvre Mercier. Si tu **savais** comment mes sœurs parlent de toi... quand elles en parlent. (A. Gavalda, 1999)
  - (2) a. J'ai terminé dans cinq minutes.
    - b. Il eut un sourire lamentable, un de ces sourires dont on voile les plus horribles souffrances, mais il répondit d'un ton caressant et navré : « Si tu **étais** bien gentille nous resterions tous les deux. » Elle fit « non » de la tête sans ouvrir la bouche. (G. de Maupassant, 1891)
- utilisation d'un temps réputé présent pour désigner un procès apparemment passé (3) ou à venir (4) :
  - (3) a. Son enfance va être on ne peut plus alsacienne, je veux dire étrangement divisée. Dès l'âge de sept ans, il mène une triple vie. Son père l'appelle Joseph (en français). Son maître prononce Yôsef (en allemand). (J. Egen, 1979)
    - b. Tandis que je me pavanais dans cette idée, j'entendis peu loin de moi un certain cliquetis que je crus reconnaître; j'écoute: le même bruit se répète et se multiplie. Surpris et curieux je me lève, je perce à travers un fourré de broussailles du côté d'où venait le bruit, et dans une combe à vingt pas du lieu même où je croyais être parvenu premier j'aperçois une manufacture de bas. (J.-J. Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 7<sup>e</sup> Promenade)
  - (4) a. Nous **faisons** nos paquets, et nous **partons** demain sans savoir si nous trouverons un gîte à La Châtre. (G. Sand, 1871)
    - b. Il  $\mathbf{y}$  a des élections législatives et régionales dimanche prochain. (J.-L. Lagarce, 2007)
- utilisation d'un temps réputé futur pour désigner un procès apparemment passé (5) ou présent (6) :
  - (5) a. Il est à remarquer en outre que le Languedoc, les Cévennes, âpres régions où le protestantisme **trouvera** plus tard ses pasteurs du désert, furent le foyer de la secte albigeoise. Elle se développa, avec la tolérance de la féodalité locale, jusqu'au jour où la croisade fut prêchée à travers la France [...]. (J. Bainville, 1924)
    - b. Puisque je suis là, autant en profiter. Je ne **me serai** au moins pas **déplacé** pour rien. (J.L. Benoziglio, 1980)

- (6) a. On chante là-bas. Qui est-ce ? Allons ! Ce **sera** quelque laboureur qui fait route vers son travail. (L. de Vega, 1957).
  - b. Victoire quitta Luna-Park. Derrière son genou, le long du mollet, un filet de sang. Elle **se sera écorchée**, pensa Raymond. (B. Poirot-Delpèche, 1984)

De tels exemples soulèvent au moins deux questions. La première est évidemment celle de la valeur temporelle des temps verbaux, plus exactement la question de savoir si leur signification comporte en langue des informations d'époque stables telles que « passé », « présent » ou « futur ». La seconde question, non moins complexe, est celle de savoir ce que localisent ou peuvent localiser au juste les temps verbaux (leur incidence, leur portée). Cette seconde question sera abordée plus loin et nous conduira à modifier la définition selon laquelle l'une des fonctions des temps verbaux est de localiser des procès dans le temps.

Revenons à la valeur d'époque. Cette valeur a tout particulièrement été discutée à propos du Présent et de l'Imparfait. Les arguments avancés sont principalement de deux types : morphologiques et sémantiques.

L'argument morphologique a été utilisé pour le Présent. Ce temps verbal a en effet la particularité formelle de n'être signalé par aucun grammème. Une expression comme nous mangeons ne comporte formellement que deux sources d'informations (deux morphèmes): mange, qui représente le lexème verbal, et le suffixe flexionnel -ons, qui réplique l'information fournie par le pronom nous et représente la catégorie grammaticale « 1ère pers. du pl. ». Mais aucun grammème ne représente le temps verbal dans nous mangeons. Cette observation a conduit certains linguistes à considérer que ce qu'on appelle le Présent est en réalité un temps verbal neutre en terme d'époque (e.g. Serbat 1980, 1988, Touratier 1996, Mellet 2000). Ainsi, selon Serbat, les temps verbaux de l'indicatif dénotent certes l'époque du procès, « mais seulement aux formes autres que le présent » (1980 : 39, italiques de l'auteur). La morphologie apporterait ici un début d'explication aux emplois non-présents (passés et futurs) de ce temps verbal (ex. 3 et 4 cidessus). On a reproché à cette explication d'omettre de prendre en considération la possibilité d'un morphème à signifiant zéro. Une position quelque peu différente, proposée par Wilmet (1997), considère que le Présent localise les procès désignés comme concomitants d'un « repère de l'actualité », ce repère étant manipulable et pouvant ou non coïncider avec le moment de l'énonciation. On y reviendra.

Les arguments sémantiques ont surtout été utilisés pour l'Imparfait. Ainsi, Damourette et Pichon (1911-1936, tome 5, §1726 et suiv.) et, à leur suite, Coseriu (1980), Le Goffic (1986, 1995), Vetters (2001) et d'autres, voient dans l'Imparfait un temps verbal exprimant essentiellement l'inactuel. Par « inactuel », il faut comprendre ici le fait d'indiquer que le procès désigné se situe dans un univers disjoint de l'univers des interlocuteurs, soit qu'il n'ait pas cours au moment de l'énonciation (non-présent), soit qu'il se situe dans un autre univers – univers hypothétique, imaginaire ou contrefactuel. Cette propriété de l'Imparfait expliquerait les emplois traditionnellement qualifiés de « modaux », donc des exemples comme (1b) et (2b) ci-dessus, ou encore comme (7) :

(7) La pauvre rosse qui le traînait n'en pouvait plus ; [...] des frissons couraient sur sa peau fumante et baignée de sueur. Un effort de plus, et elle **tombait** morte ; déjà une goutte de sang perlait dans ses naseaux largement dilatés [...]. (T. Gauthier, 1863)

Selon cette conception, l'Imparfait serait donc apte à signifier aussi bien un univers fictif en rupture avec l'univers actuel, que le passé proprement dit. La valeur temporelle « passé » ne lui serait pas première, elle ne serait sélectionnée ou ne se manifesterait que dans certains contextes.

# 2.3. L'analyse des temps verbaux : notions fondamentales

#### 2.3.1. Généralités

Pour décrire le fonctionnement des temps verbaux avec un minimum de rigueur, il est indispensable de commencer par mettre en place un certain nombre de concepts descriptifs. Ceux qui sont exposés ici sont proches de ceux présentés dans la notice "L'Aspect" et puisent à plusieurs sources. Pour l'essentiel, ces concepts concernent deux types d'expressions : le grammème de temps verbal, d'abord, en tant qu'expression du temps et de l'aspect ; le lexème verbal, ensuite, en tant qu'expression du procès.

Un grammème de temps verbal fonctionne à la manière d'un opérateur, dont l'opérande est le lexème verbal : il construit une expression fournissant, à propos du procès dénoté par le verbe, un certain nombre d'informations permettant de l'« actualiser » dans un acte de désignation. À cet égard on peut comparer une forme verbale conjuguée à une expression nominale, c'est-à-dire à un nom déterminé par un grammème-article : l'élément lexical apporte sa « dénotation », c'est-à-dire, s'agissant de verbes ou d'expressions verbales, une signification permettant de sélectionner un type de procès ; et l'élément grammatical (le grammème) apporte à ce procès les informations temporelles et aspectuelles qui transforment l'expression verbale en une forme apte à désigner, dans un énoncé, une ou plusieurs instance(s) de ce procès.

Examinons successivement ces deux points.

### 2.3.2. Schéma général d'un procès type

Il est commode, pour décrire le fonctionnement et la signification des formes verbales conjuguées, d'avoir recours à un schéma général consistant à distinguer, dans tout procès, cinq phases (Dik 1989). Ce schéma est représenté dans la Figure 1 (il est repris de la notice "L'Aspect").

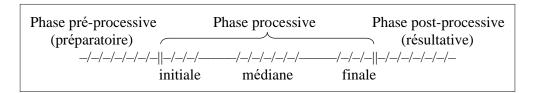


Figure 1. – Les cinq phases d'un procès type

Le procès proprement dit correspond à la partie centrale du schéma (phase processive). À gauche et à droite de la phase processive sont représentées respectivement la phase qui précède et celle qui suit le procès (respectivement : phase pré-processive, ou préparatoire, et phase post-processive, ou résultative). On distingue encore, à l'intérieur de la phase processive, les phases initiale, médiane et finale. La nécessité de prendre en compte ces différentes phases, et notamment celle qui précède et celle qui suit le procès, apparaîtra plus loin.

Ce schéma doit être regardé comme très général et donc nécessairement approximatif. Nous verrons que lorsqu'il s'agit de décrire certains types de verbes ou expressions verbales, il peut se révéler insuffisant voire partiellement erroné. On pourrait également lui reprocher d'être naïvement référentialiste et de reproduire une conception du procès qui relève du sens commun. Néanmoins, son utilité dans la description des phénomènes aspectuels s'avère suffisamment grande pour que nous en fassions l'un de nos instruments de travail.

#### 2.3.3. Les paramètres S, E, R de Reichenbach (1947) et la notion d'aspect

Nous utiliserons dans ce qui suit un modèle qui emprunte à Reichenbach (1947) certains paramètres descriptifs et s'inspire également des apports de Gosselin (1996) à ce modèle. Ces paramètres sont les suivants :

-S (chez Reichenbach: Speech)<sup>5</sup>. Il s'agit de l'intervalle temporel occupé par l'énonciation de l'énoncé. Ce paramètre permet de rendre compte du fonctionnement déictique des temps verbaux, du moins de certains d'entre eux, et donc de la distinction des trois époques: passé, présent et futur. Dans les schémas temporels que nous aurons à construire (chronogrammes), il sera noté, sous sa forme complète,  $[S_1-S_2]^6$ .

Pour des raisons de compatibilité avec la plupart des publications dans ce domaine, il est commode de conserver les symboles S, E et R introduits par Reichenbach, utilisés aujourd'hui encore par de nombreux auteurs, en dépit du fait qu'ils correspondent à des dénomination anglaises. A noter que Reichenbach concevait ces trois paramètres comme des points, ce qui est contre-intuitif et pose de multiples difficultés. On doit à Klein (1994) et à Gosselin (1996) d'avoir montré l'intérêt de les considérer comme des intervalles.

Les linguistes sont loin de s'accorder sur le fait de considérer S comme un intervalle ou comme un point dépourvu de durée. Cela tient au fait que l'énonciation se comporte, vis-à-vis des opérations de localisation temporelle, de façon paradoxale, notamment quand le Présent est utilisé pour référer à S. D'une part, quand on produit ce type de Présent – par exemple quand on répond je travaille à quelqu'un qui vous demande ce que vous faites présentement –, S peut difficilement se concevoir sans une certaine durée : je travaille équivaut à peu près, dans ce contexte, à je suis en train de travailler. Mais d'autre part, ce même exemple montre que, vis-à-vis de ce qu'il est possible d'asserter concernant S, S se comporte comme un espace indécomposable. Il n'est en effet pas possible, dans une même opération de localisation, d'asserter qu'un procès advient dans une portion de S et n'advient pas dans une autre ; c'est tout ou rien. A cet égard S se comporte comme un point. Mais ce terme de point, usé et abusé depuis l'article de Reichenbach, est extrêmement trompeur. L'indécomposabilité de S n'implique pas l'absence de temporalité interne, et n'est nullement incompatible avec la durée. C'est la raison pour laquelle nous traiterons ici S comme un intervalle.

-E (chez Reichenbach : *Event*). Il s'agit de l'intervalle temporel correspondant au procès que dénote le lexème verbal compte tenu de sa signification (et indépendamment du grammème de temps verbal). Sous sa forme complète, on le notera  $[E_1-E_2]$ .

-R (chez Reichenbach : *Reference*). Ce paramètre représente l'intervalle temporel que désigne la forme verbale conjuguée, l'intervalle auquel elle « réfère ». Sous sa forme complète, il sera noté  $[R_1-R_2]^7$ .

Souvent mal comprise et source de nombreux malentendus, la distinction entre E et R est à la fois subtile et cruciale. C'est elle qui permet de rendre compte du fait qu'une forme verbale conjuguée peut fort bien désigner une portion de temps qui ne correspond pas à celle qu'occupe le procès signifié par le lexème verbal. En un mot, elle rend compte de la notion d'aspect. Un exemple permettra de comprendre l'intérêt de cette distinction<sup>8</sup>.

Soit l'énoncé quand je suis entré, il mangeait. Quel effet produit l'Imparfait dans cet exemple, relativement au procès signifié par le verbe manger? L'effet est le suivant : contrairement à ce que produirait une forme comme il mangea, il mangeait donne une représentation du procès qui n'est pas complète. Ce que montre temporellement il mangeait, c'est un procès en cours, dont une portion temporelle est déjà advenue, et dont une autre portion doit encore advenir. Autrement dit, l'intervalle temporel R auquel réfère la forme il mangeait, l'intervalle qu'elle désigne, est inclus dans l'intervalle temporel E signifié par le lexème verbal (ce que nous noterons : R⊂E). Il est important de voir que ce phénomène est indépendant du fait que le procès soit localisé dans le passé. En utilisant la terminologie introduite dans la Figure 1, on peut dire que il mangea donne à voir l'intégralité de la phase processive (phase initiale + phase médiane + phase finale, donc R=E), tandis que il mangeait n'en donne à voir que la phase médiane. La distinction de E et de R permet ainsi de rendre compte d'une propriété d'un temps verbal, en l'occurrence l'Imparfait. On dira que il mangeait, comme il mangea, ont en commun de produire une visée aspectuelle processive; mais ces deux formes diffèrent par le fait que cette visée est de surcroît imperfective pour le premier (on dit aussi « sécante »), perfective pour le second (on dit aussi « globale »).

\_

Comme plusieurs auteurs l'ont noté, l'usage que fait Reichenbach (1947) du terme de « référence » est peu clair, et a donné lieu à divers malentendus, qui passent d'ailleurs souvent inaperçus. Certains commentateurs ou continuateurs l'ont interprété comme signifiant en fait « repère », c'est-à-dire ce que Beauzée appelait « époque de comparaison ». Mais d'autres l'ont interprété à la manière des sémantiques de la référence telle qu'elles ont été élaborées à la suite de Frege (1892/1971) (voir à ce propos Apothéloz 2017). Nous interprétons ici ce terme de cette seconde manière. Autrement dit, nous considérons que les formes verbales conjuguées réfèrent à une portion de temps. C'est également la perspective qu'adopte Gosselin, qui considère que l'intervalle de référence correspond « à ce qui est perçu / montré du procès » (2005 : 33). Cet auteur distingue ainsi monstration (R) et catégorisation (E).

Certains modèles font l'économie de cette distinction et ne prennent en considération que la référence. Ainsi, dans sa conception topologique des intervalles temporels, J.-P. Desclés distingue entre borne ouverte et borne fermée (cf. Desclés 1991, De Glas & Desclés 1996). Un temps verbal perfectif est alors représenté par des bornes fermées, soit graphiquement '[—]', et un temps imperfectif est représenté par une borne ouverte à droite, la borne gauche étant ouverte s'il s'agit d'un état, fermée s'il s'agit d'un processus, soit : ']—[' ou '[—['.

Nous ajouterons à S, E et R un quatrième paramètre, noté « e », conçu lui aussi comme un intervalle. Sous sa forme complète, il sera donc noté  $[e_1-e_2]$ . Ce quatrième élément nous sera utile dans la description des deux types majeurs de formes composées : les temps composés au sens traditionnel du terme (Passé composé, Plus-que-parfait, etc.) et les temps prospectifs (type *il va pleuvoir*, *il allait pleuvoir*). Ces deux types de formes verbales présentent en effet la particularité de pouvoir référer non seulement au procès proprement dit (phase processive), mais également à la phase post-processive (temps composés) ou à la phase pré-processive (temps prospectifs). Pour rendre compte de cette propriété, tout en continuant à distinguer référence temporelle (R) et signification du lexème verbal (E), il convient donc d'« élargir » la signification du lexème aussi bien du côté de la phase pré-processive que du côté de la phase post-processive. C'est à quoi sert l'intervalle  $[e_1-e_2]$ .

Ces paramètres étant posés, il est maintenant possible d'envisager différentes relations temporelles entre eux. Les relations suivantes nous seront particulièrement utiles :

Relation	Notation
Coïncidence temporelle entre X et Y	X=Y
Inclusion temporelle de X dans Y	X⊂Y
Coïncidence ou inclusion entre X et Y (neutralisation de la distinction $=/\subset$ )	X⊆Y
Antériorité de X relativement à Y	X <y ou Y&gt;X</y 

Tableau 1. – Quatre types de relations temporelles fondamentales

Les relations temporelles entre R et E peuvent être de l'un des 5 types signalés dans le Tableau 2. Ces relations définissent quatre visées aspectuelles : perfectivité (R=E), imperfectivité (R⊂E), prospectivité (R<E), résultativité (E<R). La cinquième visée (R⊆E,  $3^e$  ligne) résulte de la neutralisation entre perfectivité et imperfectivité. (N.B. – La relation E⊂R ne correspond à aucun temps verbal en français ; il en va donc de même de E⊆R.)

Relation entre R et E	Signification aspectuelle
R=E	aspect perfectif (« global »)
R⊂E	aspect imperfectif (« sécant », « inaccompli »)
R⊆E	sous-détermination entre aspect perfectif et imperfectif
R <e< td=""><td>aspect prospectif</td></e<>	aspect prospectif
E <r< td=""><td>aspect résultatif (« accompli »)</td></r<>	aspect résultatif (« accompli »)

Tableau 2. – Relations entre l'intervalle de référence (R) et l'intervalle du procès (E)

Dans l'un ou l'autre des cas  $R \le E$  et  $E \le R$ , où apparaît la nécessité de l'intervalle  $[e_1-e_2]$  sur lequel porte R, comme indiqué plus haut, se pose à nouveau la question de savoir laquelle des deux visées aspectuelles, perfective ou imperfective, caractérise la référence. D'où les situations :

Relation entre R et e	Signification aspectuelle		
R=e	aspect perfectif (sur la phase pré- ou post-processive)		
R⊂e	aspect imperfectif (sur la phase pré- ou post-processive)		
R⊆e	sous-détermination		

Tableau 3. – Relations entre l'intervalle de référence (R) et la phase pré- ou post-processive

Au total, cette conceptualisation aboutit aux possibilités représentées dans la Figure 2. En-dessous de chaque type sont donnés quelques exemples de temps verbaux correspondants.

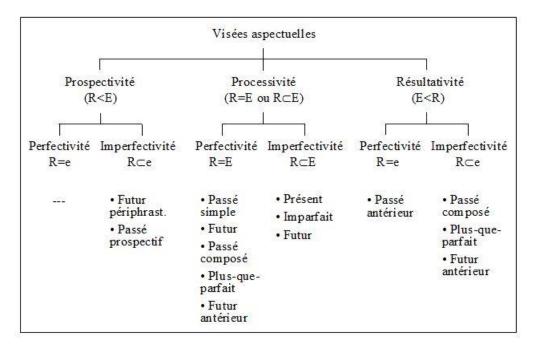


Figure 2. – Visée aspectuelle de quelques temps verbaux du français. Ce schéma donne une représentation simplifiée des temps prospectifs et n'inclut pas les Conditionnels.

Certains temps verbaux sont aspectuellement polysémiques (ou neutralisent une opposition aspectuelle), et figurent à deux endroits dans ce schéma. Il s'agit des temps composés (Passé antérieur excepté) et du Futur.

### 2.3.4. Perfectivité et imperfectivité

Ces deux visées aspectuelles sont fréquemment appelées également « aspect global » et « aspect sécant ». Quelles sont les principales conséquences de cette distinction, et à quels domaines s'applique-t-elle ?

Représenter un intervalle selon une visée perfective a comme première conséquence que le cours interne de cet intervalle est inaccessible. Ainsi, quand il s'agit par exemple de la phase processive (R=E), la visée perfective ne produit pas, comme on pourrait le penser, et comme on le dit parfois, un parcours interne complet du procès signifié par le verbe (qui s'opposerait à un parcours interne partiel), mais plutôt une *saisie unitaire* du procès, ce qui est tout à fait différent. Cette saisie a parfois été assimilée à un point temporel<sup>9</sup>, mais le terme même de « point » a donné lieu à de tels malentendus – notamment en didactique – qu'il est préférable de l'éviter. La perfectivité n'empêche en effet pas la durée (voir des exemples comme : *Louis XIV régna 54 ans*). En revanche, elle peut produire dans certains contextes des effets particuliers.

En contexte narratif, c'est-à-dire quand la référence temporelle progresse à chaque nouvel énoncé, la perfectivité peut produire, avec les verbes non transitionnels (verbes d'activité et d'état), un effet de contraction sur la phase initiale. On observe ce phénomène sur certains Passés simples (temps verbal typiquement perfectif), comme dans l'exemple suivant :

(8) [Depuis un moment, Frédéric II entend un bruit curieux dans un arbre]
Frédéric II était derrière ce buisson depuis peut-être une demi-minute, bouche ouverte et l'œil rond, quand le bruit **ressembla** à celui que ferait quelque chose, ou quelqu'un, ou une bête, un serpent qui glisserait contre des branches, de l'écorce [...]. (J. Giono, 1947)

Dans le moment narratif qui suit immédiatement cet extrait, le bruit désigné continue à ressembler à celui que ferait un serpent. D'autres procès peuvent suivre, tandis que cette ressemblance perdure. À cause du type de verbe, il n'est pas possible dans ce contexte de maintenir l'idée selon laquelle cette ressemblance serait saisie de façon globale, si « global » signifie que le terme du procès est inclus dans la référence. Tout se passe comme si ressembler signifiait dans ce contexte 'commencer à ressembler' (effet inchoatif). Si le verbe est interprété ainsi, alors le Passé simple conserve son caractère global, donc perfectif. Nous verrons plus loin quelles sont les conséquences de ce phénomène pour les temps composés, quand c'est l'état résultant qui fait l'objet d'une visée perfective (R=e).

Une autre conséquence, repérée depuis longtemps mais parfois présentée elle aussi de façon caricaturale, est la propension des formes verbales perfectives à faire temporellement progresser la référence temporelle. D'où leur utilisation prototypique dans la narration. Depuis quelques années, le terme de « propulsivité » est apparu pour

\_

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir ce passage du *Cours* de F. de Saussure : « le perfectif représente l'action dans sa totalité, comme un point, en dehors de tout devenir ; l'imperfectif la montre en train de se faire, et sur la ligne du temps » (1972 : 161-162). Sur cette notion de « point », voir Leeman (2003).

désigner cette propriété (Johanson 2000). Il s'agit cependant d'une propriété nullement systématique, comme beaucoup l'ont noté<sup>10</sup> et comme nous le verrons plus loin. Cette propulsivité, quand elle se présente, signifie que le procès désigné est donné comme postérieur à un procès ou un repère précédemment mentionné. Nous reviendrons également sur cette question dans la section sur les temps composés.

L'imperfectivité, par contraste avec ce qui précède, donne une représentation n'incluant ni la borne initiale ni la borne terminale de l'intervalle désigné. Il en résulte que ces deux bornes n'ont pas le même statut de réalité. Tandis que la borne initiale est présupposée exister (on ne peut référer à un procès en cours sans présupposer que son commencement est advenu), la borne terminale demeure quant à elle incertaine, de sorte que s'il s'agit d'un procès télique (cf. § 2.4. *infra*), il n'est pas possible de déterminer s'il est allé jusqu'à son terme. La conséquence de ces deux propriétés est que l'imperfectivité est inapte à faire progresser la référence temporelle, qu'elle est en quelque sorte « anti-propulsive ». Lorsqu'un procès est donné avec une visée imperfective, il ne modifie en général pas la référence temporelle antérieure<sup>11</sup>.

D'autres conséquences de ces deux visées aspectuelles seront développées plus loin, notamment dans la section consacrée aux temps composés (§ 4).

# 2.3.5. La localisation temporelle et la notion de repère $(r_0, r_1)$

Qu'il s'agisse des temps verbaux ou d'expressions adverbiales, les expressions localisant un procès dans le temps le font nécessairement selon l'un des trois modes suivants :

– La localisation dite absolue. – Ce type de localisation n'est possible qu'avec un seul type d'expressions : celles qui utilisent le système calendaire-chronométrique. Il s'agit d'expressions comme : le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le 18 juin 40, le 21 juillet 1969 à 2h56 UTC. « Absolu » vise à signifier ici qu'il n'est besoin d'aucune autre connaissance temporelle pour interpréter ces expressions. En ce sens, ce qualificatif est abusif, car ces expressions sont ininterprétables sans la connaissance du système calendaire-chronométrique. Nous continuerons néanmoins à l'utiliser.

En français, aucun temps verbal ne fonctionne de cette façon. Cependant, les linguistes utilisent encore souvent l'expression de *temps absolus* pour désigner les temps verbaux

-

Par ex. L. de Saussure (2003 : 222), qui y voit une propriété par défaut.

Le type de relation qui oppose perfectivité et imperfectivité a lui-même donné lieu à diverses discussions. R. Jakobson, par exemple, considérait qu'il s'agit d'une opposition privative (au sens de Troubetzkoy 1949), l'imperfectivité étant le terme non-marqué de l'opposition. La conséquence est alors que : The perfective aspect presents the narrated event with reference to its absolute completion, whereas the imperfective aspect is non-committal in regard to completion or noncompletion. (In : Jakobson 1984 : p. 27, nos caractères gras). Mais cette conception, qui s'applique aux langues slaves, où les formes verbales imperfectives ont des emplois correspondant effectivement à la description de Jakobson, ne nous semble pas convenir dans le cas du français. En français, l'opposition imperfectif VS perfectif paraît plutôt fonctionner comme une opposition équipollente. Incidemment, cette remarque montre à quels genres de difficultés on s'expose quand on transfère des concepts d'une langue à une autre.

purement déictiques comme le Présent et le Futur, notion qu'ils opposent à celle de *temps relatif*. On doit cette terminologie à Girard (1747), mais la distinction des deux types de temps qu'elle désigne se trouve déjà dans la *Grammaire* de Port-Royal (Arnauld & Lancelot 1660)<sup>12</sup>. Le texte de Girard est le suivant :

Lorsqu'ils [les temps verbaux] représentent le temps de l'événement par la seule comparaison avec celui où l'on parle, ils sont TEMPS ABSOLUS: lorsqu'ils le représentent par une double comparaison, faite non seulement avec le temps de la parole mais encore avec celui de quelqu'autre événement, ils sont TEMPS RELATIFS. (Girard, 1747, tome 2, p. 25)

En fait, une forme verbale conjuguée ne reçoit sa référence temporelle que par rapport à un *repère*. Un repère est un moment dont la localisation temporelle est supposée connue et qui est utilisé pour localiser un procès ou un autre moment <sup>13</sup>. Selon le type de repère, on distingue deux modes de localisation :

- La localisation déictique. Il y a localisation déictique quand le repère utilisé n'est autre que le moment de l'énonciation, autrement dit S (qualifié parfois d'*origo* temporelle). Des adverbiaux comme (9) identifient leur site temporel (leur date) de façon typiquement déictique :
  - (9) hier aujourd'hui demain il y a trois jours dans trois jours

Du côté des temps verbaux, et comme indiqué plus haut, les temps réputés passés (Imparfait, Passé simple, Plus-que-parfait, par ex.) ou futurs (Futur simple et Futur antérieur), de même que le Présent, ont un fonctionnement déictique. La connaissance de S est en quelque sorte un allant-de-soi de tout acte de communication. Ce premier repère sera désormais noté  $\mathbf{r}_0$ .

- La localisation anaphorique. Il y a localisation anaphorique quand le repère utilisé est un moment dont la localisation temporelle est supposée connue, non pas au même titre que S, mais parce qu'elle est fournie par le contexte et est susceptible d'être mémorisée. Les expressions adverbiales listées en (10), homologues de celles de (9), identifient leur date de façon typiquement anaphorique :
  - (10) la veille
    ce jour-là
    le lendemain
    trois jours plus tôt
    trois jours plus tard

<sup>12</sup> Sur cette terminologie, voir Vetters (1996 : 44 et suiv.).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Beauzée (1765) appelait « époque de comparaison » cette autre information temporelle.

Contrairement au cas précédent, le repère nécessaire pour interpréter ces adverbiaux n'est pas un allant-de-soi. Il doit être connu, par exemple par mémorisation d'une information apportée antérieurement. Il peut arriver que cette information doive être inférée, ou encore qu'elle soit fournie par le contexte mais après l'expression. « Anaphorique » inclut donc ici le mécanisme de la cataphore. Les repères anaphoriques seront désormais notés  $\mathbf{r}_1$ . Les repères seront considérés comme des points, non comme des intervalles.

Relativement à la distinction entre déixis et anaphore, il existe trois types de temps verbaux : des temps purement déictiques, des temps purement anaphoriques, et des temps qui associent les deux modes de localisation et qui sont donc anadéictiques.

Comme exemple de temps verbal purement anaphorique, on peut mentionner le Participe présent. En effet, cette forme n'est pas apte à elle seule à localiser le procès qu'elle dénote. Elle hérite cette information du verbe principal. Ce mécanisme d'héritage n'est autre qu'un mécanisme anaphorique.

- (11) a. Trouvant l'endroit agréable, il décida de s'y installer.
  - b. Trouvant l'endroit agréable, il décide de s'y installer.
  - c. Trouvant l'endroit agréable, il décidera de s'y installer.

Comme exemple de temps verbal anadéictique, on peut mentionner le Plus-que-parfait. En effet, d'une part en tant que temps du passé, indiquant donc que la référence temporelle est antérieure à S, le Plus-que-parfait comporte une dimension déictique. Mais d'autre part, il comporte également une dimension anaphorique : il indique que le procès désigné est antérieur à un repère lui-même localisé dans le passé (ce repère pouvant être fourni par un autre procès). Ce second fonctionnement relève de l'anaphore<sup>14</sup>.

# 2.3.6. De la nécessité de distinguer S de r<sub>0</sub>

Bien que le moment de l'énonciation (S) serve la plupart du temps, et par défaut, d'*origo* temporel, il est utile de distinguer S de son utilisation comme repère. L'intérêt de cette distinction apparaît lorsqu'il s'agit de rendre compte de certains phénomènes de transposition temporelle. Pour faire voir de quoi il s'agit, examinons l'exemple suivant.

(12) La gauche recueille les lauriers d'une union longuement et difficilement acquise. Sur l'ensemble des villes de plus de 30000 habitants, elle **recueillait** à l'heure où nous écrivons environ 52% des voix. (*Le Progrès*, 14.03.1977. In : Kerbrat-Orecchioni 1980 : 61).

Dans cet extrait, l'énonciateur-journaliste utilise un Imparfait dans un contexte où l'on attendrait un Présent: le procès désigné par cet Imparfait est localisé au moyen de l'expression adverbiale à l'heure où nous écrivons (expression qui comporte elle-même un Présent). L'explication qu'on peut donner est que cet Imparfait anticipe le moment où l'article sera lu ; il revient à « se met à la place » du futur lecteur, pour qui l'actualité de l'énonciateur-journaliste sera forcément du passé au moment où il prendra connaissance de l'article. Il y a donc ici, sur cette forme verbal, projection du repère  $r_0$  sur le moment

\_

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> À la suite de Comrie (1985), on qualifie parfois ce type de temps verbal d'« absolu-relatif ».

de la lecture (le moment de l'écriture devenant *ipso facto* du passé). À l'écrit, cette anticipation du temps de la lecture se rencontre sporadiquement, notamment dans la correspondance épistolaire. Les grammaires latines lui ont donné le nom de « passé épistolaire ». Voici un exemple forgé de séquence formulée selon cette logique temporelle, où le Présent et les deux temps du passé (Imparfait et Passé composé) adoptent le point de vue temporel du lecteur :

(13) En me lisant, tu **dois** penser que j'**étais** de très mauvaise humeur quand j'**ai écrit** cette lettre. (Avec *cette lettre* désignant la lettre où figure cette séquence)

Ces transpositions temporelles montrent que le repère  $r_0$ , en tant que déterminant le choix des temps verbaux et de certains adverbiaux temporels, ne doit pas être considéré comme une contrainte incontournable. Il est certes *par défaut* (et la plupart du temps) localisé dans S; mais son placement est avant tout une construction du discours, autrement dit un paramètre susceptible de diverses manipulations <sup>15</sup>.

# 2.4. Terminologie utilisée pour l'aspect lexical<sup>16</sup>

On aura souvent recours, dans cette notice, à des termes permettant de caractériser l'aspect lexical, c'est-à-dire les propriétés aspectuelles des lexèmes verbaux ou des expressions verbales. Cette section donne un aperçu de la terminologie utilisée. Elle ne vise donc pas du tout à faire le point sur l'état des connaissances dans le domaine de l'aspect lexical.

#### Transitionnalité:

Tout d'abord, on distingue entre les verbes transitionnels et les verbes non transitionnels. Sont typiquement transitionnels des verbes comme :

s'endormir arriver réparer construire

Sont typiquement non transitionnels des verbes comme :

heurter éternuer travailler préférer

La notion de transition peut être décrite sommairement comme un changement d'état impliquant un terme naturel (Martin 1988). Soit, en reprenant les exemples ci-dessus et en nous limitant à des gloses forcément sommaires :

On a donné le nom de « changements de repérage énonciatif » à ces manipulations. Ce terme n'est toutefois pas limité au temps et inclut également les transpositions qui concernent les catégories de la personne et du lieu (déixis de la personne et déixis spatiale).

Sur cette matière, voir également la notice de L. Gosselin sur L'Aspect verbal. Pour une revue des travaux consacrés aux typologies de procès, voir Gosselin & François (1991).

- s'endormir : 'passer de l'état de veille à l'état de sommeil'

arriver : 'passer de l'état consistant à ne pas être en un certain lieu, à l'état

consistant à se trouver dans ce lieu'

- réparer : 'faire passer de l'état consistant à ne pas pouvoir fonctionner à l'état

consistant à pouvoir fonctionner'

- construire : 'faire passer de l'état consistant à ne pas exister à l'état consistant à

exister'.

On analyse parfois ce type de verbe en opposant contenu « présupposé » et contenu « asserté » (e.g. Vet 1980). Il s'est endormi présuppose 'il était réveillé' et asserte 'il dort'.

#### Durativité :

On distingue également entre verbes duratifs et non duratifs (ou instantanés). Parmi les exemples ci-dessus, les verbes non duratifs sont représentés par :

s'endormir arriver heurter éternuer

#### Et les verbes duratifs par :

réparer construire travailler préférer

Depuis Garey (1957), on utilise le terme de **télicité** (verbe télique VS atélique) comme équivalent de « transitionnalité ». Cependant beaucoup d'auteurs limitent la télicité aux verbes transitionnels duratifs. Pour ces auteurs (*e.g.* Comrie 1976), seuls *réparer* et *construire* parmi les verbes ci-dessus sont considérés comme téliques. Entendus ainsi, les verbes téliques présentent la particularité d'être compatibles avec les expressions en « *en* + DURÉE » : *réparer une fenêtre en quelques minutes*, *construre une maison en six mois*<sup>17</sup>.

### Dynamicité:

On distingue également entre les verbes n'impliquant pas de dynamique interne (verbes statifs, ou d'état) de ceux impliquant une dynamique interne (tous les autres types). Parmi les 4 exemples de verbes duratifs ci-dessus, seul le dernier est non-dynamique. Sont dépourvus de dynamicité :

préférer habiter être assis craindre

Quand ce type d'expression porte sur un verbe non duratif ou non transitionnel, la forme verbale sélectionne la phase préparatoire : il est arrivé en cinq minutes ≈ 'il est arrivé au bout de cinq minutes'.

Un critère généralement donné pour distinguer les verbes statifs des autres verbes est la non-compatibilité – du moins la difficile compatibilité – des verbes statifs avec la périphrase être en train de. Cf. il est en train de courir VS \*il est en train de préférer le chocolat. Cette périphrase nécessite en effet deux propriétés : la durée et la dynamicité, cette dernière étant absente des verbes d'état.

Vendler (1957) a distingué quatre types de verbes, qu'il a appelés : **accomplissements** (transitionnels duratifs), **achèvements** (transitionnels non-duratifs), **activités** (non transitionnels duratifs) et **états** (non transitionnels, duratifs et non dynamiques). On ajoute en général à cette liste les verbes ponctuels, ou **points** (Moens & Steedman 1988), qui sont non transitionnels, non duratifs et néanmoins dynamiques<sup>18</sup>. Les deux verbes suivants sont des points :

heurter éternuer

Si l'on traite les propriétés ci-dessus comme des composants sémantiques minimaux (traits sémantiques), on peut alors décrire ces cinq types comme suit :

accomplissement	[+transitionnel]	[+duratif]	[+dynamique]	réparer, construire
achèvement	[+transitionnel]	[-duratif]	[+dynamique]	s'endormir, arriver
activité	[-transitionnel]	[+duratif]	[+dynamique]	travailler, courir
état	[-transitionnel]	[+duratif]	[-dynamique]	habiter, préférer
point	[-transitionnel]	[-duratif]	[+dynamique]	heurter, éternuer

#### Incrémentativité :

Il existe par ailleurs une famille de verbes présentant des points communs d'une part avec les verbes d'accomplissement, d'autre part avec les verbes d'activité. Avec les verbes d'accomplissement, ils partagent le fait d'être [+dynamique] et [+duratif]; avec les verbes d'activité, le fait que cette dynamicité ne débouche pas sur une transition d'état. Ils sont donc [+dynamique] et [-transitionnel], comme les points, mais [+duratif]. Il s'agit de verbes comme les suivants :

vieillir jaunir grandir élargir (s')améliorer mûrir faciliter

On peut les caractériser comme suit : ils désignent l'augmentation ou la diminution du taux auquel est évaluée la possession d'une certaine propriété, la possession d'une certaine dimension. Dans les exemples ci-dessus : l'âge (vieillir), une couleur (jaunir), la grandeur (grandir), la largeur (élargir), la qualité ((s')améliorer), la maturité (mûrir), la difficulté (faciliter). La plupart de ces verbes sont morphologiquement dérivés d'adjectifs

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Verbes qualifiés parfois également de semelfactifs.

gradables. Nous les qualifierons d'**incrémentatifs**, appellation empruntée à Bertinetto (1986)<sup>19</sup>. Contrairement aux verbes d'accomplissement, les verbes incrémentatifs ne débouchent pas sur une transition. Le taux auquel est évaluée la possession de la propriété concernée peut toujours être plus élevé ou moins élevé.

Cependant, certains verbes incrémentatifs oscillent entre deux, voire trois types aspectuels. Un verbe comme (s')améliorer est en principe toujours incrémentatif et n'implique pas de transition, sa base morphologique (meilleur) n'étant pas une notion absolue. Mais il en va différemment de verbes comme jaunir ou faciliter, qui peuvent signifier aussi bien 'devenir plus jaune', 'rendre plus facile', que 'devenir jaune', 'rendre facile' (comme qualités absolues). Dans le premier cas, ce sont des verbes incrémentatifs au sens défini ci-dessus (donc non transitionnels); dans le second, des verbes transitionnels. Cette variation sémantique est héritée de la base adjectivale : facile peut être interprété comme gradable ou comme non-gradable, et il en va de même des adjectifs de couleur.

Si l'on s'en tient aux traits sémantiques retenus ci-dessus, les verbes incrémentatifs ont donc les mêmes propriétés que les verbes d'activités de Vendler : ils sont [-transitionnel], [+duratif] et [+dynamique]. Etant donné qu'ils s'en distinguent par l'idée de changement, de transformation, nous ajouterons ce trait pour les intégrer dans la typologie. On obtient alors les six types suivants :

accomplissement	[+transitionnel]	[+duratif]	[+dynamique]	[+transformatif]	réparer, construire
achèvement	[+transitionnel]	[-duratif]	[+dynamique]	[+transformatif]	s'endormir, arriver
activité	[-transitionnel]	[+duratif]	[+dynamique]	[-transformatif]	travailler, courir
état	[-transitionnel]	[+duratif]	[-dynamique]	[-transformatif]	habiter, préférer
point	[-transitionnel]	[-duratif]	[+dynamique]	[-transformatif]	heurter, éternuer
incrémentatif	[-transitionnel]	[+duratif]	[+dynamique]	[+transformatif]	vieillir, (s')améliorer

Précisons que les exemples donnés dans ce tableau le sont en vertu d'une signification considérée intuitivement comme première. Il faut toutefois avoir conscience que la polysémie verbale peut concerner spécifiquement l'aspect lexical, comme on vient de le voir avec les verbes incrémentatifs. Par exemple, le verbe se taire, considéré généralement comme pouvant signifier 'ne pas parler' ou 'cesser de parler', a une polysémie typiquement explicable par l'aspect : signifiant 'ne pas parler', c'est un verbe d'état (éventuellement d'activité); signifiant 'cesser de parler', c'est un verbe d'achèvement.

# 2.5. La notion d'emploi

2.5.1. Position du problème

Tout le monde s'accorde pour reconnaître que les temps verbaux peuvent être associés, en discours, à une multitude de significations ou de fonctions différentes : temporelles et

-

Autres appellations: degree achievements (Dowty 1979), verbes de complétion graduelle (Bertinetto & Squartini 1995), verbes paramétriques (Laskowski 1998), verbes cumulatifs (Desclés & Guentchéva 2003). Pour distinguer des verbes comme grandir et rapetisser, on oppose parfois encore les verbes incrémentatifs et décrémentatifs.

aspectuelles, cela va de soi, mais aussi modales, médiatives, pragmatiques, voire textuelles. Les travaux se revendiquant d'une approche TAM (Temps, Aspect, Modalité), ou plus récemment TAME (Temps, Aspect, Modalité, Évidentialité) visent précisément à prendre en compte cette polyfonctionnalité des temps verbaux (cf. Dahl 1985, Tournadre 2004).

Par ailleurs, en sémantique verbale peut-être davantage que dans d'autres domaines de la sémantique, il est particulièrement difficile de dissocier, dans les significations produites, celles qui doivent être spécifiquement attribuées au grammème de temps verbal et celles qui résultent d'une combinaison entre l'apport du grammème et l'apport de certains éléments de son contexte, à commencer par le lexème verbal<sup>20</sup>. Depuis longtemps, l'habitude s'est installée consistant à recourir à des notions comme celles d'emploi ou d'effet de sens, notions auxquelles on oppose souvent une signification réputée « de base », sans que ces notions soient réellement approfondies<sup>21</sup>. Il en résulte parfois, notamment dans certaines publications à finalité typologique et/ou didactique, une prolifération non contrôlée d'« emplois » et d'« effets » — prolifération que l'ambition d'installer de nouvelles étiquettes dans la communauté des linguistes ne peut qu'encourager. Or, le risque existe d'attribuer au grammème de temps verbal des propriétés qui sont en réalité celles de son environnement, comme l'ont noté plusieurs auteurs (e.g. Vetters 2011). On ne peut malheureusement que constater que, en dépit de sa pertinence, cette remarque est en réalité assez peu prise en compte.

Il n'est pas possible ici d'aborder cette problématique de façon approfondie<sup>22</sup>. Mais il peut être utile de passer en revue quelques mécanismes généraux permettant de mieux comprendre l'apparente polysémie des temps verbaux.

La position que nous adopterons consiste à considérer, par hypothèse, que les grammèmes des temps verbaux du français ont une signification qui se limite à de l'information aspectuelle et temporelle, celle-là même dont la description nécessite l'appareil conceptuel développé plus haut. Cette information sera considérée comme constituant leur « carte » sémantique au plan de la langue. Dès lors, l'objectif de la présente section est de mettre au jour quelques mécanismes susceptibles d'expliquer comment d'autres significations peuvent advenir lors de l'actualisation du grammème, autrement dit lors de sa combinaison avec un lexème verbal et plus généralement de sa mise en contexte, lorsque la langue devient discours.

La distinction entre signification « de base » et emplois est souvent parasitée par deux types de considérations, dont il faudrait au contraire la dissocier : considérations diachroniques (la signification « de base » étant alors considérée comme antérieure donc première), et quantitatives (la signification « de base » étant supposée plus fréquente que les emplois).

19

-

Le terme même de « combinaison », utilisé ici par pure commodité, mériterait à lui seul toute une réflexion.

Le lecteur trouvera un cadrage général de cette problématique dans Gosselin (2005 : 103-127).

# 2.5.2. Quelques mécanismes de la polysémie verbale

On distinguera cinq mécanismes susceptibles d'engendrer, à partir des informations aspectuo-temporelles portées par le grammème de temps verbal, des significations au moins partiellement différentes et/ou plus ou moins spécifiques :

- l'interaction entre grammème et lexème verbal
- la sous-détermination référentielle
- la transposition temporelle
- la modification de la portée du grammème de temps verbal
- l'absence d'ancrage d'un paramètre du temps verbal

À ces mécanismes, il convient d'ajouter un phénomène très général, transversal, que nous désignerons par le terme de « phraséologisation ».

#### 2.5.2.1. Interaction entre grammème et verbe

Vendler (1957) déjà avait noté que les temps verbaux de l'anglais interagissaient avec la signification du verbe, et que cette interaction pouvait se traduire par une modification de l'interprétation de celui-ci. Très généralement, ce phénomène peut être caractérisé comme le résultat de l'interaction entre les propriétés du grammème de temps verbal et celles du lexème verbal. En voici quelques exemples :

Le premier concerne l'Imparfait lorsque ce temps verbal opère sur un verbe désignant un procès instantané et transitionnel, par exemple le verbe *sortir*. La combinaison de l'imperfectivité du temps verbal et des propriétés aspectuelles du verbe peut produire une modification de la signification de ce dernier, par absorption de la phase pré-processive : le verbe ne désigne plus alors la phase transitionnelle seulement, en principe sans durée dans le cas de *sortir*, mais un intervalle plus large incluant la phase pré-processive (la préparation de la sortie). On observe typiquement ce phénomène dans la formulation suivante :

(14) Il sortait lorsque le téléphone a sonné. (≈ 'il s'apprêtait à sortir...', 'il était sur le point de sortir...')

Dans (14), le verbe *sortir* ne désigne pas seulement la transition *stricto sensu*; il y ajoute un intervalle qui relève de la phase pré-processive. Cette extension sémantique du signifié verbal est la conséquence de la difficile compatibilité entre l'imperfectivité du grammème d'Imparfait (impliquant une certaine durée) et l'instantanéité du procès que dénote le verbe<sup>23</sup>.

Le second exemple, déjà évoqué plus haut, concerne le Passé simple, et plus généralement les temps verbaux perfectifs. Lorsqu'ils opèrent sur un verbe non

Pour cette raison, le phénomène est décrit parfois comme le résultat d'une opération de coercion (De Swart 1995). transitionnel duratif (activités et états de Vendler), ces grammèmes tendent en effet à produire une signification inchoative, comme dans l'exemple suivant :

(15) Alors il **dansa**. [...] Il se laissa envahir par la musique, par le rythme. L'alcool coulait dans ses veines. (roman internet, 2009) (≈ 'il se mit à danser')

Avec quelques verbes, ce phénomène s'est lexicalisé et a produit de la polysémie verbale. On l'a vu plus haut avec le verbe *se taire* et les deux significations : 'ne pas parler' (non transitionnel et duratif), et 'cesser de parler' (transitionnel et non duratif).

On observe par ailleurs le fait suivant concernant ce verbe : sans que l'autre signification soit exclue, c'est précisément la première qui est préférentiellement sélectionnée avec l'Imparfait, et la seconde avec le Passé simple :

(16) Il se taisait. ('il ne parlait pas')
Il se tut. ('il cessa de parler')

#### 2.5.2.2. Sous-détermination référentielle

Ce phénomène concerne spécifiquement les temps composés. Il est proche du précédent dans la mesure où il s'agit également de l'interaction entre le grammème et le lexème verbal. Il s'en distingue cependant par le fait que, quoique également sensible au type aspectuel du verbe, il peut se produire avec tous les verbes, de sorte qu'on le considère en général comme une propriété des grammèmes des temps composés.

Ces temps verbaux ont en effet pour caractéristique de pouvoir référer aussi bien au procès proprement dit (à la phase processive) qu'à ses conséquences, à ce que Guillaume (1929) appelait sa « séquelle », bref à la phase post-processive, ou résultative ; de sorte qu'il est commun d'opposer des emplois processifs, comme dans (17), et des emplois résultatifs, comme dans (18) :

- (17) Il s'est réveillé il y a une heure.
- (18) Regarde : il s'est réveillé (≈ 'il est réveillé', 'il ne dort plus')

À strictement parler, il ne s'agit pas ici de deux significations du Passé composé, mais plutôt de deux actualisations différentes des potentialités référentielles de ce temps verbal: dans (17), le contexte, avec l'adverbial *il y a une heure*, sélectionne la phase processive; tandis que dans (18), avec l'impératif *regarde*, il sélectionne la phase post-processive.

# 2.5.2.3. Transposition temporelle

Il s'agit de l'opération consistant à déplacer un repère associé au temps verbal. La plus commune est le déplacement de r<sub>0</sub>, repère réglant le choix des expressions de la déixis temporelle, donc celui des temps verbaux. Ce repère, situé par défaut dans l'intervalle d'énonciation, peut être déplacé (on dit parfois « projeté ») dans le futur ou dans le passé. Il en résulte une modification corrélative dans le choix des temps verbaux.

Le déplacement de r<sub>0</sub> dans le passé a pour conséquences une utilisation du Présent pour désigner des procès passés, et donc du Futur pour désigner des procès ultérieurs à ces derniers. C'est ce qui se produit quand le Présent est utilisé comme temps conducteur de la narration dans le passé (fictive ou non), transposition connue sous l'appellation de Présent « narratif » ou « historique ». Cette transposition est illustrée par les exemples (3a-b) *supra*.

Le déplacement de r<sub>0</sub> dans le futur produit des conséquences inverses. Le Présent est alors utilisé pour désigner des procès futurs, les autres temps verbaux s'accordant avec cette convention (le moment de l'énonciation devient du passé, etc.). Une exploitation de cette transposition est celle où r<sub>0</sub> est associé à la temporalité de la réception, le locuteur adoptant le point de vue temporel du destinataire. Cette manœuvre n'est pertinente que lorsque l'intervalle temporel entre le moment de la production et celui de la réception est relativement long, par exemple dans la correspondance épistolaire (voir exemple (13) supra). On pourrait regarder cette transposition comme un fait d'empathie temporelle. Mais il serait peu utile de créer un emploi spécifique pour en rendre compte, et de parler par exemple d'« Imparfait épistolaire ». L'Imparfait de (13) n'est pas plus épistolaire ici que le Présent ou le Passé composé. Ces « emplois » ne sont que la conséquence de la transposition de r<sub>0</sub> sur le moment de la réception. L'appellation même de « passé épistolaire » n'est pas non plus des plus heureuses, car elle ne prend en considération que la temporalité précédant le moment de la réception. Or dans cet exemple, on pourrait aussi bien parler de présent (l'époque) épistolaire.

Ces transpositions peuvent à leur tour déboucher sur des exploitations pragmatiques. Ainsi, c'est un fait bien connu que parler du présent en faisant comme si l'on parlait du passé (*i.e.* en projetant momentanément  $r_0$  dans le futur) ou comme si l'on parlait du futur (*i.e.* en projetant momentanément  $r_0$  dans le passé) est un procédé permettant d'atténuer l'expression de certains actes langagiers, en particulier les actes directifs (requêtes, questions). Les Imparfaits ou les Futurs dits « de politesse », comme (19)-(20), en sont une illustration.

- (19) A: euh:: (.) j'voulais vous d'mander aut'chose [pour euh: le règlement des B: [oui A: cours y a-t-il possibilité d'régler en plusieurs fois ou faut faire qu'un seul chèque (in Traverso 1999: 52)<sup>24</sup>
- (20) J'ai posé un paquet sous la banquette, dit Berthier, je vous **demanderai** d'y faire attention. (M. Aymé, 1933)

Parce que ces emplois concernent un petit nombre de verbes, les formulations qui en résultent sont pratiquement lexicalisées.

\_

V. Traverso: L'analyse des conversations. Paris: A. Colin, 1999. Les séquences entre parenthèses carrées indiquent un chevauchement. Le signe ':' signale un allongement vocalique, '(.)' un court silence.

### 2.5.2.4. Modification de la portée du grammème de temps verbal

On considère généralement qu'un temps verbal a pour fonction de localiser dans le temps le procès signifié par le verbe, et de donner une certaine représentation de la temporalité interne de ce procès. La première partie de cette définition rend compte de la fonction de localisation, la seconde de l'aspect. Cette conception implique que le grammème *porte* sur le procès signifié par le verbe, que ce dernier en constitue l'incidence.

Cependant, dans certains cas le temps verbal échappe à cette caractérisation et paraît opérer sur un autre objet que le procès signifié par le verbe. Soit l'exemple suivant :

### (21) Paul se levait tôt le matin depuis quelques mois.

Compte tenu du type de procès désigné (procès transitionnel, conçu en principe comme non duratif) et de la durée signifiée par l'adverbial (depuis quelques mois), cet exemple ne peut être interprété que comme signifiant la répétition de ce même procès durant l'intervalle borné par l'adverbial (≈ 'Paul avait l'habitude de se lever tôt le matin depuis quelques mois'). Par ailleurs, nous avons vu plus haut que l'une des caractéristiques de l'Imparfait est de donner du procès une représentation incomplète (imperfective), excluant les bornes initiale et finale (R⊂E). Comment, dès lors, expliquer dans (21) le fonctionnement de ce temps verbal? Il ne peut manifestement pas porter sur chaque procès considéré individuellement, la répétition impliquant l'accomplissement complet de chaque occurrence du procès. L'explication la plus vraisemblable est la suivante (Gosselin 2005): dans cet exemple, le grammème d'Imparfait porte non pas sur chaque occurrence du procès signifié par se lever, mais sur une séquence de plusieurs occurrences de ce procès<sup>25</sup>. Autrement dit, c'est la séquence elle-même, formée de la répétition de ce procès, qui est représentée comme située dans le passé et avec une visée aspectuelle imperfective, donc comme ayant commencé avant l'intervalle désigné par le temps verbal, et se poursuivant après cet intervalle.

Il en résulte que les emplois de l'Imparfait que l'on qualifie d'« itératifs » ou d'« habituels » s'expliquent techniquement par la variation que subit la portée du grammème d'Imparfait : dans notre notation, l'élément E ne correspond plus à un procès singulier, mais à une séquence itérative. Nous aurons l'occasion de voir que beaucoup d'autres significations produites par les temps verbaux peuvent être expliquées par une analyse de la portée du grammème.

# 2.5.2.5. Absence d'ancrage d'un paramètre du temps verbal

Lorsqu'un temps verbal est actualisé en discours, les paramètres définis plus haut (S, R, E, les repères) s'ancrent dans une certaine représentation. Toutes sortes de conséquences sémantiques, toutes sortes de faits d'interprétation peuvent être déclenchés par cet ancrage selon la façon dont il est réalisé. Ainsi, dans l'exemple examiné précédemment, où ce sont tous les paramètres qui sont concernés, E est une séquence de procès et non un

On pourrait dire également que l'Imparfait, compte tenu du contexte indiqué plus haut, contraint à construire par interprétation une telle séquence.

procès singulier. Il peut arriver cependant qu'un paramètre se trouve sans ancrage, c'està-dire ne trouve dans le contexte aucune information lui permettant de recevoir sa valeur temporelle. Cette absence d'ancrage est potentiellement génératrice de significations particulières.

Cette situation se rencontre par exemple avec le Futur antérieur. Dans ses emplois les plus fréquents, ce temps verbal réfère à un intervalle temporel localisé dans le futur, et cet intervalle correspond à la phase post-processive (résultative) du procès (Patard 2019) :

(22) J'aurai terminé dans vingt minutes.

Ce temps verbal a également des emplois processifs. Dans ce cas le procès n'est pas obligatoirement localisé dans le futur, mais il est toujours considéré à partir d'un repère qui, lui, est localisé dans le futur :

- (23) a. Il rentrera tard <u>demain soir</u>. Auparavant, il **aura participé** à sa dernière réunion de travail.
  - b. <u>Dimanche prochain</u>, j'aurai fait votre connaissance il y a très exactement dix ans.

Dans (23a), le procès désigné par le verbe est situé dans le futur, et est antérieur (cf. *auparavant*) à un repère dont l'ancrage temporel est assuré par *demain soir*. Dans (23b), le procès est situé dans le passé. Le caractère futur est néanmoins motivé par le fait que ce procès est considéré à partir d'un repère localisé dans le futur, repère dont l'ancrage temporel est assuré par l'expression *dimanche prochain*.

Il en va différemment dans l'exemple suivant :

(24) – Il se passe..., il se passe... que j'ai perdu mon portefeuille. – Bah! dit Agustin, soucieux de rendre service et de calmer son voisin, vous l'aurez oublié chez vous, voilà tout. (J. d'Ormesson, 1986)

Comme dans (23b), le Futur antérieur de (24) localise le procès dans le passé. Mais dans cet extrait, aucune expression ne permet d'ancrer dans l'avenir le repère du Futur antérieur. Or, on constate que cette absence d'ancrage est associée ici à une signification particulière : ce Futur antérieur confère à l'énoncé une valeur d'hypothèse, hypothèse qui est présentée comme susceptible d'expliquer l'absence d'un certain portefeuille<sup>26</sup>. On qualifie habituellement de « conjectural » ou d'« épistémique » cet emploi. Cette signification particulière est due précisément à l'absence d'ancrage du repère impliqué par ce temps verbal. (Dans la section consacrée au Futur antérieur, nous verrons comment il est possible de rendre compte de ce problème, en utilisant les différents paramètres présentés plus haut.)

\_

Cette hypothèse est l'aboutissement d'une inférence abductive du type : « l'absence du portefeuille dans la poche de *x* pourrait être expliquée par son oubli par *x* ; donc il est probable que *x* a oublié son portefeuille chez lui ».

# 2.5.2.6. Phraséologisation et fonctionnement indiciel

C'est une dimension rarement mentionnée à propos des temps verbaux, et dont les conséquences sont pourtant importantes. Les approches qui recourent à des notions comme celle de coercion (H. de Swart) ou de résolution de conflit (L. Gosselin), si elles expliquent de façon convaincante l'émergence de certaines significations ou de certains effets sémantiques, omettent généralement d'indiquer que ces significations et effets sont pour la plupart fortement conventionnalisés et donc mémorisés dans les savoir-faire grammaticaux des sujets parlants. Un exemple comme (21) ci-dessus, où l'Imparfait doit être interprété comme exprimant une habitude et non un procès singulier, ne fait en réalité que réaliser un type de signification – l'habitualité – par ailleurs tout à fait routinier et préexistant dans la grammaire des sujets parlants. En fait, cette formulation comporte un faisceau de marqueurs qui contribuent à l'expression de l'habitualité et sont fréquemment associés à cette valeur : le grammème d'Imparfait, la signification du verbe se lever, dont l'instantanéité a une compatibilité faible avec l'imperfectivité, et l'expression depuis quelques mois, impliquant un intervalle temporel relativement long. On dira que le temps verbal est associé ici à une formation phraséologique. La même remarque pourrait être faite à propos des Imparfaits et Futurs à fonction atténuative (ex. 19-20), du Futur antérieur conjectural (ex. 24), et de beaucoup d'autres « emplois ».

Par l'expression de « formation phraséologique », on entend donc l'existence de relations de solidarités d'intensité variable entre certains marqueurs, en raison de leur co-présence fréquente et plus ou moins systématique dans l'expression d'une fonction sémantique ou pragmatique particulière. Une même formation phraséologique peut associer (et associe généralement) des marqueurs appartenant à des niveaux très variés : grammèmes, lexèmes, constructions syntaxiques, fonctions pragmatiques, etc.<sup>27</sup> Les schémas généraux qui en résultent présentent une certaine variation interne, qui peut être importante. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible d'en rendre compte avec la notion de figement – en dépit d'une certaine parenté entre les deux phénomènes. Il n'en demeure pas moins que ces formations, en raison de leur statut dans le savoir-faire langagier des sujets parlants, fonctionnent à la manière de macro-signes discontinus.

À regarder la façon dont est utilisée la notion d'emploi dans la littérature sur les temps verbaux, on s'aperçoit d'ailleurs que l'un des facteurs vraisemblablement décisifs est précisément la phraséologisation : sont prioritairement identifiés et reconnus comme des emplois les cas où le temps verbal contribue, dans le contexte d'une formation phraséologique, à l'expression d'une signification particulière ou à l'accomplissement d'une fonction pragmatique spécifique. L'erreur consiste malheureusement souvent à attribuer au seul grammème de temps verbal ces significations ou fonctions pragmatiques!

-

Firth (1957) appelait « colligations » ces formes diffuses de collocations, mais les textes de cet auteur sont d'interprétation apparemment difficile. Sur ce point, voir Legallois (2012). Beaucoup d'auteurs utiliseraient ici le terme de « construction », mais cet usage, qui tend aujourd'hui à s'imposer, est assez gênant dans la mesure où il prive en même temps le linguiste d'un terme permettant de désigner des construits non phraséologiques et à sens compositionnel.

Par rapport à la notion d'emploi, et de façon plus générale par rapport à l'idée même de « polysémie » s'agissant des temps verbaux, deux enseignements peuvent être tirés de ce phénomène de phraséologisation.

En premier lieu, les significations correspondant à ces emplois ne sont pas produites par le seul grammème de temps verbal, de sorte que c'est en réalité un abus de langage que de parler, par exemple, de Présent futural, d'Imparfait d'habitude, de Futur épistémique, de Présent gnomique, de Conditionnel évidentiel, etc. Les significations que décrivent ces appellations ne sont pas associées à un grammème de temps verbal, mais à un faisceau de marqueurs dont le temps verbal n'est qu'un élément. En second lieu, ces significations ne peuvent pas non plus être convenablement décrites si on les regarde seulement comme des spécifications contextuelles d'une valeur de base (valeur considérée alors en général comme sous-déterminée)<sup>28</sup>. Les concevoir ainsi reviendrait à voir en elles des phénomènes sémantiques purement contingents, faisant à chaque fois l'objet d'un calcul. Or, le principe même de toute formation phraséologique est précisément de court-circuiter le calcul de la signification, celle-ci étant codée à un niveau supérieur. C'est ce niveau que nous avons voulu désigner en parlant de macro-signe discontinu.

Un fait un peu particulier, qu'il n'est pas habituel de caractériser comme phraséologique, est le fonctionnement *indiciel* de certains temps verbaux. Le Passé simple, par exemple, a aujourd'hui un statut tel qu'il évoque automatiquement et quasi exclusivement le registre narratif (ce qui n'a pas toujours été le cas); le Conditionnel dans *Il y aurait de l'eau sur Mars* évoque par lui-même la presse, et même plus particulièrement les titres de presse (d'où l'appellation de Conditionnel « journalistique »); certains emplois du Futur antérieur semblent également particulièrement fréquents dans la presse (Ciszewska-Jankowska 2019) et produisent le même type d'association, etc. Ces phénomènes, qui relèvent de la connotation, bien que vraisemblablement assez marginaux, n'en contribuent pas moins, comme les formations phraséologiques, à renforcer l'impression d'« emplois ». Ils ne relèvent pas à strictement parler de la phraséologie, mais dans la mesure où ils émergent suite à des faits de cooccurrence, on peut néanmoins les rattacher à la phraséologie au sens large.

#### 2.6. Références bibliographiques importantes

Barceló Gérard J., Bres Jacques (2006). Les temps verbaux de l'indicatif en français. Paris : Ophrys.

Beauzée Nicolas (1765). Article *Tems*. In: *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Tome 16. Neufchastel: Chez Samuel Faulche, 96–117.

Comrie Bernard (1976). *Aspect. An introduction in the study of verbal aspect and related problems*. Cambridge (UK): Cambridge University Press.

C'est précisément là que s'arrêtent malheureusement les explications qui ont recours à des notions comme celles de coercion ou de résolution de conflit.

Comrie Bernard (1985). Tense. Cambridge (UK): Cambridge University Press.

Garey Howard B. (1957). Verbal aspect in French. Language 33, n° 2, 91-110.

Gosselin Laurent (1996). Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect. Louvain-la-Neuve : Duculot.

Gosselin Laurent (2021). Aspect et formes verbales en français. Paris : Garnier.

Guillaume Gustave (1929). *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris : Honoré Champion.

Imbs Paul (1960). L'emploi des temps verbaux en français moderne. Paris : Klincksieck.

Koschmieder Erwin (1929/1996). Zeitbezug und Sprache. Ein Beitrag zur Aspekt- und Tempusfrage. Leipzig/Berlin: B.G. Teubner. – Trad. française: Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique. Contribution à la question de l'aspect et du temps. Villeneuve-d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, 1996.

Reichenbach Hans (1947). The tenses of verbs. In: H. Reichenbach, *Elements of symbolic logic*, § 51. London: The Macmillan Company.

Vendler Zeno (1957). Verbs and time. *The Philosophocal Review* LXVI, 143-160. Réédité dans: Z. Vendler, *Linguistics in Philosophy*. Ithaca, New York: Cornell University Press, 1967, 97-121.

Vet Co (1980). Temps, aspect et adverbes de temps en français contemporain. Genève : Droz.

Vetters Carl (1996). Temps, aspect et narration. Amsterdam: Rodopi.

Weinrich Harald (1973). *Le temps. Le récit et le commentaire*. Paris : Éd. du Seuil. Trad. de : *Tempus : Besprochene und erzählte Welt*. Stuttgart: Kohlhammer Verlag.

#### 4. DESCRIPTION DES TEMPS COMPOSÉS

### 4.1. Spécificités des temps composés

Au plan morphologique, les grammèmes des temps composés sont parfois décrits comme des morphèmes à signifiant discontinu. Ainsi, Touratier (2002) analyse le Passé composé de (nous) avons chanté comme un morphème formé de deux segments : av-, représentant le Présent d'avoir auxiliaire, et -é, représentant le participe passé : soit un morphème discontinu av...é. Cette analyse suppose que les temps composés du français ne sont pas compositionnels.

Cependant, en matière de compositionnalité du sens, il est souvent difficile de distinguer entre les expressions compositionnelles et celles qui ne le sont pas. Cela est dû au fait que la compositionnalité est une propriété gradable. S'agissant des temps composés, un certain nombre d'observations conduisent à leur attribuer, contrairement à Touratier, un taux élevé de compositionnalité. C'est du moins la position que nous adopterons ici, avec d'autres linguistes (e.g. Kilani-Schoch & Dressler 2004, Gosselin 2017).

Au plan sémantique, les temps composés se caractérisent en effet par un certain nombre de propriétés qui sont indiscutablement le reflet de leur composition morphologique. La plus importante est la possibilité qu'ils offrent de référer, selon les circonstances, à deux phases distinctes du procès signifié par le verbe : la phase processive et la phase post-processive (ou résultative, ou état résultant). Pour cette raison, on leur donne parfois l'appellation générale de « parfaits »<sup>29</sup>. Dans ce mécanisme, les composants morphologiques du temps composé fonctionnent de la façon suivante (cf. Waugh 1987, Gosselin 1996) :

– l'auxiliaire (*être* ou *avoir*) représente la phase résultative du procès, et son grammème (Présent, Imparfait, Futur, Conditionnel, Passé simple) indique la localisation temporelle de cette phase ainsi que la visée aspectuelle avec laquelle elle est représentée (perfective ou imperfective) ;

– le participe passé représente le verbe lexical, c'est-à-dire le procès proprement dit, la phase processive.

Ce fonctionnement permet de déduire, par exemple, que la phase résultative d'un Passé composé est localisée dans le présent et représentée avec la visée aspectuelle du Présent (imperfective), tandis que la phase processive de ce temps verbal est localisée dans le passé; que la phase résultative d'un Plus-que-parfait est localisée dans le passé et représentée avec la visée aspectuelle de l'Imparfait (imperfective), et que sa phase processive est elle aussi localisée dans le passé, mais antérieurement à la phase

Pour éviter des confusions nous avons adopté la terminologie courante. Cela dit, nous avons regroupé sous l'appellation de « temps composés » à la fois les temps verbaux traditionnellement nommés ainsi, et les temps de la forme *il va pleuvoir*, *il allait pleuvoir*, appelés ici « temps prospectifs ».

résultative ; ou encore, que la phase résultative d'un Passé antérieur est localisée dans le passé et représentée avec la visée aspectuelle du Passé simple (perfective) ; etc.

Indépendamment de toute considération d'époque, ce mécanisme conduit à deux interprétations majeures des temps composés : l'interprétation résultative, dans laquelle la référence temporelle porte sur la phase post-processive ; et l'interprétation processive, dans laquelle la référence temporelle porte sur la phase processive (cf. Schéma 1, section 2.3.3.). La tradition grammaticale, notamment dans les études romanes, a coutume d'appeler « accompli » et « inaccompli » ces deux interprétations, mais nous n'utiliserons pas ici cette terminologie, en raison des confusions qu'elle engendre<sup>30</sup>.

Cette description amène à considérer les temps composés comme sous-déterminés par rapport à ces deux interprétations, et à attribuer au contexte une fonction de discrimination. Comme nous le verrons, certains contextes, ou certains types de procès, ne permettent d'ailleurs pas toujours d'opérer cette discrimination.

### 4.2. Le Passé composé

#### 4.2.1. Avertissement

Plusieurs problèmes développés dans cette section concernent non seulement le Passé composé, mais aussi les autres temps composés, en particulier le Plus-que-Parfait, le Futur antérieur et le Conditionnel passé. Pour limiter les redites, certains points, dans les sections consacrées à ces temps verbaux, feront seulement l'objet d'un bref rappel et d'un renvoi à la section sur le Passé composé.

#### 4.2.2. Passé composé processif VS résultatif

En terme de phase, le Passé composé a la possibilité de désigner, selon le contexte dans lequel il est utilisé, soit la phase processive d'un procès localisé dans l'époque passée, soit la phase résultative de ce procès, cette phase étant alors localisée dans le présent. Voyons ceci avec la forme *s'est arrêté*:

- (1) Son cœur **s'est arrêté** <u>dans la nuit</u>, a dit le médecin, il n'a pas souffert. (C. Fellous, 2001)
- (2) Ma montre s'est arrêtée. J'ai oublié de la remonter. Un instant, je vous prie de m'excuser. Oui, c'est démodé, j'ai une montre qui ne se remonte pas toute seule. (Y. Navarre, 1988)

Dans (1), le Passé composé désigne le procès consistant à s'arrêter, le moment même où le cœur a cessé de battre. C'est sa référence temporelle. Ce moment est localisé dans le passé et sa localisation est spécifiée (*dans la nuit*). Dans (2), en revanche, cette même

La plus fâcheuse étant celle consistant à l'interpréter littéralement et selon le sens commun, c'est-à-dire comme signifiant respectivement : accompli =« qui est parvenu à son terme » VS inaccompli =« qui n'est pas parvenu à son terme », significations qui n'ont rien à voir avec ce dont il est question ici.

forme désigne non pas le moment où la montre s'est arrêtée, mais l'état présent de nonfonctionnement dans lequel elle se trouve. Cet état est la conséquence du procès consistant à s'arrêter, son résultat, et c'est à ce résultat que la forme verbale réfère. Guillaume (1929) appelait « séquelle » ce résultat.

Pour désigner ces deux variétés, nous utiliserons respectivement les qualificatifs de **processif** et de **résultatif** : le Passé composé de (1) a une interprétation processive, et celui de (2) une interprétation résultative. Par ailleurs le premier réfère au passé, le second au présent. Ces deux interprétations diffèrent donc sur deux points : l'aspect et le temps. De nombreux auteurs ont noté qu'en interprétation résultative, le Passé composé peut être localisé au moyen de l'adverbe *maintenant*<sup>31</sup>.

La distinction de ces deux interprétations ne doit pas être regardée comme absolue. Il faut plutôt la concevoir comme une différence de mise en relief, de « saillance » : un Passé composé interprété processivement met en saillance la phase processive (mais n'occulte pas pour autant la phase post-processive); et, réciproquement, un Passé composé interprété comme résultatif met en saillance la phase post-processive (sans occulter pour autant la phase processive)<sup>32</sup>. Cette solidarité entre les deux phases provient du fait qu'elles entretiennent un lien de cause à effet.

Diachroniquement, on admet en général que le Passé composé a pour origine une construction attributive (« attribut de l'objet »), analogue à des formulations comme celles ci-dessous :

(3) Pourquoi voit-on des taches quand on a les yeux fermés ? (Ça m'intéresse, 3.9.2020)
 Oztral a son ordi cramé. (Forum internet, 2010)
 Monsieur Castaner est en voiture, il a sa ceinture attachée [...]. (FranceInfo, 5.10.2017)

Cette hypothèse revient à considérer que la signification résultative est diachroniquement première<sup>33</sup>. Dans les exemples (3), *avoir* est un verbe lexical, et non pas un auxiliaire. Il

Les facteurs contextuels et situationnels sélectionnant l'une ou l'autre de ces deux interprétations sont nombreux, et leur interaction avec le verbe souvent complexe, de sorte qu'il n'est pas possible d'aborder ce problème ici. On se bornera à signaler que l'interprétation processive est fortement favorisée quand une expression de localisation temporelle est susceptible de situer la phase processive, comme dans (1) et d'autres exemples plus bas ; ou qu'une expression quantifie la durée de cette phase (*il a attendu deux heures*, *il a fait sa thèse en cinq ans*), ou encore quand un adverbial en qualifie la manière (*il a attendu patiemment*). Sur cette question, voir par ex. Dessaux-Berthonneau (1985), Berthonneau (1987), Bertinetto & Bianchi (1996). Voir aussi § 4.2.5. *infra*.

Waugh (1985) décrit cette mise en relief en termes de focalisation ; Caudal & Vetters (2007) utilisent quant à eux la notion d'accessibilité.

Il existe une littérature assez abondante sur l'histoire du Passé composé, souvent étudiée en relation avec celle du Passé simple en raison de la concurrence qui s'est jouée – et se joue encore – entre ces deux temps verbaux. Voir notamment : Foulet (1920), Wilmet (1970, 1992), Martin (1971), Galet (1974), Perrot (1981), Caron & Liu (1999), Schøsler (2004, 2012), Caudal & Vetters (2007), De Mulder (2010), Apothéloz (2016, 2017), Lindschouw & Schøsler (2016), Vetters (2016).

régit un complément (*les yeux*, *son ordi*, *sa ceinture*). L'agent responsable de l'état désigné par le participe n'est pas astreint à coïncider avec le référent du sujet du verbe *avoir* (l'agent qui a cramé l'ordinateur n'est pas nécessairement l'individu désigné par « Oztral », etc.)<sup>34</sup>.

Pour rendre compte des interprétations résultatives du Passé composé, on peut, en suivant les suggestions de Gosselin (2017), considérer que la notion de procès (le E de Reichenbach) doit être élargie à l'après-procès. Cela revient à dire qu'il y a, d'une part le procès *stricto sensu*, qui correspond dans l'exemple de *s'arrêter* au moment où cesse le fonctionnement ou le déplacement (la phase processive proprement dite) ; et d'autre part, le résultat que produit ce procès, l'état de non-fonctionnement ou d'arrêt (la phase post-processive). On retrouve ces deux éléments dans la glose suivante, qu'on peut considérer comme une description analytique de la signification de ce verbe :

s'arrêter : 'passer de l'état de fonctionnement à l'état de non-fonctionnement, ou de l'activité de déplacement à l'état d'immobilité'

On réservera E pour noter la phase processive, et on notera e (intervalle [e<sub>1</sub>-e<sub>2</sub>]) la phase post-processive. La prise en compte de ce dernier intervalle n'est nécessaire que pour la description de l'interprétation résultative. Si l'on ne considère que ces deux éléments, on obtient le schéma général ci-dessous, qu'on va retrouver avec tous les temps composés au sens habituel du terme.



Figure 11 : Les intervalles  $[E_1-E_2]$  et  $[e_1-e_2]$  dans le chronogramme des temps composés

Concernant le Passé composé, le moment de l'énonciation (S) se trouve quelque part dans l'intervalle  $[e_1-e_2]$ . Selon que la référence temporelle met en évidence E ou e, la forme verbale est interprétée comme un passé processif ou comme un présent résultatif.

Dans des formes d'expression plus ou moins abrégées, l'auxiliaire du Passé composé peut être omis. Mais cette sténographie se fait presque toujours sur des formes à interprétation processive. Voir cet extrait du *Journal* de Delacroix :

(4) 5 février. – M. Baudelaire **venu** comme je me mettais à reprendre une petite figure de femme à l'orientale, couchée sur un sofa, entreprise pour Thomas, de la rue du Bac. Il m'<u>a parlé</u> des difficultés qu'éprouve Daumier à finir.

La grammaticalisation de cette construction en un temps verbal suppose donc les trois évolutions suivantes : (i) le référent du sujet du verbe *avoir* doit coïncider avec l'agent de l'état décrit par le participe ; (ii) le sujet et le complément du verbe *avoir* quittent le champ rectionnel de ce verbe pour celui du verbe représenté par le participe ; (iii) corrélativement, *avoir* perd son statut de verbe lexical au profit du verbe que représente le participe, et n'est plus qu'un verbe « auxiliaire ». Selon Marchello-Nizia (1999), cette évolution est entièrement réalisée au V<sup>e</sup> siècle déjà.

Il <u>a sauté</u> à Proudhon qu'il admire et qu'il dit l'idole du peuple. Ses vues me paraissent des plus modernes et tout à fait dans le progrès.

**Continué** la petite figure après son départ et **repris** les Femmes d'Alger. (E. Delacroix, *Journal*, 5 févr. 1849)

Tous les Passés composés de cet extrait sont processifs, que l'auxiliaire soit ou non élidé, et que cette élision s'accompagne ou non de celle du sujet grammatical.

Utilisé comme qualificatif, le participe passé est susceptible lui aussi de deux interprétations. L'indication *Mis en bouteille à la propriété*, sur l'étiquette d'une bouteille de vin, est processive (c'est l'opération de mise en bouteille qui est localisée géographiquement); *Réservé*, sur une table de restaurant, est résultatif.

#### 4.2.3. La notion de métalepse

Le couple d'exemples ci-dessus concerne un verbe (*s'arrêter*) avec lequel le contraste entre les deux interprétations, processive et résultative, est particulièrement net. Cela tient au fait que ce verbe désigne un procès transitionnel. Les verbes transitionnels produisent en effet un état résultant spécifique, dont le contenu est impliqué par la signification du verbe. Cet état est donc lexicalement prédéfini<sup>35</sup>. Ainsi les verbes transitionnels suivants, au Passé composé, impliquent les états résultants indiqués après le signe  $\approx$ :

```
il s'est arrêté ≈ 'il ne se déplace plus', 'il ne fonctionne plus', 'il est arrêté' il s'est réveillé ≈ 'il est réveillé', 'il ne dort plus' il s'est endormi ≈ 'il dort' il est arrivé ≈ 'il est là', 'il est à destination' il est parti ≈ 'il n'est pas/plus là' etc.
```

Observons que pour formuler ces états résultants, on a utilisé ci-dessus une autre expression verbale conjuguée au Présent.

Ces équivalences ou quasi-équivalences indiquent qu'avec ce type de verbe, l'emploi du Passé composé pour signifier l'état résultant s'apparente à une métonymie temporelle, ou **métalepse**: au lieu de désigner l'état résultant de façon directe (par ex. en produisant: *nous sommes à destination*), on désigne le procès qui est à l'origine de cet état, en signifiant qu'il y a eu arrivée. On peut donc considérer qu'avec une certaine classe de verbes, l'usage du Passé composé pour désigner l'état résultant relève d'une figure<sup>36</sup>.

\_

Vet (1980) analyse ce type de verbe en utilisant les notions de présupposition et d'implication. *Il s'est endormi* présuppose *'il était réveillé'* et implique *'il dort'*. L'état résultant est « impliqué » par la signification du verbe.

On pourrait évoquer ici la notion de « mode de donation de l'objet », bien connue dans les travaux sémantiques sur la référence. S'agissant de la référence des expressions nominales, le logicien Gottlob Frege (1892) a forgé cette notion pour rendre compte du fait que, quand on réfère à un objet, on a généralement le choix entre plusieurs dénominations (plusieurs noms). Autrement dit on peut désigner un même objet en ayant recours à diverses descriptions de cet

Parler ici de « figure » laisse entendre que le procédé peut être plus ou moins automatique, plus ou mois figé, plus ou moins « lexicalisé ». Nous verrons plus loin l'intérêt de cette analyse.

Le Passé composé de l'exemple suivant est très caractéristique de cet emploi métaleptique. Il s'agit de la description d'une photo (ce détail est important) montrant des personnes assises dans une automobile. La mère du descripteur est assise à l'avant, sa tante à l'arrière.

(6) Derrière elle [ma mère], ma tante, qui a aujourd'hui soixante-quinze ans [...]. Elle **s'est mise** discrètement à l'arrière. Elle sourit. (A. Duperey, 1992, description d'une photo)

Elle s'est mise à l'arrière est clairement donné ici pour 'elle est à l'arrière', description de ce que voit l'observateur. Cet exemple montre bien les liens qu'il est possible d'établir, par inférence, dans un sens ou dans l'autre, entre le contenu des phases processive et résultative. L'adverbe discrètement incite certes à interpréter ce Passé composé comme processif. Et, d'une certaine manière, il l'est. Mais la phase processive ne peut avoir été évoquée que dans le but de décrire, par métalepse, la place occupée par la tante sur la représentation qu'en donne la photographie.

Ce fonctionnement n'est pas propre au Passé composé, c'est une propriété des temps composés en général. On le retrouve donc – moyennant les transpositions temporelles qui conviennent – avec le Plus-que-parfait et le Futur antérieur.

### 4.2.4. Résultativité sémantique et résultativité pragmatique

Mais qu'en est-il des verbes non-transitionnels, comme *pleurer*, *rester*, *dormir* (verbes d'activité et d'état, dans la terminologie de Vendler)? Contrairement aux verbes transitionnels, ils n'impliquent aucun état résultant prédéfini lexicalement. On est dès lors amené à se demander si, conjugués au Passé composé, ces verbes admettent néanmoins une interprétation résultative; et, si oui, quel est le contenu de l'état résultant qu'ils produisent.

Examinons quelques exemples en procédant par couples, comme plus haut :

- (7) Françoise, tu te souviens quand je suis arrivé à Paris je t'ai prise sur mes genoux et tu as eu peur, <u>alors</u> tu **as pleuré**. (F. Milewski, 2009)
- (8) Elle se relève. Elle **a pleuré**, son visage est bouffi de larmes, de mauvais sommeil, de fatigue [...] (A.-M. Garat, 2010)

objet. Vis-à-vis de la référence, chacune de ces descriptions constitue un « mode de donation » de l'objet désigné. Dans le cas qui nous intéresse, le problème est du même ordre. Pour signifier au terme d'un voyage que je suis parvenu à destination, je peux dire indifféremment je suis arrivé ou je suis à destination. Les deux expressions verbales, « arriver » au Passé composé et « être à destination » au Présent, sont deux modes de donation de la même situation. Dans le premier cas, celle-ci est présentée comme un état consécutif à un procès, dans le second cas, comme un état tout court.

- (9) Il était neuf heures du soir. <u>Ce soir-là</u>, nous **sommes restés** assis tranquillement, Dionnet et moi, échangeant nos impressions respectives [...]. (P. Manœuvre, 1985)
- (10) Vous l'avez dit, partons ; ne restons pas ici davantage : nous n'y **sommes restés** déjà que trop longtemps. (J. Sandeau, 1848)
- (11) Il a bu une bouteille de vin, puis s'est couché, et a dormi dix heures. (V. Hugo, 1885)
- (12) Monseigneur **a** bien **dormi**? demandèrent les compagnons sans se retourner. (H. Vincenot, 1972)

Ces couples ressemblent beaucoup à (1)-(2). En effet :

- le Passé composé du premier exemple de chaque couple fonctionne comme un temps du passé, avec parfois une localisation temporelle explicite (*alors*, *ce soir-là*) ou une indication fermée<sup>37</sup> de durée (*dix heures*); la séquence où il se trouve est de type narratif; le verbe y désigne la phase processive;
- le Passé composé du second exemple de chaque couple vise à dire quelque chose du moment de l'énonciation, et l'énoncé où il se trouve concerne ce moment ; le verbe y désigne la phase résultative.

Cependant le contenu de ce résultat, de cette phase post-processive, demeure vague, allusif, dépendant des circonstances dans lesquelles l'énoncé est produit. Il est néanmoins souvent possible de le formuler au moyen d'une expression verbale au Présent, comme nous l'avons fait plus haut :

- l'exemple (8), *elle a pleuré*, est difficile à reformuler au Présent ; mais, compte tenu de ce qui suit ce verbe, il ne fait pas de doute que cette formulation est une allusion aux traces de pleurs actuellement visibles sur le visage ;
- dans (10), nous n'y sommes restés déjà que trop longtemps équivaut à peu près à 'nous y sommes depuis déjà trop longtemps', contenu inférable de la situation décrite;
- dans (12), Monseigneur a bien dormi? vise peut-être à signifier 'Monseigneur est bien reposé?'.

Peut-on évoquer ici la figure de la métalepse ? Probablement oui. Mais, comme on sait, la notion même de figure prête à de multiples discussions. Quoi qu'il en soit, c'est évidemment quand le verbe est transitionnel, comme dans les exemples (1)-(2), que la lexicalisation de la métalepse est la plus importante.

On peut néanmoins conclure de ces exemples que, quel que soit le verbe ou l'expression verbale, le Passé composé est toujours apte à produire, dans certains contextes, une

\_

Par opposition à une indication de durée ouverte, comme *trop longtemps* dans l'ex. (10), qui inclut ici le moment de l'énonciation.

interprétation de présent résultatif<sup>38</sup>. Parfois, le contenu de l'état résultant est impliqué par le lexème verbal (verbes transitionnels), parfois non (autres types de verbes). Guillaume (1929 : 21-22) considérait que la séquelle (i.e. l'état résultant) était, selon le verbe, « plus ou moins imagée » et que, s'agissant d'un verbe comme marcher (non-transitionnel), elle se résumait à de la temporalité pure, dépourvue de contenu. Mais cela n'est vrai que d'une forme verbale pure. En situation, cette temporalité est presque toujours rendue signifiante, « remplie » par des contenus variés, calculés à partir de divers indices situationnels et connaissances empiriques. Dire d'un individu qu'il a bien dormi, si l'on a effectivement la connaissance préalable qu'il a bien dormi, ce peut être une manière indirecte de faire savoir que l'individu en question devrait maintenant être particulièrement frais et dispos (et de suggérer d'en tirer telle ou telle conclusion). Et, si l'on ne sait rien du sommeil de l'individu en question mais que l'on constate qu'il a l'air frais et dispos, dire il a bien dormi peut être une manière indirecte de faire savoir qu'on en infère qu'il a probablement bien dormi<sup>39</sup>.

Ces analyses conduisent à distinguer deux types de résultativités :

- une **résultativité sémantique**, prédéfinie par la signification du verbe et qui ne concerne par conséquent qu'une sous-classe de verbes : les verbes transitionnels (accomplissements et achèvements) auxquels on peut ajouter les verbes incrémentatifs. En ce cas, le contenu de l'état résultant est impliqué par la signification du verbe ('être dans l'état de sommeil' est impliqué par s'endormir, etc.);
- une **résultativité pragmatique (ou indirecte)**, qui relève exclusivement de processus interprétatifs, donc inférentiels, susceptible de concerner tous les types de verbes. En ce cas, le contenu de l'état résultant est un construit interprétatif. Les verbes nontransitionnels (activités, états, points), pour les raisons données plus haut, ne peuvent produire que ce type de résultativité<sup>40</sup>.

Il y a donc deux catégories de verbes (ou expressions verbales), si l'on considère le type de résultativité qu'ils peuvent produire :

Ce lien entre temps composés et inférence est un élément important, souvent sous-estimé. Ces

inférences sont généralement des abductions. Cf. Desclés & Jackiewicz (2006), Desclés & Guentchéva (2003, 2013).

L. Gosselin me signale qu'un des contextes contraignant une interprétation résultative, avec les verbes non transitionnels (atéliques), est le tour « maintenant que p » : Maintenant que tu as dormi, Maintenant que tu t'es reposé (comm. pers.).

La distinction entre ces deux types de résultativités a été exposée dans Apothéloz & Nowakowska (2010), dans un article comparant l'expression de la résultativité en français et en polonais. Pour d'autres discussions sur cette question, voir Dahl (1985), qui distingue état résultant « au sens étroit » et « au sens large » ; Luscher & Sthioul (1996), qui opposent l'état résultant « impliqué lexicalement » et l'état résultant « que le locuteur cherche à communiquer »; ou encore Mittwoch (2008), qui oppose, concernant le Present perfect anglais, les énoncés à résultativité « forte » et à résultativité « faible » (strong resultatives VS weak resultatives). Sur cette question, voir également Górnikiewicz (2012).

- ceux qui sont transitionnels ou incrémentatifs, qui peuvent, selon les circonstances, produire deux types de résultativités (sémantique et pragmatique);
- ceux qui ne sont ni transitionnels ni incrémentatifs, qui ne peuvent produire que de la résultativité pragmatique.

# 4.2.5. « Il y a + DURÉE » VS « depuis + DURÉE »

Certains adverbiaux sélectionnent une interprétation processive, ou au contraire résultative des temps composés. C'est notamment le cas du couple «  $il\ y\ a$  + DURÉE » et « depuis + DURÉE ». Le premier sélectionne l'interprétation processive, le second l'interprétation résultative. Ainsi, la forme  $il\ s'est\ endormi$  est processive dans le premier exemple, résultative dans le second exemple ci-dessous :

- (13) a. Il s'est endormi il y a plusieurs minutes.
  - b. Il s'est endormi depuis plusieurs minutes.

L'expression « il y a + DURÉE » vise à localiser temporellement le procès et induit une interprétation processive du Passé composé. Pour localiser le procès, elle indique la durée écoulée entre le procès proprement dit (l'endormissement) et un repère ultérieur, correspondant ici au moment de l'énonciation. (13a) répond ainsi à la question *Quand s'est-il endormi?* L'expression utilise donc cette durée pour localiser le procès par rapport au repère. Notons que (13a) peut être énoncé aussi bien si l'individu dont il est question dort que s'il est (déjà) réveillé.

En revanche, l'expression « depuis + DURÉE » vise à évaluer la durée de l'état résultant et induit une interprétation résultative du Passé composé. Elle indique la durée écoulée entre le début de la phase post-processive (le début du sommeil) et le moment de l'énonciation. (13b) répond ainsi à la question *Depuis combien de temps est-il endormi?* Le procès est donc localisé indirectement, par l'intermédiaire de la durée de l'état résultant. Contrairement à (13a), (13b) ne peut être énoncé que si l'individu dont il est question est en train de dormir.

Il en résulte que l'intervalle que forme cette durée n'est pas du même type dans les deux cas. Avec «  $il\ y\ a$  + DURÉE », cet intervalle est du temps pur, vide de tout contenu. Mais avec « depuis + DURÉE », cet intervalle est occupé par la phase post-processive (ici, l'état consistant à être endormi)<sup>41</sup>.

Une conséquence de cette différence est que les verbes non transitionnels, parce qu'ils n'impliquent aucun état résultant particulier, sont peu compatibles avec l'adverbial « depuis + DURÉE ». Ils sont en revanche tout à fait compatibles avec «  $il\ y\ a + DURÉE$  ». Comparer :

Sur cette analyse, voir Apothéloz (2008) et Gosselin (2013). Voir également Berthonneau (1993) pour « il y a + DURÉE + que ».

- (14) a. Il a heurté le trottoir depuis dix minutes.
  - b. Il a heurté le trottoir il y a dix minutes.

(14a) produit une configuration aspectuo-temporelle très peu vraisemblable.

Ces observations valent pour les temps composés en général, à l'exception du Passé antérieur, qui n'a pas d'interprétation processive.

### 4.2.6. Possible continuité des interprétations processive et résultative

Parmi les états résultants, une distinction supplémentaire peut être faite : celle entre états permanents et états temporaires. L'intérêt de cette distinction est le suivant. Quand un verbe produit un état résultant qu'on se représente ordinairement comme permanent, la différence entre interprétation processive et résultative perd de sa prégnance. En effet, référer au procès proprement dit, donc mettre en saillance le passé, n'empêche pas l'état résultant d'être encore valide au moment de l'énonciation. Comparons les deux exemples suivants :

- (15) <u>Dès qu'il nous a vus</u>, le patron **a ouvert** la porte blindée qui donnait sur la cour où deux hommes m'attendaient, assis sur les fûts de bière. (S. Chalandon, 2011)
- (16) <u>Le dimanche 20 octobre</u>, le jardin « Le Miroir » à La Roche, **a ouvert** ses portes et proposé des animations dans le cadre de l'événement Scènes d'automne. (letelegramme.fr, 25.10.2019. *Ouvrir ses portes* est interprété ici comme une ouverture « inaugurale »)

Ces deux exemples sont clairement processifs. Mais le verbe ouvrir tel qu'il est utilisé dans (15) ne pourrait produire qu'un état résultant des plus temporaires, de sorte que, même s'il ne s'agit pas d'un texte de fiction mais d'une situation réelle et récente, il est peu probable que la porte en question puisse être considérée comme encore ouverte au moment de l'énonciation. En revanche, ce même verbe dans (16) vise à informer de deux choses: d'abord, de l'ouverture même du jardin en question, ouverture explicitement localisée dans le passé (le dimanche 20 octobre) – ce en quoi ce Passé composé est indiscutablement processif; ensuite, du fait que, pour les lecteurs du journal, au moment où ils prennent connaissance de cette information, ce jardin doit être considéré comme ouvert. Ce Passé composé produit donc une référence « continue » entre procès et résultat : en dépit de la présence d'une expression de localisation temporelle, son interprétation est processive et résultative, ou processive sans exclure un élargissement à la phase résultative<sup>42</sup>. Cela tient au fait que nous nous représentons cet état résultant. certes non pas comme permanent au sens littéral et absolu du terme, mais comme ayant une durée relativement longue. Suffisamment longue pour que, dans l'intervalle temporel où le journal est susceptible d'être lu, l'existence de cet état puisse être considérée comme certaine.

-

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Cette continuité des deux interprétations a été notée par Waugh (1985) et Vetters (1996).

### 4.2.7. Visée aspectuelle sur E et e

Examinons maintenant les propriétés aspectuelles de ces deux variétés de Passé composé.

Quand il est processif, le Passé composé partage un point commun avec le Passé simple : sa référence temporelle coïncide avec l'intervalle du procès (R=E). En d'autres termes, le Passé composé interprété processivement est perfectif et représente l'intégralité de cette phase.

Dans certaines conditions (verbes non-transitionnels duratifs), il peut également, comme le Passé simple, produire un effet inchoatif, conséquence de la perfectivité (cf. notice sur les temps simples, § 3.4.3.1.). Pour le montrer, on peut reprendre certains exemples de Passés simples donnés plus haut et les transposer au Passé composé :

- (17) En s'attablant, elle a tiré sa jupe sous son séant, joint les genoux, rapproché ses coudes de ses flancs en effaçant les omoplates et **a ressemblé** à une jeune fille. (Colette, 1944, ex. modifié)
- (18) L'alcool lui endormait doucement les sens. Et il voulait les réveiller à nouveau pour le reste de la nuit. Alors il **a dansé**. Encore et encore. Il s'est laissé envahir par la musique, par le rythme. L'alcool coulait dans ses veines. (roman internet, 2009, ex. transformé)

Les relations temporelles caractérisant le Passé composé processif sont donc les suivantes :

- $-r_0 \subset S$
- -R < S
- -R=E

L'état résultant n'étant pas concerné, il n'est pas nécessaire d'introduire ici l'intervalle  $[e_1-e_2]$ . Le chronogramme se présente donc comme suit :



Figure 12 : Chronogramme du Passé composé processif

Quand il est résultatif, le Passé composé porte sa référence dans  $[e_1-e_2]$ , phase post-processive de E. Toutefois, il ne donne pas à voir l'intégralité de cette phase ; il ne réfère qu'à la portion de celle-ci qui est concomitante de l'intervalle d'énonciation. C'est précisément en cela que le Passé composé résultatif est un temps du présent. La borne initiale, et *a fortiori* la borne terminale de  $[e_1-e_2]$ , sont hors du champ de la référence. Le Passé composé résultatif réfère donc à la phase post-processive avec une visée imperfective ( $R \subset e$ ). Il doit cette propriété au fait que son auxiliaire est au Présent. Si l'on dit à propos d'un individu qu'*il est sorti*, avec l'intention de faire savoir que '*il est absent*', on signifie qu'au moment où l'on s'exprime l'individu en question est absent, mais on ne réfère pas à la totalité de l'intervalle durant lequel cet individu est absent. On ne s'exprime que sur ce qui vaut pour l'intervalle d'énonciation S. La visée aspectuelle

sur la phase post-processive est donc bien imperfective. Les relations temporelles caractérisant le Passé composé résultatif sont donc les suivantes :

- $-r_0 \subset S$
- S⊂e
- -R=S
- -E < R

Le chronogramme du Passé composé résultatif se présente donc comme suit :

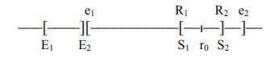


Figure 13 : Chronogramme du Passé composé résultatif

La non-inclusion, dans R, de la borne initiale e<sub>1</sub> de la phase post-processive implique que la localisation du procès (E) demeure indéfinie. La seule information calculable est que ce procès se situe dans le passé. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Passé composé a longtemps été appelé « passé indéfini », par opposition au « passé défini », *i.e.* le Passé simple.

L'habitualité est fondamentalement imperfective (cf. la notice sur les temps simples, § 3.1.3.3. et 3.2.3.2.). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le Passé composé résultatif, qui est imperfectif, puisse être associé à l'expression de l'habitualité. Les formes verbales de la séquence ci-dessous sont toutes « habituelles » et résultatives :

(19) En général, le matin vers 8h, Martin **a pris** son petit déjeuner, **s'est rasé**, **a fait** sa toilette et est prêt à se mettre au travail.

### 4.2.8. Passé composé narratif et Passé composé factuel

Quand il est processif, le Passé composé se rencontre dans deux types de contextes, qu'il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de discriminer :

- d'une part, dans des contextes narratifs, où il est associé à la progression de la référence temporelle et contribue ainsi à reproduire une certaine chronologie des procès;
- d'autre part, dans des contextes où il sert essentiellement à asserter que tel ou tel procès a eu lieu. Nous dirons alors qu'il désigne un « fait ».

Dans le premier cas, il est souvent utilisé « en chaîne », à la manière d'un Passé simple ; dans le second, il est souvent utilisé de façon isolée. Mais cette corrélation est loin d'être absolue.

Le Passé composé narratif est celui dont A. Camus est l'un des premiers à avoir généralisé l'emploi dans son roman  $L'Étranger^{43}$ , dont voici un extrait :

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Camus a tout de même laissé, intentionnellement ou non, sept Passés simples dans ce texte.

Nous sommes restés silencieux assez longtemps. Le directeur s'est levé et a regardé par la fenêtre de son bureau. À un moment, il a observé : « Voilà déjà le curé de Marengo. Il est en avance. » Il m'a prévenu qu'il faudrait au moins trois quarts d'heure de marche pour aller à l'église qui est au village même. Nous sommes descendus. Devant le bâtiment, il y avait le curé et deux enfants de chœur. (A. Camus, 1942)

Employé ainsi, le Passé composé a un fonctionnement proche du Passé simple. Benveniste (1959) appelait « aoriste de discours » cet emploi du Passé composé<sup>44</sup>. Dans le français du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est surtout dans cet emploi que les deux temps verbaux se trouvent en situation de concurrence. Cela dit, la plupart des linguistes considèrent que, contrairement au Passé simple, le Passé composé employé comme temps narratif conserve un lien avec l'énonciation (e.g. Revaz 1996, Barbazan 2007, Bres 2010).

Il faut cependant relativiser le caractère innovant des Passés composés du texte de Camus. Dans des textes narratifs ne relevant pas de la fiction, a fortiori à la 1<sup>ère</sup> personne, ce temps verbal était utilisé en français classique déjà. En témoigne ce long extrait trouvé dans la correspondance de Jean Racine, où l'auteur raconte à son fils une crise d'étouffement dont sa fille Fanchon a été victime :

Je vous assure que vous auriez encore pensé plus sérieusement que vous ne faites sur l'incertitude de la mort et sur le peu de cas qu'on doit faire de la vie si vous aviez vu le triste spectacle que nous venons de voir votre mere et moi cette après-dînée. La pauvre Fanchon s'étoit plainte de beaucoup de maux de tête tout le matin ; on a été obligé après le dîner de la faire mettre sur son lit; et sur les trois heures, comme je prenois mon livre pour aller à vêpres, j'ai demandé de ses nouvelles. Votre mere, qui la venoit de quitter, m'a dit qu'elle lui trouvoit un peu de fievre. J'ai été pour lui tâter le pouls ; je l'ai trouvée renversée sur son lit sans la moindre connoissance, le visage tout bouffi, avec une quantité horrible d'eaux qui l'étouffoient et faisoient un bruit effroyable dans sa gorge; enfin une vraie apoplexie. J'ai fait un grand cri, et je l'ai prise entre mes bras ; mais sa tête et tout son corps n'étoient plus que comme un linge mouillé : un moment plus tard elle étoit morte. Votre mere est venue tout éperdue, et lui a jeté quelques poignées de sel dans la bouche ; on l'a baignée d'esprit de vin et de vinaigre ; mais elle a été plus d'une grande demi-heure entre nos bras dans le même état, et nous n'attendions que le moment qu'elle alloit étouffer. Nous avons vite envoyé chez M. Maréchal, il n'y étoit point. A la fin, à force de la tourmenter, et de lui faire avaler par force tantôt du vin, tantôt du sel, elle a vomi une quantité épouvantable d'eaux qui lui étoient tombées du cerveau dans la poitrine ; elle a pourtant été deux heures entieres sans revenir à elle, et il n'y a qu'une heure à peu près que la connoissance lui est revenue. Elle m'a entendu dire à votre mere que j'allois vous écrire ; elle m'a prié de vous faire bien ses compliments : c'est en quelque sorte la premiere marque de connoissance qu'elle nous a donnée. Je vous assure que vous auriez été aussi ému que nous l'avons tous été. Madelon en est encore tout effrayée, et a bien pleuré sa sœur, qu'elle croyoit morte. (J. Racine, extrait d'une lettre à son fils, 31 mars 1698)

Or, le fonctionnement du Passé composé dans les deux exemples ci-dessus est différent de celui qu'on observe dans l'extrait suivant :

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Par opposition à l'« aoriste » tout court, terme que Benveniste utilise pour désigner le Passé simple. Rappelons que cet auteur considère que le Passé composé et le Passé simple appartiennent à deux modes distincts d'énonciation, qu'il dénomme respectivement « énonciation de discours » et « énonciation historique » – modes que, depuis, on a coutume de désigner simplement par les termes de « discours » et de « récit » (ou d'« histoire »).

(22) Lacordaire, naturaliste français, a recueilli dans le cours de trois voyages qu'il a faits dans l'Amérique du Sud, environ deux mille espèces de coléoptères, dont plus de la moitié sont nouvelles. Il a séjourné au Brésil, à Monte-Vidéo, à Buénos-Ayres, dans l'intérieur des provinces de la république de la Plata et au Chili; son mémoire sur les habitudes des insectes coléoptères [...] est plein d'intérêt. (G.L. Duvernoy, 1832)

Il n'est nullement question, dans cette séquence, de narration, et les informations données ne suivent pas une chronologie événementielle. L'ordre des formes verbales y est régi par des intentions qui sont avant tout informatives et argumentatives. Ce texte obéit à une pertinence qui n'est pas chronologique mais informationnelle : il s'agit de rapporter certains faits susceptibles de constituer un portrait scientifique. On entend ici par « fait » un procès (événement, état, etc.) dont l'advenue est présentée comme valide au moment de l'énonciation (dans le cas du Passé composé). Un fait suppose donc toujours un sujet de conscience.

Ce point est essentiel. Un fait, au sens où nous l'entendons ici, n'est pas particulièrement « objectif » et n'a pas de rapport direct avec la « réalité ». Il est du domaine des représentations. La différence apparaît clairement quand on prédique d'un fait le concept de nouveauté. Dire d'un fait qu'il est « nouveau », c'est signifier non pas qu'il vient d'advenir, mais qu'il vient d'être porté à la connaissance d'un sujet de conscience (cf. Van de Velde 2006)<sup>45</sup>.

Autres exemples d'énoncés factuels au Passé composé :

- Vous avez ici un caissier qui s'appelle Tremblet, je suppose?
   Nous avions... Il y a bien longtemps... Attendez... C'était l'année où notre succursale de Cambrai a été modernisée... Sept ans... Oui... Un peu moins, car il nous a quittés au milieu du printemps. (G. Simenon, 1947)
- (24) Qu'est-ce que tu **as fait** dimanche?

Tu as pensé à acheter du pain en rentrant ?

Vous avez déjà commandé ? (Dans un restaurant)

etc.

Cti

Les énoncés factuels ont pour enjeu la question de savoir si le procès est ou non advenu. Les exemples (24) montrent que beaucoup de questions que nous formulons quotidiennement au moyen du Passé composé, à propos d'un passé récent ou moins récent, sont des questions factuelles. Dans ces énoncés, il est parfois difficile d'évaluer la saillance respective du composant processif et du composant résultatif<sup>46</sup>.

La notion de fait telle qu'elle est comprise ici s'inspire de travaux d'aspectologie slave. Voir par ex. Forsyth (1970), Bogusławski (1981), Padučeva (1992), Grønn (2003). La raison principale pour laquelle cette valeur a attiré l'attention des slavistes est qu'elle s'exprime, dans les langues slaves, généralement par une forme verbale imperfective, comme la progressivité, la généricité, l'habitualité et quelques autres valeurs.

Dans l'exemple *Vous avez déjà commandé*?, la question porte sur un fait qui est une phase (la première) dans le scénario d'événements associé au restaurant (Nowakowska 2008).

### 4.2.9. Factualité simple et factualité d'expérience

Une variante de la factualité est celle que quelques linguistes nomment « passé d'expérience » (Franckel 1989, Vet 1992). Cette appellation a son origine dans celle de « parfait d'expérience » forgée par Zandvoort (1932) pour décrire certains emplois du *Present perfect* et du *Past perfect* anglais<sup>47</sup>. Nous n'utiliserons pas ici l'appellation de passé d'expérience, car le Plus-que-parfait et certaines formes surcomposées ont également des emplois de ce type – qui sont par conséquent aussi des « passés d'expérience ». Nous parlerons donc plutôt d'un Passé composé d'expérience, ou d'un Passé composé à valeur de parfait d'expérience.

Voici quelques exemples de ce type de Passé composé :

- (25) Quelqu'une d'entre vous **a**-t-elle **eu** <u>ces jours-ci</u> de semblables songes ? (H. de Montherlant, 1954)
- (26) J'ai <u>rarement</u> aperçu quelqu'un de plus comique que le vieux Bob se promenant, dans le soleil éblouissant d'un printemps du midi, avec un chapeau haut de forme noir [...]. (G. Leroux, 1908)
- (27) <u>Jamais</u>, <u>de ma vie</u>, un client ne m'**a fait** autant enrager que celui-là... (G. Simenon, 1946)

À la différence des exemples factuels (22)-(24), ces Passés composés ne désignent pas un procès singulier. Ils ne désignent pas non plus un procès habituel. Les énoncés où ils figurent assertent (ou réfutent, ou interrogent sur...) l'existence, dans le passé, d'un type de procès, le nombre d'occurrences de celui-ci étant non pertinent. Cette signification particulière peut être restituée au moyen de la glose *il est arrivé (une fois au moins) que/de*:

- (25') Est-il arrivé à quelqu'une d'entre vous d'avoir ces jours-ci de semblables songes ?
- (26') Il m'est rarement arrivé d'apercevoir quelqu'un de plus comique que le vieux Bob se promenant...
- (27') Jamais, de ma vie, il n'est arrivé qu'un client me fasse enrager autant que celui-là.

L'emploi dont il est question ici est une propriété générale des parfaits (donc, concernant le français, des temps composés), et pas seulement du Passé composé. Pourtant la tradition grammaticale française l'ignore presque complètement, alors que la tradition anglo-saxonne y consacre presque toujours une place importante (voir par ex. Leech 1971, Comrie 1976). Cela tient peut-être au fait qu'en anglais, pour une notion aussi courante que « aller », on utilise un verbe différent pour exprimer le parfait résultatif (*Bill has gone to America*) et le parfait

d'expérience (*Bill has been to America*) (Comrie 1976 : 59). Selon Gosselin (2017 : 59) la référence temporelle, dans le cas du parfait d'expérience, accorde une importance égale au passé et au présent, donc à la phase processive et à la phase résultative.

42

Cette prédication d'existence, s'agissant d'un procès, a conduit McCawley (1971, 1981) à qualifier cet emploi d'« existentiel »<sup>48</sup>, appellation reprise depuis par plusieurs auteurs (e.g. Kiparsky 2002, Karolak 2008a). Dans la glose, l'expression *il est arrivé* traduit le composant existentiel, et l'expression *une fois au moins* traduit le nombre indéterminé d'occurrences qu'implique le prédicat existentiel.

Le composant « une fois au moins » de cette signification est une valeur par défaut, qui peut donc être précisée. C'est la raison pour laquelle ce type du Passé composé est très souvent sous la portée :

- d'un adverbe quantifieur de fréquence (comme *jamais*, *rarement*, *parfois*, *souvent*) ou quantifieur d'occurrences (comme *plusieurs fois*, *une fois*, *six fois*):
  - (28) Je dois dire aussi que, n'étant pas du tout coquette [...], j'ai <u>rarement</u> eu à lutter contre l'amour dans l'amitié. (G. Sand, 1855)
  - (29) PHILIPPE : [...] Il ne vous **a** <u>jamais</u> **parlé** de moi ?
    GRINDIER : Oh si ! J'**ai** <u>souvent</u> **entendu** votre nom. (E. de Montherlant, 1929)
  - (30) On a parfois **posé** la question de savoir si l'on peut penser sans mots, si la pensée est ou non inséparable du langage. (E. Borel, 1946)
  - (31) [Il est question de la rédaction d'un roman] Je l'**ai mis** en chantier <u>six fois</u>. J'**ai déchiré** jusqu'à des vingt-cinq pages d'une envolée superbe. (F. Nourissier, 1975)
  - (32) [...] ce suicide a été tellement inattendu, que mon frère s'est <u>quelquefois</u> demandé si cet attachement paternel n'avait pas été un peu plus... plus profond... qu'on ne pensait... (R. Martin du Gard, 1932)
- de l'adverbe  $d\acute{e}j\grave{a}$ , qui fonctionne comme un marqueur de la valeur de parfait d'expérience et sert à la redoubler, à la confirmer<sup>49</sup>:
  - Et puis on a tous craché par terre ensemble, tellement c'était mauvais, ce vinaigre de grand cru. Vite, on a ouvert la romanée-conti. Vous **avez** <u>déjà</u> **débouché** une bouteille pareille ? (G. Brisac, 1996)

Il est intéressant d'observer que ces adverbes portent tous sur le prédicat existentiel, comme l'indiquent les gloses : 'il est rarement arrivé que j'aie à lutter...' (28), 'il n'est jamais arrivé qu'il vous parle de moi ?' (29), 'il m'est souvent arrivé d'entendre votre nom' (29), etc.

Les analyses de McCawley concernent l'anglais, mais sur ce point le *Present perfect* anglais a des emplois tout à fait semblables au Passé composé français. − Le point commun avec le quantificateur existentiel de la logique (∃) est le composant « une fois au moins ». Une expression comme (∃x) ax est glosée, en logique des prédicats, « il existe au moins un x, tel que x a la propriété a ». La différence est ici que le quantificateur s'applique à un objet typé comme procès.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Ce *déjà* est différent de celui dit « de survenance précoce » (*Il est déjà 11 heures*).

Les parfaits d'expérience se rencontrent souvent dans des formulations où est exprimée une comparaison, notamment quand celle-ci s'accompagne d'un jugement superlatif, comme l'illustrent les exemples (25)-(27) et (33) *supra*. L'idée même de comparaison peut contribuer à déclencher l'interprétation d'expérience. Par exemple, il suffirait d'enlever l'adjectif *pareille* dans (33) pour que, en dépit de la présence de *déjà*, la question ait très peu de probabilité d'être interprétée comme un parfait d'expérience, compte tenu de nos pratiques en ce qui concerne les bouteilles :

### (34) Vous avez déjà débouché une bouteille ?

Cette formulation s'entend en général comme une question factuelle simple, visant seulement à s'enquérir si l'interlocuteur a débouché ou non une bouteille (la question porte alors sur un intervalle temporel très court). Pour qu'elle puisse s'entendre comme une question factuelle d'expérience, il faudrait qu'elle s'adresse à quelqu'un dont on soupçonne qu'il n'a peut-être aucune expérience en matière de débouchage de bouteille. La question implique en ce cas un intervalle temporel considérablement plus long, et signifie : 'vous est-il arrivé une fois dans votre vie de déboucher une bouteille ?', 'avezvous l'expérience de ce que c'est que de déboucher une bouteille ?'. La présence d'une expression de comparaison (l'adjectif pareille) exclut pratiquement ici l'interprétation factuelle simple (ou résultative).

À défaut de spécification, l'intervalle temporel impliqué par les Passés composés d'expérience, c'est-à-dire l'intervalle dans lequel opère l'assertion d'existence, s'étend d'un passé non défini jusqu'au moment de l'énonciation. Mais cet intervalle peut être explicité: c'est exactement ce que fait l'expression *de ma vie* dans l'ex. (27). Il peut également être délimité, comme dans (25) où l'expression *ces jours-ci* restreint la portée temporelle de la question. On appellera cet intervalle **intervalle de validation** (Desclés 1997).

On peut considérer que la résultativité du Passé composé d'expérience réside dans ce qu'exprime le terme d'« expérience ». En effet, l'assertion selon laquelle un certain procès est advenu est toujours produite dans le but de faire savoir qu'il en résulte, au moment de l'énonciation et pour un sujet de conscience, un acquis, une séquelle, ce que Desclés & Guentchéva (2003) appellent un **état d'expérience**, expression que nous reprendrons à notre compte. Par ce biais, un énoncé d'expérience au Passé composé est toujours doté d'une certaine actualité. Une séquence entière peut être conçue sur cette logique d'assertion d'existence et donc d'expérience :

(35) J'ai parfois, j'ai souvent, par malignité, dit d'autrui plus de mal que je ne pensais et, par lâcheté, dit plus de bien que je ne pensais de beaucoup d'œuvres, livres ou tableaux, par crainte d'indisposer contre moi leurs auteurs. J'ai parfois souri à des gens que je ne trouvais pas du tout drôles et feint de trouver spirituels des propos niais. J'ai feint de m'amuser, parfois, alors que je m'embêtais à mort et que je n'avais pas la force de m'en aller parce que l'on me disait : reste encore... J'ai trop souvent permis à ma raison d'arrêter l'élan de mon cœur. Et, par contre, alors que mon cœur se taisait, j'ai trop souvent parlé quand même. J'ai parfois, pour être approuvé, fait des sottises. Et, par contre, je n'ai pas toujours osé faire ce que je pensais devoir faire mais savais ne devoir être pas approuvé. (A. Gide, Les Nouvelles nourritures, 1935)

La valeur d'expérience est compatible avec la généricité :

(36) Quand tu as découvert une faiblesse en toi, au lieu de la dissimuler, abrège ton rôle et tes ambages, corrige-toi. (Delacroix, *Journal*, 8 oct. 1822)

Dans une partie de l'espace francophone européen (zone à substrat occitan et francoprovençal, Suisse romande incluse), la signification que produit le Passé composé d'expérience est régulièrement exprimée au moyen du Passé surcomposé (Apothéloz 2009, 2010, Borel 2019). Dans les régions concernées, un exemple comme (32) pourrait être formulé comme suit :

(37) [...] ce suicide a été tellement inattendu, que mon frère s'**est** quelquefois **eu demandé** si cet attachement paternel n'avait pas été un peu plus... plus profond... qu'on ne pensait...

Sur cette même aire géographique, tous les temps surcomposés de l'indicatif, sauf le Passé antérieur, sont susceptibles d'exprimer le parfait d'expérience (Apothéloz 2019b).

# 4.2.10. Quatre emplois du Passé composé

Au total, ces analyses conduisent à distinguer quatre emplois du Passé composé, soit :

- Un Passé composé résultatif
- Un Passé composé factuel simple
- Un Passé composé factuel d'expérience
- Un Passé composé processif (de narration)

L'ordre dans lequel ils sont mentionnés dans cette liste vise à refléter le poids respectif des phases post-processive et processive : l'emploi résultatif est celui qui met le plus en saillance la phase post-processive (l'état résultant). À l'opposé, l'emploi de narration est celui qui met le plus en saillance la phase processive. Les deux emplois factuels établissent un certain équilibre entre ces deux phases<sup>50</sup>.

En français du XXI<sup>e</sup> siècle, le Passé simple ne concurrence plus le Passé composé que dans sa fonction narrative. Avec quelques rares verbes, comme *faire* et *être*, il subsiste cependant dans les fonctions factuelle et d'expérience, mais comme une forme fossile plus ou moins figée. Comme parfait d'expérience, on ne le rencontre plus guère que dans des formulations exprimant une négation d'advenue au moyen de l'adverbe *jamais*, comme dans l'exemple ci-dessous :

(38) Yersin commande en France une voiture autochenille Citroën, la même que « celles qui ont traversé le Sahara ». Parce que mine de rien, et même si jamais il n'en **fit** un but, le roi du caoutchouc et du quinquina engrange les bénéfices. Yersin l'ascétique s'est taillé tout seul un empire dans l'Empire. (P. Deville, 2012)

45

Dans la classification qu'il propose, Vet (1992) distingue également quatre emplois : présent résultatif, antérieur du présent, expérientiel et passé narratif. Son antérieur du présent correspond à notre factuel simple.

# 4.2.11. Références bibliographiques

# Ouvrages sur le Passé composé

Schaden, Gerhard (2009). Composés et surcomposés: le « parfait » en français, allemand, anglais et espagnol. Paris : L'Harmattan.

# Numéros de revues consacrés au Passé composé ou aux parfaits

Cahiers Chronos 6, 2000 : Passé et parfait (A. Calier, V. Lagae & C. Benninger, éds).

Cahiers Chronos 28, 2016: Aoristes et parfaits (P.-D. Giancarli & M. Fryd, éds).

Cahiers de praxématique 19, 1992 : Le passé composé.

46

### 4.3. Le Plus-que-parfait

### 4.3.1. Introduction

Le Plus-que-parfait, comme on peut le déduire de sa morphologie, hérite d'une partie des propriétés du Passé composé (comme temps composé) et de l'Imparfait (son auxiliaire porte le grammème d'Imparfait). Plusieurs des notions exposées dans les sections consacrées à ces temps verbaux seront donc réutilisées ici sans être toujours réexposées dans le détail. Comme héritage du Passé composé, on retrouvera par exemple la nécessité d'une phase post-processive (intervalle  $[e_1-e_2]$ ) pour décrire les emplois résultatifs, ainsi que les emplois factuels. Comme héritage de l'Imparfait on retrouvera notamment, dans les emplois résultatifs, la visée imperfective propre à ce temps verbal ainsi que les emplois médiatifs et modaux.

# 4.3.2. Plus-que-parfait processif VS résultatif

Par comparaison avec le Passé composé, la principale différence caractérisant le Plusque-parfait est que, au lieu de référer soit au passé (phase processive) soit au présent (phase résultative), il réfère toujours au passé, qu'il soit processif ou résultatif. Cette différence, qui pourrait paraître mineure, a toutefois des conséquences assez importantes pour l'analyse et l'interprétation des données. En effet, dans le cas du Passé composé, l'opposition des deux visées aspectuelles (processive VS résultative) est systématiquement doublée d'une opposition de deux époques (passé VS présent), opposition qui est dotée d'une forte prégnance cognitive et d'une pertinence toute particulière. Mais avec le Plusque-parfait, cette opposition temporelle n'existe plus, si bien que la discrimination des deux interprétations processive et résultative est plus fragile. Quand le contexte s'y prête, elle est cependant tout à fait nette. Ainsi, dans (1) le Plus-que-parfait avait mangé ne peut être interprété que comme désignant la phase processive (comme tous les Plus-queparfaits de cet extrait), et dans (2) la phase résultative :

- (1) <u>Puis</u>, on <u>était passé</u> dans la pièce d'à côté : on <u>s'était assis</u> autour d'une table, on **avait** mangé des gâteaux onctueux, des mousses, des salades de fruits, <u>bu</u> du champagne. (H. Bianciotti, 1985)
- (2) Dix-huit mois venaient de suffire : le ménage des Roubaud <u>s'était gâté</u>, le mari **avait mangé** les cinq mille francs au jeu, la femme en <u>était arrivée</u> à prendre un amant, pour se distraire. (E. Zola, 1890)

Le premier extrait consiste à enchaîner des procès qui se succèdent, dans une courte séquence narrative, et cet enchaînement est précédé de *puis*, qui annonce un contexte de successivité.

Le second extrait se présente comme une sorte de description de l'état dans lequel se trouve le ménage des Roubaud dix-huit mois après certains événements. Ces Plus-que-parfaits pourraient être remplacés, en changeant le verbe, par des Imparfaits : le ménage était dégradé, les cinq mille francs étaient dépensés, la femme avait maintenant un amant... De même que les Passés composés résultatifs peuvent être reformulés,

moyennant changement de verbe, au Présent, les Plus-que-parfaits résultatifs peuvent être reformulés, moyennant changement de verbe, à l'Imparfait.

Quand il est processif, le Plus-que-parfait réfère à un moment qui est antérieur à un repère localisé lui-même dans le passé. L'exemple (1) ne peut se comprendre que comme décrivant une séquence de procès antérieure à d'autres procès, dont il a été question précédemment dans le même texte (et qui sont ici « hors-champ »). L'antériorité est tout à fait explicite dans le texte suivant :

- (3) Il soupira au souvenir du vieux sacristain, mort depuis des années, et reprit sa marche vers le plateau. C'est alors qu'il <u>se rappela</u> soudain que Jacques l'**avait prévenu**, <u>la veille</u>, qu'on allait changer d'heure. Il n'**avait** rien **compris** à ce que lui **avait expliqué** son fils, mais **avait annonc**é que, de toute façon, le soleil et lui n'avaient rien à foutre de ce que décidaient les abrutis de Parisiens!
  - Changer d'heure ? **avait**-il **lancé**, et puis quoi encore ? (C. Michelet, 1990)

Cet extrait articule deux plans narratifs: un premier plan, qu'on pourrait qualifier de narration principale, formulé au Passé simple; et un second plan, qu'on pourrait qualifier de narration secondaire, formulé au Plus-que-parfait. La narration secondaire se situe dans une temporalité antérieure à celle de la narration principale, exactement un jour avant (*la veille*). Depuis Genette (1972), on appelle **analepses** ces retours en arrière quand, comme ici, ils forment à eux seuls une petite séquence narrative. L'extrait (1) *supra* est donc intégralement analeptique.

Il nous faudra donc, pour décrire le Plus-que-parfait, deux repères : celui localisé dans l'intervalle d'énonciation  $(r_0)$ , qui caractérise ce temps verbal comme déictique ; et un second repère localisé dans le passé,  $r_1$ , qui le caractérise comme temps verbal anaphorique. Le procès que désigne le Plus-que-parfait processif est antérieur à ce second repère.  $r_1$  est donc déictiquement localisé dans le passé, et sert lui-même à localiser anaphoriquement (comme antérieur à lui) le site temporel du procès. Dans (3), le deuxième Passé simple (se rappela) fournit l'ancrage temporel à  $r_1$ , et l'expression la veille quantifie l'antériorité, i.e. indique la distance temporelle entre  $r_1$  et le procès.

Le Plus-que-parfait résultatif donne parfois lieu à une séquence décrivant un état du monde, comme dans les trois formes de (2). Mais il se rencontre très souvent aussi de façon isolée, comme dans la relative de l'exemple suivant :

(4) Le deuxième acte allait commencer, sans Plessetskaïa et sans sous-titres, lorsque la porte de la petite baignoire **où nous nous étions rassises** s'ouvrit sans bruit et, tandis que le grand lustre de cristal s'éteignait, j'entrevis le visage de notre petit André. (S. Signoret, 1976)

*Où nous nous étions rassises* signifie dans ce contexte '*où nous étions rassises*'. Compte tenu du type de verbe (transitionnel), on pourrait évoquer ici la notion de métalepse, comme plus haut à propos du Passé composé. L'information apportée par le Plus-que-parfait résultatif, dans cet exemple, a un statut de second plan descriptif tout à fait comparable à un Imparfait.

### 4.3.3. Visée aspectuelle sur E et e

Quelle que soit son interprétation, le Plus-que-parfait se caractérise donc par trois « moments ». Soit, de droite à gauche dans la logique des chronogrammes :

- celui de l'énonciation et de r<sub>0</sub>, qui lui fournit son repère déictique,
- celui du repère  $r_1$ , pur moment en interprétation processive, et localisant l'état résultant en interprétation résultative,
- celui du procès proprement dit (E).

Le Plus-que-parfait processif établit donc les relations temporelles suivantes, et dans cet ordre :

- $-r_0 \subset S$
- $-r_1 < S$
- $-R < r_1$
- -R=E

La visée sur la phase processive est donc perfective (R=E). D'où le chronogramme de la Figure 14 :

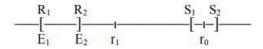


Figure 14 : Chronogramme du Plus-que-parfait processif

Le Plus-que-parfait résultatif se caractérise quant à lui par les relations temporelles suivantes :

- $-r_0 \subset S$
- $-r_1 < S$
- $-r_1 \subset R$
- $-R \subset e$
- -R < S
- -E < R

La visée sur la phase résultative est donc imperfective ( $R \subset e$ ). Il en résulte que la borne  $e_2$  de la phase post-processive, n'étant pas incluse dans R, a comme seule contrainte d'être postérieure à  $R_2$ . Rien ne l'empêche de déborder au-delà de S, de sorte qu'aucune époque particulière ne lui est imposée. C'est ce que note le pointillé dans le chronogramme de la Figure 15 :

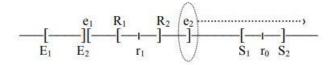


Figure 15 : Chronogramme du Plus-que-parfait résultatif

On sait qu'avec l'Imparfait, la phase processive E peut se poursuivre dans l'intervalle S de l'énonciation, et au-delà. Il en va de même avec la phase post-processive du Plus-que-parfait résultatif. Il n'y a rien de surprenant à cela : c'est même l'une des raisons expliquant l'équivalence, par voie de reformulation, entre le Plus-que-parfait résultatif et l'Imparfait. Ce cas de figure est illustré par l'exemple suivant :

(5) Il y a un peu plus de deux semaines, Stephen m'a dit qu'il **avait trouvé** un billet à bas prix pour les Philippines et qu'il voulait que je fasse un voyage là-bas pour voir ma famille. (Site de 20minutes, art. publié en 2017)

Tout porte à penser, dans cet exemple, que le résultat de la « trouvaille » (l'état que décrit la proposition *il y avait un billet à bas prix pour les Philippines*) doit être considéré comme encore valide au moment où l'énoncé est produit.

À noter enfin que l'imperfectivité du Plus-que-parfait résultatif en fait un temps verbal propice à exprimer l'habitualité. Les formes verbales de l'exemple ci-dessous sont toutes « habituelles » et résultatives :

(6) En général à cette époque, le matin vers 7h, Martin **avait pris** son petit déjeuner, **s'était rasé**, **avait fait** sa toilette et s'apprêtait à se mettre au travail.

# 4.3.4. Plus-que-parfait factuel simple et Plus-que-parfait d'expérience

Il est souvent difficile, dans le cas du Plus-que-parfait, de distinguer les emplois factuels simples des emplois processifs proprement narratifs. Cela tient au statut particulier des analepses. Les emplois processifs analeptiques sont presque toujours motivés par des raisons internes à la narration principale, de sorte que leur caractère narratif s'associe à des motivations informatives ou argumentatives. L'extrait suivant est un assez bon candidat pour illustrer la factualité simple du Plus-que-parfait :

(7) Le matin, le départ **s'était effectué** le plus normalement du monde. Malgré ses prédictions, personne n'**était venu** le chercher. Yolande n'**avait** pas **tenté** une dernière fois de le retenir. Elle lui **avait** même **fait** des recommandations. <u>Enfin</u>, comme il l'**avait suppliée** de l'accompagner, elle lui **avait répondu** qu'elle ne voulait pas se conduire de façon grossière avec des gens qui avaient été si gentils. (E. Bove, 1945)

Cet extrait, qui est le début d'un paragraphe, commence par un énoncé qui, au regard de ce qui suit, a un statut typique d'annonce ou de synthèse. Les Plus-que-parfait qui suivent ne désignent pas des procès qui se succèdent chronologiquement, mais des procès qui « élaborent » l'assertion selon laquelle le départ s'est déroulé le plus normalement du monde. Ils sont donnés comme des faits. L'adverbe *enfin*, au milieu de l'extrait, ne porte pas sur la succession des procès (il n'annonce pas un « dernier » événement) mais sur la séquence des informations attestant la normalité du départ ; c'est donc un adverbe d'énonciation marquant le dernier élément d'une séquence argumentative. Cet exemple a ainsi beaucoup de points communs avec les Passés simples factuels de l'exemple (27), § 3.4.3.2. de la notice sur les temps simples.

Les Plus-que-parfaits d'expérience sont en revanche aisément reconnaissables. Leurs affinités avec certains environnements linguistiques (adverbes de fréquence, déjà

existentiel, expressions de la comparaison superlative, formulation de l'intervalle de validation, etc.) sont exactement les mêmes que celles du Passé composé d'expérience. Ces différents contextes sont illustrés dans les exemples suivants :

- (8) J'avais <u>déjà</u> rencontré <u>dans ma vie</u> bien des femmes-poupées, bien des femmesbibelots, mais pas encore des Cambodgiennes chez elles [...]. (P. Loti, 1912)
- (9) Un soir, on s'est retrouvés tous ensemble avec Norbert, Guzman et Boris, comme nous ne l'**avions** plus **fait** depuis longtemps. (S. Osmont, 2012)
- (10) Pour nous les filles, il n'existait pas non plus d'« auteurs du programme » de notre sexe. À aucun stade de mes études, même en licence de lettres, un seul de ces sacrés « auteurs du programme » n'avait été une femme ! (B. Groult, 2008)
- (11) <u>Jamais</u> Colombe n'**avait entendu** quelque chose <u>d'aussi intime</u>, <u>d'aussi troublant</u>. (T. de Rosnay, 2009)

Dans le cas du Passé composé, l'assertion d'existence est validée dans le présent. C'est donc S (ou r<sub>0</sub>), qui sert de moment de validation, qui donne la localisation temporelle de l'état d'expérience (Desclés & Guentchéva 2003). Ce même repère sert également de borne terminale de l'intervalle de validation. Avec le Plus-que-parfait d'expérience, l'assertion d'existence est validée dans le passé. C'est r<sub>1</sub> qui sert de moment de validation et donne la localisation temporelle de l'état d'expérience. Ce même repère donne également la borne terminale de l'intervalle de validation.

Au total, et en laissant provisoirement de côté les contextes modaux et médiatifs, on peut donc distinguer, comme avec le Passé composé, quatre emplois du Plus-que-parfait :

- Un Plus-que-parfait résultatif
- Un Plus-que-parfait factuel simple
- Un Plus-que-parfait factuel d'expérience
- Un Plus-que-parfait processif (de narration secondaire, analeptique)

### 4.3.5. Problèmes particuliers

4.3.5.1. Plus-que-parfaits en facteur commun (isochronie)

### Soit l'exemple suivant :

(12) Et avant que le comte pût la retenir, elle **avait franchi** d'un bond léger la banquette qui la séparait de son vieux maître, et **s'était assise** sur ses talons à côté de lui.

Le comte, voyant que ses affaires n'étaient pas fort avancées auprès d'elle, jugea nécessaire de dissimuler. (G. Sand, 1843)

Cet exemple, extrait d'une séquence narrative au Passé simple, est intéressant pour la raison suivante. Le premier paragraphe vise à installer la représentation d'une situation qu'on peut paraphraser comme suit : 'avant que le comte pût la retenir, elle se trouvait de l'autre côté de la banquette... assise sur ses talons à côté de lui'. Il semble donc que les deux Plus-que-parfaits doivent être interprétés résultativement. Pourtant, les procès qu'ils désignent indiquent une certaine progression temporelle : il y a eu d'abord franchissement

de la banquette, puis assoiement sur les talons. Par rapport au cadre que nous nous sommes fixé, ces Plus-que-parfaits ont donc un fonctionnement paradoxal : d'une part ils sont résultatifs, mais d'autre part ils font progresser le cours narratif.

En fait, il s'agit ici du même phénomène que celui connu sous l'appellation d'Imparfait « de rupture ». Comme cette variété d'Imparfaits, les deux Plus-que-parfaits de (12) sont précédés d'une expression faisant progresser la temporalité narrative (avant que le comte pût la retenir). La particularité de cet exemple est qu'il comporte non pas une mais deux formes ayant ce statut, et que ces formes ne désignent pas le même intervalle temporel mais deux intervalles qui se succèdent, formant ainsi une micro-narration. Sortie de son contexte, la séquence au Plus-que-parfait a d'ailleurs toutes les apparences d'une analepse ordinaire, avec deux temps verbaux processifs :

(12') Elle **avait franchi** d'un bond léger la banquette qui la séparait de son vieux maître, et **s'était assise** sur ses talons à côté de lui.

Une analyse possible de ce phénomène est de considérer qu'il n'y a pas ici, sémantiquement parlant, deux verbes affectés chacun par un grammème de Plus-que-parfait, mais un seul grammème en facteur commun de deux verbes formant un procès complexe, un procès « franchir et s'asseoir ». Cette mise en facteur commun met les procès désignés par ces deux verbes dans le même espace temporel. Nous désignerons ce phénomène par le terme d'« isochronie ». L'ellipse du pronom sujet du deuxième verbe peut être considérée comme un indice de ce fonctionnement.

### 4.3.5.2. Plus-que-parfait sous la portée d'un adverbe, syllepses aspectuelles

Cependant l'exemple (12) présente un autre phénomène encore, lui aussi quelque peu paradoxal : il concerne l'expression *d'un bond léger*. Cet adverbial décrit la manière dont le franchissement de la banquette a été effectué. Il met donc en saillance la phase processive et devrait logiquement produire une lecture processive du Plus-que-parfait. Ici encore, il semble que la solution se trouve à nouveau dans une analyse en terme de portée : dans le procès « *franchir et s'asseoir* », le premier procès n'est pas *franchir*, mais *franchir d'un bond léger*, prédicat verbal intégrant une spécification de manière <sup>51</sup>. La portée du Plus-que-parfait est donc la suivante :

(franchir d'un bond léger et s'asseoir)Pqp

De façon générale, quand le procès est déterminé par un adverbe, la distinction entre interprétation processive et résultative est parfois difficile. Apothéloz & Combettes (2011) ont observé que les adverbes signifiant le degré (comme *complètement*, *totalement*, *sensiblement*, *terriblement*, *légèrement*) jouent, vis-à-vis du participe passé, un rôle analogue à celui qu'ils joueraient devant un adjectif, et incitent donc souvent à une interprétation résultative du temps verbal :

\_

De la même manière que le verbe *fracasser* intègre dans la notion de *casser* une spécification de manière, qu'on peut gloser par '*complètement et avec violence*'.

- (13) Par-dessus le marché, les disques avaient été entreposés je ne sais où pendant des années de guerre, et **s'étaient** <u>terriblement</u> **abîmés**... Il manquait une face de l'enregistrement original... (C. Roy, 1979)
- (14) Entre 14h10 et 14h48 Adam parla. La foule des spectateurs **s'était** <u>sensiblement</u> **accrue**. (J.-M. Le Clezio, 1963)

Cette analyse revient, comme dans (12), à intégrer l'adverbe dans le prédicat verbal et à considérer que le grammème de Plus-que-parfait opère sur un verbe modifié par une spécification de degré (s'abîmer terriblement, s'accroître sensiblement).

À l'opposé, les adverbes signifiant la durée ou la localisation temporelle incitent presque toujours à une interprétation processive du Plus-que-parfait :

- (15) Il **s'était réveillé** deux heures plus tôt [...]. (A. Ivy, 2014)
- (16) En sortant, la lumière dans les rues **avait changé**, presque aussi <u>rapidement</u> que sous le jeu d'orgue d'un théâtre. (J. Gracq, 1970)

Dans (16), l'adverbe joue un rôle décisif pour l'interprétation aspectuelle de temps verbal. Il en corrige même l'interprétation préalable. En effet, dans la chronologie de la lecture, le Plus-que-parfait de cet exemple est d'abord assez spontanément interprété comme résultatif (≈ 'la lumière était différente'). C'est ensuite seulement, en raison de l'adverbe rapidement, que le lecteur comprend que cette interprétation doit être corrigée en faveur d'une interprétation processive. Il se produit donc, sur ce Plus-que-parfait, ce qu'on pourrait appeler une syllepse aspectuelle. On entend par « syllepse » le fait d'actualiser pour une expression (lexème ou grammème) successivement et dans le même énoncé, sous la pression du co-texte, deux significations différentes. Ici, ces significations concernent l'aspect grammatical.

Les temps composés se trouvant dans une subordonnée en *depuis que* sont en principe toujours interprétés comme résultatifs. *Depuis* y ouvre un intervalle temporel dont la borne initiale correspond à e<sub>1</sub>, borne initiale de la phase post-processive (qui coïncide par définition avec E<sub>2</sub>, borne terminale de E). Compte tenu de ce qui vient d'être dit concernant les adverbes de localisation temporelle, comme *deux heures plus tôt* dans (15), la formulation (17) comporte donc des informations aspectuelles contradictoires :

(17) Depuis qu'il **s'était réveillé**, <u>deux heures plus tôt</u>, Jared faisait de son mieux pour se voiler la face. (Collectif, 2015)

Alors que la subordonnée confère au temps verbal une interprétation résultative, l'adverbial *deux heures plus tôt*, qui vise à localiser le moment même où le réveil a eu lieu, lui confère une interprétation processive. Ici encore, le Plus-que-parfait se trouve dans un environnement propice à une syllepse aspectuelle. Le statut parenthétique de l'adverbial empêche que se produise une discordance aspectuelle.

# 4.3.5.3. Plus-que-parfait dans les analepses

Dans les analepses, il n'est pas rare que le Plus-que-parfait cède la place au Passé simple, alors même que les procès désignés continuent à être internes à la narration secondaire. Ce phénomène est mentionné par Barceló & Bres (2006), et a donné lieu à quelques études descriptives (Combettes 2008, Apothéloz & Combettes 2016, Apothéloz 2018). En voici un exemple :

(18) Il me <u>dit</u> que les choses <u>avaient mal tourné</u> là-bas [...]. Sur le coup de sept heures, deux petits gars qu'on avait chargés de surveiller le dépôt d'armes <u>avaient aperçu</u> trois cyclistes allemands en casques et mitraillettes en bandoulière [...]. Et les petits gars [...] <u>avaient lâché</u> deux rafales de mitrailleuse devant eux, au hasard; aussitôt les Allemands **sautèrent** à terre en abandonnant leurs bicyclettes, **s'aplatirent** dans le fossé et **commencèrent** à faire feu.

[Suivent 30 lignes de Passés simples]

Puis ils [les deux petits gars] **repartirent**, **regagnèrent** la route et, silencieux, harassés, **reprirent** en sens inverse [...]. Naturellement, les Allemands <u>avaient mis</u> la main sur le dépôt d'armes et, quelques instants après, ils étaient des centaines à explorer, mitraillette sous le bras, les abords des fourrés où ils <u>avaient trouvé</u> les containers et les parachutes soigneusement roulés et ficelés. [...]

– Les foutus imbéciles ! s'écria Max quand je l'eus mis au courant de la situation. (L.-R. des Forêts, 1985)

La narration secondaire, qui débute avec le premier Plus-que-parfait, est en fait du discours indirect, indirect libre à partir de *sur le coup de sept heures*. Il s'agit d'une longue séquence dont le temps verbal principal est, comme il se doit, le Plus-que-parfait. On observe cependant que ce temps est assez vite abandonné au profit du Passé simple, alors même qu'on se trouve toujours dans la narration secondaire. Ce n'est qu'après une longue séquence de Passés simples (de plus de 30 lignes) que le texte revient au Plus-que-parfait, rappelant ainsi au lecteur que nous sommes bien toujours à l'intérieur de la narration secondaire.

La « résolution » de ces Passés simples, c'est-à-dire le retour à une situation « normale », peut se faire de deux manières :

Par un retour au Plus-que-parfait à l'intérieur même de la narration secondaire, comme
c'est le cas dans (18), ce qu'on peut schématiser comme suit ('Ps' = Passé simple, 'Pqp'
= Plus-que-parfait ; la narration secondaire est entre parenthèses carrées) :

La séquence de Passés simples forme alors un îlot, qu'on pourrait comparer à ce qu'on observe avec le Présent dans des narrations par ailleurs à un temps du passé.

 Par un retour à la narration principale sans passage par le Plus-que-parfait. Le Passé simple se voit alors successivement attribuer deux espaces temporels différents : celui de la narration secondaire puis celui de la narration principale, soit schématiquement :

$$Ps...\ Ps...\ [Pqp...\ Pqp...\ Ps...\ Ps...]\ Ps...\ Ps...$$

Cette seconde résolution est potentiellement génératrice de malentendus temporels. On observe cependant qu'elle se fait le plus souvent en douceur, par l'intermédiaire d'Imparfaits et avec divers indices signalant le retour à la narration principale. Illustration :

(19) Il était dix heures du matin. [...] Au bord de l'allée ombreuse, assis sur un banc de bois, <u>Evariste</u> attendait Elodie. [...] Pendant toute une semaine, son orgueilleux stoïcisme et sa timidité, qui devenait sans cesse plus farouche, l'<u>avaient tenu</u> éloigné d'Elodie. Il lui <u>avait écrit</u> une lettre grave, sombre, ardente, dans laquelle, exposant les griefs [...], il annonçait sa résolution de ne plus retourner au magasin d'estampes et montrait à suivre cette résolution plus de fermeté que n'en pouvait approuver une amante.

D'un naturel contraire, Elodie, encline à défendre son bien en toute occasion, **songea** tout de suite à rattraper son ami. Elle **pensa** d'abord à l'aller voir chez lui, dans l'atelier de la place de Thionville. Mais, le sachant d'humeur chagrine, [...] elle **pensa** meilleur de lui donner un rendez-vous sentimental et romanesque auquel il ne pourrait se dérober, où elle aurait tout loisir de persuader et de plaire, où la solitude conspirerait avec elle pour le charmer et le vaincre.

Il y <u>avait</u> alors dans tous les jardins anglais des chaumières construites par de savants architectes [...].

<u>Arrivé au rendez-vous avant l'heure fixée, Evariste attendait</u> [...] Une patrouille **passa**, conduisant des prisonniers. (A. France, 1912)

Dans ce texte, le retour à la narration principale s'accompagne, d'une part d'un changement de paragraphe, d'autre part d'un rappel des circonstances dans lesquelles la narration principale a été abandonnée pour la narration secondaire (Evariste attendant Elodie).

La transition Plus-que-parfait → Passé simple dans les analepses est particulièrement intéressante du double point de vue de la narratologie et des propriétés des temps verbaux.

Du point de vue narratologique, elle soulève par exemple la question de déterminer dans quelles circonstances, et pourquoi, il y a abandon du Plus-que-parfait pour le Passé simple à l'intérieur de la narration secondaire, et comment s'opère le retour au Plus-que-parfait (si un tel retour a lieu). Dans (19), le contraste Plus-que-parfait VS Passé simple est manifestement exploité pour organiser la séquence analeptique en deux sous-séquences : l'une, au Plus-que-parfait, centrée sur le personnage d'Evariste ; l'autre, au Passé simple, centrée sur le personnage d'Elodie.

Du point de vue des propriétés des temps verbaux, l'abandon du Plus-que-parfait pour le Passé simple peut être une solution pour éviter les ambiguïtés référentielles du Plus-que-parfait. Rappelons en effet que ce temps verbal est fondamentalement ambigu et toujours susceptible d'être interprété soit processivement (auquel cas il y a progression de la narration analeptique, donc de la référence de la forme verbale par rapport à la référence de la forme verbale précédente) soit résultativement (auquel cas il y a arrêt de la narration analeptique, le procès responsable du résultat étant antérieur à la référence de la forme verbale précédente). Le Passé simple, temps toujours processif, permet de court-circuiter ce problème et de « forcer » la progression de la référence temporelle.

Notons pour terminer que le contenu des analepses n'est pas nécessairement narratif. Dans l'exemple (7) *supra*, répété ci-dessous, la séquence de Plus-que-parfaits est indiscutablement une analepse, mais la chronologie des procès, du moins dans la première partie (avant *enfin*), est indifférente car il s'agit de Plus-que-parfaits factuels.

(7) Le matin, le départ **s'était effectué** le plus normalement du monde. Malgré ses prédictions, personne n'**était venu** le chercher. Yolande n'**avait** pas **tenté** une dernière fois de le retenir. Elle lui **avait** même **fait** des recommandations. <u>Enfin</u>, comme il l'**avait suppliée** de l'accompagner, elle lui **avait répondu** qu'elle ne voulait pas se conduire de façon grossière avec des gens qui avaient été si gentils. (E. Bove, 1945)

# 4.3.5.4. Plus-que-parfait en contexte de Présents : logique grammaticale et logique référentielle

Lorsqu'une narration est menée avec comme temps principal le Présent, qu'il s'agisse ou non de fiction, il existe deux façons de signifier un état résultant concomitant du Présent narratif, ou de signifier un procès antérieur :

- la première consiste à conserver la logique de la narration au Présent et à utiliser un Passé composé, exactement comme on le ferait en contexte de Présent actuel;
- la seconde consiste à quitter la logique du présent, à prendre en compte qu'on se situe en réalité dans le passé et utiliser un Plus-que-parfait.

L'extrait ci-dessous adopte la première solution. Le Passé composé y est résultatif (nous sommes descendus trop bas  $\approx$  'nous nous trouvons trop bas'):

[20] [Il s'agit d'un récit, non d'une séquence descriptive]
[...] la traversée [du fleuve Congo] <u>prend</u> plus de quatre heures. Les pagayeurs <u>rament</u> mollement. On <u>traverse</u> de grands espaces où l'eau <u>semble</u> parfaitement immobile, puis, par instants, et particulièrement au bord des îles, le courant <u>devient</u> brusquement si rapide que tout l'effort des pagayeurs <u>a</u> du mal à le remonter. Car nous **sommes descendus** trop bas, je ne <u>sais</u> pourquoi ; les pagayeurs <u>semblent</u> connaître la route, et sans doute la traversée plus en amont <u>est</u>-elle moins sûre. (A. Gide, 1927)

Toutefois, compte tenu du fait qu'il s'agit d'événements passés, l'auteur aurait également pu utiliser ici un Plus-que-parfait. Il y aurait alors abandon de la convention instaurée par le Présent narratif :

(20') [...] Les pagayeurs <u>rament</u> mollement. On <u>traverse</u> de grands espaces [...] le courant <u>devient</u> brusquement si rapide que tout l'effort des pagayeurs <u>a</u> du mal à le remonter. Car nous **étions descendus** trop bas, je ne <u>sais</u> pourquoi ; les pagayeurs <u>semblent</u> connaître la route, et sans doute la traversée plus en amont est-elle moins sûre.

L'extrait suivant adopte en revanche la seconde solution :

(21) Il [le peintre Louis Vigée, père d'Elisabeth Vigée Lebrun] avait tellement l'amour de son art que cette passion lui donnait de fréquentes distractions. Je me rappelle qu'un jour, étant tout habillé pour aller dîner en ville, il <u>sort</u>; mais en pensant au tableau qu'il **avait commencé**, il <u>retourne</u> chez lui, dans l'idée d'y retoucher. Il <u>ôte</u> sa perruque, <u>met</u> son bonnet de nuit, et <u>ressort</u>, ainsi coiffé, vêtu d'un habit à brandebourgs dorés, l'épée au côté, etc. Sans un voisin, qui l'<u>avertit</u> de sa distraction, il courait la ville dans ce costume. (E. Vigée Lebrun, 1835)

Le Plus-que-parfait est ici aussi résultatif (*le tableau qu'il avait commencé*  $\approx$  '*le tableau sur lequel il travaillait*'). Dans ce texte, le choix de ce temps verbal est probablement influencé par le fait que le Présent narratif est lui-même inséré dans une narration utilisant par ailleurs des temps du passé. L'auteure aurait toutefois pu rester dans la logique de cet îlot de Présents et désigner ce même état résultant avec un Passé composé :

(21') Je me rappelle qu'un jour, étant tout habillé pour aller dîner en ville, il <u>sort</u>; mais en pensant au tableau qu'il **a commencé**, il <u>retourne</u> chez lui, dans l'idée d'y retoucher. Il <u>ôte</u> sa perruque, <u>met</u> son bonnet de nuit, et <u>ressort</u>, ainsi coiffé, vêtu d'un habit à brandebourgs dorés, l'épée au côté.

Ces deux traitements de la même situation pourraient être décrits comme suit :

- La première solution (ex. 20 et 21') privilégie une logique purement grammaticale : le grammème de Présent implique que l'antériorité ou la résultativité soient exprimées au moyen d'un grammème de Passé composé, que le Présent soit actuel ou conventionnellement passé.
- La seconde solution (20' et 21) privilégie une logique référentielle : un procès localisé dans le passé, quel que soit son mode d'expression, implique que l'antériorité ou la résultativité soient exprimées au moyen d'un Plus-que-parfait ou d'un Passé antérieur. C'est alors la localisation « réelle » qui détermine le choix du temps verbal.

À noter que ce choix ne dépend pas de la visée aspectuelle. Par exemple, moyennant une modification mineure, le Plus-que-parfait de Vigée Lebrun aurait pu être processif : cf. *en pensant au tableau qu'il avait commencé la veille*. Il serait intéressant d'étudier quels sont les facteurs qui déterminent le choix d'une solution « grammaticale » ou d'une solution « référentielle » dans ce type de situation.

### 4.3.5.5. Plus-que-parfait en énonciation de discours

Certains usages du Plus-que-parfait peuvent paraître au premier abord difficiles à expliquer en énonciation de discours, *a fortiori* de discours « en situation ». Exemples :

- (22) [...] qu'est-ce que je suis venue chercher? ...ah! Oui! Les clefs de mes malles... (*Elle va jusqu'à la pointe du piano et cherche sur la caisse*.) Eh! Ben? ... ma sacoche? ... je l'**avais posée** là sur le piano! ... elle est peut-être tombée! (G. Feydeau, 1914)
- (23) Dis donc! Tu m'**avais** pas **dit** que t'étais marié, toi! ... en voilà un petit vicieux! ... (*Elle lui pince le nez.*) (G. Feydeau, 1914 Elle vient de découvrir qu'il est marié)
- (24) FRANCINE, à Henri, qui rentre. J'avais cru que vous n'arriveriez pas... la cuisinière ne vous a pas trouvé en bas...

  HENRI. Elle m'a heureusement trouvé chez moi. (T. Bernard, 1907)
- (25) Oui... nous n'**avions** <u>jamais</u> **parlé** de ça ouvertement... je suis heureux, maintenant, de l'avoir fait... (R. Martin du Gard, 1932)
- (26) [Question adressée à une personne se trouvant actuellement à Lausanne] **Etiez**-vous déjà **venu** à Lausanne ? (R. Martin du Gard, in : Sten 1952, p. 222)

Certains de ces exemples s'expliquent par le caractère métaleptique que présentent les temps composés quand ils sont utilisés avec certains verbes pour désigner un état résultant (cf. § 4.2.3.). Un Plus-que-parfait peut alors apparaître quasi mécaniquement dès lors que, pour désigner un état passé, le locuteur choisit d'évoquer le procès qui est la cause de cet état. L'état passé ancre alors le repère r<sub>1</sub>. C'est ce qu'on observe dans (22), où *je l'avais posée sur le piano* équivaut à '*elle était sur le piano*', ainsi que dans (23), où *tu ne m'avais pas dit que* équivaut pratiquement à '*je ne savais pas que*'.

L'exemple (24) est différent, en raison de l'aspect lexical du verbe (*croire*). Il est remarquable que dans cet exemple, *j'avais cru* et *je croyais* soient quasi indifférenciables sémantiquement. Une explication de ce phénomène pourrait être la suivante. *Croire* est un verbe qui a deux interprétations aspectuelles : une interprétation de verbe d'état ('être dans l'état de croyance que') et une interprétation inchoative ('entrer dans l'état de croyance que'). Que croire puisse avoir une interprétation inchoative est conforté par le fait que ce verbe a des emplois performatifs, qui sont eux-mêmes par définition inchoatifs. Cette polysémie conduit à analyser l'exemple de la façon suivante : le Plusque-parfait de (24) active une lecture inchoative de croire, qui ancre r<sub>1</sub>, et projette sur cette « inchoation » une visée aspectuelle résultative, le contenu du résultat étant l'état de croyance. Un Imparfait activerait ici une lecture stative de ce même verbe, lecture qui, par définition, produit la même signification que celle de l'état résultant de *croire* inchoatif.

Les Plus-que-parfaits de (25)-(26) sont des parfaits d'expérience, comme l'indiquent les gloses ( $\approx$  'il ne nous était jamais arrivé de parler de ça ouvertement', 'vous était-il déjà arrivé de venir à Lausanne?'). Il s'agit dans ces formulations d'exprimer un état d'expérience et de localiser cet état dans le passé, ancrant ainsi  $r_1$ . Un Passé composé produirait dans ce contexte une signification qui serait en contradiction avec la situation dans laquelle les énoncés sont produits. Dans (25), nous n'avons jamais parlé de ça ouvertement impliquerait que l'action de « parler de ça ouvertement » n'est jamais advenue dans un intervalle s'étendant jusqu'au moment de l'énonciation; or, précisément, elle vient juste d'advenir (cf. je suis heureux... de l'avoir fait). La situation est la même dans l'exemple (26), la question s'adressant à quelqu'un qui se trouve à Lausanne. Dans ces deux exemples, le Plus-que-parfait est donc, en définitive, tout à fait motivé.

Dans les exemples ci-dessus, le repère  $r_1$  du Plus-que-parfait a donc toujours un ancrage temporel. Il arrive toutefois que l'emploi de ce temps verbal implique un repère  $r_1$  pour lequel on peine à trouver un tel ancrage. Tel est le cas de l'exemple suivant :

je vous propose une émission consacrée à la désobéissance militaire\ avec Hervé Drévillon\. une émission qui **avait été diffusée** pour la première fois/. le 2 février 2019\ (*France Culture*, début de l'émission « Concordance des temps », 17.08.2019. H. Drévillon est un historien spécialiste de l'histoire militaire. — '/' et '\' notent respectivement une intonation montante et descendante, '.' une très courte pause)

Ce type de polysémie aspectuelle est attesté sur d'autres verbes. Voir par exemple : se cacher ('se mettre dans un état d'invisibilité' VS 'être dans un état d'invisibilité'), se taire ('cesser de parler' VS 'ne pas parler').

On voit mal ici pourquoi le locuteur n'a pas utilisé un Passé composé. Le Plus-que-parfait contraint l'interprétant à trouver un ancrage pour le repère passé  $r_1$ , alors que le contexte ne comporte aucun élément susceptible de fournir cet ancrage. Ce repère pourrait par exemple correspondre au moment où le producteur de l'émission a pris la décision de la rediffuser. C'est du moins ce que suggère une formulation comme : il y a quelques jours, j'ai décidé de rediffuser cette émission qui avait été diffusée pour la première fois le 2 février 2019.

### 4.3.5.6. Emplois en contexte médiatif et emplois modaux

Le Plus-que-parfait hérite des emplois non strictement temporels de l'Imparfait. On le rencontre donc en contexte médiatif et dans des emplois modaux. Voici rapidement et sans commentaire quelques exemples de ces différents cas de figure :

### En contexte médiatif

- Paroles, pensées ou perceptions rapportées :
  - (28) Il était six heures moins dix, Jean <u>se dit qu'il</u> était tard. Dans dix minutes le bruit de la drague cesserait. S'il faisait encore clair, c'est que le printemps **était** bien **arrivé**, cette fois. (M. Duras, 1943-1949)
  - (29) Entendu le 23 novembre 2016, le prévenu <u>expliquait</u> que des panneaux photovoltaïques **avaient été posé** sur son toit, à Vivier-au-Court, mais n'**avaient** jamais **été branchés**, et n'**avaient** donc jamais **fonctionné**. Il **avait** donc **fait appel** à l'association et disait avoir été victime d'une escroquerie puisque l'association l'**avait** alors **dirigé** vers un cabinet d'avocats, qui lui **avaient demandé** 5.000 euros d'honoraires sans même le rencontrer. (Presse Internet, 2018)

# En emploi modal

- À rendement atténuatif :
  - (30) Monsieur, fit-il sur un ton d'une noblesse admirable, j'étais venu vous demander si vous n'aviez pas quelque commission pour elle [...]. (G. Leroux, 1919)
- Conjectural et consécutif (e.g. contrefactuel) :
  - (31) Ce pauvre Briol, si vous **aviez vu** le mal qu'il se donnait pour les amuser, c'en était pénible. (M. Duras, 1946)
  - (32) Un peu plus et nous **étions arrivés** en retard.
- Performatif ex post :
  - (33) Toi t'étais le prof, moi l'élève. J'étais arrivé en retard et tu n'étais pas content.

# 4.3.6. Références bibliographiques

# Ouvrages sur le Plus-que-parfait

Lhafi Sandra Christine (2012). Zum Plusquamperfekt im Französischen und Spanischen. Kontrastive Untersuchung aus textlinguistischer Perspektive. Frankfurt am Main: Peter Lang.

Schaden Gerhard (2009). *Composés et surcomposés : le « parfait » en français, allemand, anglais et espagnol.* Paris : L'Harmattan.

### 4.4. Le Passé antérieur

### 4.4.1. Préalable

Comparé au Passé composé et au Plus-que-parfait, le Passé antérieur se distingue par un certain nombre de particularités :

- (i) Compte tenu du fait que son auxiliaire porte le grammème de Passé simple, il est soumis aux mêmes faits de défectivité et d'insécurité morphologique que ce temps verbal (voir § 3.4.1. de la notice sur les temps simples), bien que ces faits ne concernent ici que les auxiliaires *avoir* et *être*. À noter également l'homonymie, à la 3<sup>e</sup> pers. du sing., avec le Plus-que-parfait du subjonctif (*eut fait / eût fait*), source de nombreuses confusions orthographiques : il n'est pas rare de rencontrer des formes orthographiées comme *dès qu'il eût décidé*, y compris dans les écrits les plus surveillés.
- (ii) C'est un temps verbal dont les contextes d'occurrence sont fortement contraints.
- (iii) Contrairement aux autres temps composés, le Passé antérieur est fondamentalement un temps résultatif (si ce n'est exclusivement, cf. *infra* § 4.4.3.) ; il exprime comme le Plus-que-parfait un état résultant localisé dans le passé.
- (iv) Le Passé antérieur est typiquement, au même titre que le Passé simple, un temps narratif. Il sert certes à désigner un état résultant, mais cet état, contrairement au Plusque-parfait, est toujours associé à une progression de la référence temporelle et, partant, du cours de la narration. Le temps verbal avec lequel il s'accommode le mieux est donc le Passé simple. Passé antérieur et Passé simple appartiennent au registre de l'énonciation historique au sens de Benveniste (1959).
- (v) Enfin, c'est le seul temps composé de l'indicatif qui n'ait pas d'emplois de parfait d'expérience. Cela tient au fait qu'il réfère à l'état résultant avec une visée perfective. On a là une confirmation du rapport qu'il y a entre l'imperfectivité et la valeur de parfait d'expérience.

### 4.4.2. Contextes d'occurrence

On rencontre le Passé antérieur dans les contextes suivants<sup>53</sup>:

– Dans des subordonnées introduites par une conjonction ou expression conjonctive temporelle, comme : quand, lorsque, aussitôt que, sitôt que, à peine... que, après que, dès que, etc.; ou encore dans des relatives circonstancielles dont l'antécédent est un nom temporel, comme : à l'instant où, au moment où, le jour où, dès la minute où, etc. (certaines de ces expressions sont habituellement considérées comme des locutions conjonctives). Toutes ces formulations ont en commun de signifier un intervalle temporel.

Les temps surcomposés, en interprétation résultative, se rencontrent exactement dans les mêmes contextes. Voir Borel (2019) et Gosselin (2021).

- (1) Quand chacun **eut pris** place selon son rang, le prince, d'une voix nette et douce, s'exprima ainsi : [...]. (A. Gobineau, 1874)
- (2) La Madelon, qui n'avait jamais pensé bien sérieusement à Landry, se mit à y penser beaucoup, aussitôt qu'elle **eut renvoyé** la Fadette. (G. Sand, 1849)
- (3) Pourtant un vendredi soir, Elsa, <u>dès que</u> nous **fûmes arrivés**, but coup sur coup quatre verres de gin. (J. Kessel, 1936)
- (4) <u>Dès la seconde où</u> je l'eus appelé Fraülein, il tourna vers moi la tête [...]. (J. Giraudoux, 1922)
- Sous la portée d'un adverbe quantifiant l'intervalle temporel entre le procès précédemment évoqué et la référence du Passé antérieur. Cet adverbe indique presque toujours que cet intervalle a été bref ou plus court que prévu : bientôt, en quelques minutes, en un instant, rapidement, vite, etc. Dans ce contexte, vite et rapidement ne sont donc pas des adverbes de manière (comme dans il court vite, il a mangé rapidement), mais des adverbes qui évaluent la durée d'un intervalle. Ils sont donc ici anaphoriques.
  - (5) Pour remédier à cela je me pris à réfléchir, et je priai Vendredi de les inviter à s'asseoir sur le bord tandis qu'il viendrait avec moi. J'eus bientôt fabriqué une sorte de civière où nous les plaçâmes, et sur laquelle, Vendredi et moi, nous les portâmes tous deux. (D. Defoe, trad. franç. 1836)
  - (6) La mère et Suzanne montèrent à l'arrière de la limousine et M. Jo, à côté de son chauffeur. Ils **eurent** <u>vite</u> **fait** de rattraper Joseph. (M. Duras, 1950)
  - (7) <u>En trois heures</u>, j'**eus visité** non seulement la ville, mais ses environs. (J. Verne, 1864)<sup>54</sup>
- Dans des subordonnées en tant que, tout le temps que comportant une négation du verbe :
  - (8) Puis elle grimpa dans le lit qui a son tour soupira, siffla, gondola <u>tant qu</u>'elle n'**eut** pas **trouvé** sa position. (M. Westphal, 2017)
- Très rarement, après un complément de localisation temporelle :
  - (9) <u>Vers deux heures</u> nous **eûmes terminé** ces grands préparatifs. (P. Loti, 1882)

Le Passé antérieur résultatif produit, selon la même logique que les autres temps composés, une signification équivalente à celle que produirait un autre verbe ou une autre expression verbale au Passé simple. Par exemple : dès que nous fûmes arrivés  $\approx$  dès que nous fûmes sur place.

# 4.4.3. Existe-t-il des interprétations processives du Passé antérieur ?

Nous avons vu que certaines expressions adverbiales peuvent favoriser une interprétation processive du Passé composé et du Plus-que-parfait : expressions de localisation temporelle, expressions quantifiant la durée du procès ou spécifiant la manière dont le

\_

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Ici, en trois heures signifie en fait 'au bout de trois heures'.

procès se déroule. Or, comme l'a noté Wilmet (1973), on rencontre parfois le Passé antérieur sous la portée de ce type d'expression, ce qui conduit à douter de la thèse selon laquelle il serait toujours résultatif. En voici quelques illustrations :

- (10) Après que la mise en liberté provisoire de Carbone, de Spirito et du baron **eut été refusée** <u>le 10 avril</u>, ce juge fut obligé, douze jours plus tard, de relâcher les deux premiers. (R. Peyrefitte, 1972. In : Wilmet 1973 : 287)
- (11) Un soir quelques jours après que Jean Manzon, ayant proposé ses services au général de Gaulle, l'**eut quitté** <u>en claquant la porte</u>, après une entrevue orageuse nous regardâmes le monde, déplié sur une table de pub. (P. Daninos, 1972. In : Wilmet 1973 : 287)
- (12) Lorsque la jeune femme **eut lutté** <u>de toute son énergie nerveuse</u> contre le spectre de Camille, lorsqu'elle **eut vécu** <u>pendant plusieurs mois sourdement irritée, révoltée contre ses souffrances, cherchant à les guérir par les seules volontés de son être, elle éprouva tout d'un coup une telle lassitude qu'elle plia et fut vaincue. (E. Zola, 1867)</u>

Dans le premier exemple, il semble que la datation du refus (*le 10 avril*) contraigne à interpréter le temps verbal comme processif : c'est bien le refus proprement dit qui est localisé dans le temps.

Le même raisonnement peut être tenu à propos du deuxième exemple, mais c'est ici un adverbial de manière (*en claquant la porte*) qui produit cet effet.

Quant au troisième exemple, il cumule plusieurs expressions incitant également à interpréter les Passés antérieurs comme processifs : un adverbial de manière (*de toute son énergie nerveuse*), une expression de durée (*pendant plusieurs mois*) ainsi que des attributs détachés (*sourdement irritée*, *révoltée contre...*, *cherchant à...*) décrivant l'état psychologique de la personne concernée durant la phase processive du procès.

Cependant, il ne fait par ailleurs pas de doute que dans ces trois exemples, les procès que désignent les verbes de la principale sont localisés dans la phase post-processive, résultative, des procès signifiés dans la subordonnée au moyen du Passé antérieur. Ces formulations produisent ainsi un effet de syllepse aspectuelle semblable à celui observé avec certains Plus-que-parfaits décrits plus haut (§ 4.3.5.2.).

Dans (10), la syllepse conduit à autonomiser le localisateur temporel *le 10 avril* et à l'interpréter comme un adverbial parenthétique. Sur ce point, cet exemple est analogue à l'exemple (17) *supra*, dans la section sur le Plus-que-parfait (§ 4.3.5.2.).

Dans (11) et (12), une analyse en terme de portée est également possible. On pourrait considérer que dans (11), le Passé antérieur porte non pas sur le verbe *quitter* mais sur l'expression verbale *quitter en claquant la porte*, intégrant l'adverbial de manière; et dans (12), que le Passé antérieur porte non pas sur les verbes *lutter* et *vivre*, mais sur les expressions verbales *lutter de toute son énergie nerveuse contre le spectre de Camille*, et *vivre pendant plusieurs mois sourdement irrité*, *révolté*... Selon cette analyse, les deux Passés antérieurs désigneraient les premiers instants de l'intervalle consécutif à ces procès

complexes. Cet exemple produirait donc, au total, une représentation identique à celle que produirait le texte suivant :

(13) La jeune femme **lutta** de toute son énergie nerveuse contre le spectre de Camille et **vécut** pendant plusieurs mois sourdement irritée, révoltée contre ses souffrances, cherchant à les guérir par les seules volontés de son être. <u>Puis tout d'un coup</u> elle éprouva une telle lassitude qu'elle plia et fut vaincue.

Cette analyse est confortée par le fait que les procès concernés, étant non-transitionnels, n'ont pas de borne terminale intrinsèque. Ce qui met fin à leur cours, dans ce texte, c'est seulement l'information apportée par la principale<sup>55</sup>.

### 4.4.4. Le Passé antérieur et la perfectivité

Dans le cas du Passé composé et du Plus-que-parfait, la phase post-processive est appréhendée avec une visée aspectuelle imperfective, visée déterminée par le grammème de temps verbal de l'auxiliaire (Présent et Imparfait). Dans le cas du Passé antérieur, en raison du Passé simple de l'auxiliaire, la phase post-processive est appréhendée avec une visée perfective. Quelles en sont les conséquences ?

Rappelons que la seule information que donnent le Passé composé et le Plus-que-parfait concernant la borne terminale  $e_2$  de leur phase post-processive (l'état résultant) est que cette borne est postérieure à la référence temporelle, donc à  $R_2$ . Avec le Plus-que-parfait, cette borne peut donc s'étendre jusqu'au présent de l'énonciation et au-delà, dans l'époque future. Il n'en va pas de même pour le Passé antérieur. La représentation perfective de l'état résultant produit par définition une saisie globale de cet état, avec R=e. Il en résulte trois conséquences principales :

- La première est un effet d'**inchoativité**. On sait que les temps verbaux perfectifs, quand ils opèrent sur un procès non transitionnel duratif (activités et états de Vendler), tendent à produire une interprétation inchoative de la référence temporelle. C'est ce même effet qu'on observe avec le Passé antérieur : la représentation perfective de la phase post-processive s'accompagne d'une contraction de cette phase sur ses premiers instants.
- La seconde conséquence nous renvoie également à la description du Passé simple : il s'agit de la **propulsivité**. Elle est systématique avec le Passé antérieur. Cela signifie que la référence à l'état résultant implique que cet état succède à une référence temporelle antérieure. Dès que nous fûmes arrivés peut être glosé par 'une fois à destination', où une fois indique la successivité et présuppose un procès antérieur. Le Passé antérieur apparaît toujours dans des expressions temporelles fonctionnant comme des **marqueurs de consécution**.
- La troisième conséquence de la perfectivité est que l'intervalle post-processif [e₁−e₂] est entièrement localisé dans le passé.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> À cela s'ajoute que, dans (10)-(11), la conjonction *après que* rend fragile l'interprétation grammaticale des formes verbales, en raison de la confusion qu'il peut y avoir dans ce contexte avec le Plus-que-parfait du subjonctif (*eût été refusée*, *eût quitté*).

Cet ensemble de propriétés fait du Passé antérieur, indépendamment de son archaïsme, un temps typiquement narratif, qui présente un « état » (l'état résultant) comme s'il s'agissait d'un événement. C'est ce qui le rend inapte à exprimer le parfait d'expérience. Le parfait d'expérience suppose par définition une représentation imperfective de l'état d'expérience.

Si l'on reprend la convention qui a été adoptée pour le Passé simple, consistant à ne pas utiliser S comme paramètre descriptif (pour une justification, cf. la notice sur les temps simples, § 3.4.1.), alors on peut caractériser le Passé antérieur par les relations temporelles suivantes :

- $-r_1 < r_0$
- $-r_1 \subset R$
- -E < R
- -R=e

D'où le chronogramme de la Figure 16 :

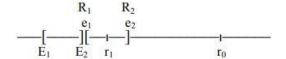


Figure 16: Chronogramme du Passé antérieur

### 4.4.5. Le Passé antérieur dans d'autres contextes que le Passé simple

Il n'est pas rare de trouver le Passé antérieur dans un contexte à Passés composés (factuels ou de narration), voire à Présents de narration :

- (14) Barack Obama n'<u>est</u> pas <u>intervenu</u> aux côtés des révoltés syriens en 2011, malgré les demandes d'une partie de son entourage. Il n'<u>est</u> pas <u>intervenu</u> non plus en 2013, après que Bachar el-Assad **eut gazé** une banlieue de Damas, franchissant la « ligne rouge » de l'ordre international qui interdit l'usage des armes chimiques. (*Le Temps*, 22.11.2016. In : Borel, 2019 : 205)
- (15) Lorsque j'**eus** enfin **achevé** les trois numéros, j'<u>ai eu</u> l'impression de sortir d'une caverne. (www.urban-comics.com, consulté en oct. 2018. In : Borel, 2019 : 205)

Cette association de temps verbaux, que Benveniste (1959) aurait probablement décrite comme hybride car mêlant « énonciation historique » et « énonciation de discours », a été repérée depuis longtemps. Elle a donné lieu à divers commentaires, notamment de la part de Foulet (1925), Delattre (1950), Beaujot (1980) ou encore Jolivet (1984). Partant du principe que les associations attendues, « normales », sont celle du Passé antérieur et du Passé simple, d'une part, et du Passé surcomposé et du Passé composé, d'autre part, ces auteurs estiment que le Passé antérieur occupe ici la place d'un Passé surcomposé. Soit, en modifiant les exemples ci-dessus :

65

- (14') Il n'<u>est</u> pas <u>intervenu</u> non plus en 2013, après que Bachar el-Assad **a eu gazé** une banlieue de Damas.
- (15') Lorsque j'ai eu enfin achevé les trois numéros, j'ai eu l'impression de sortir d'une caverne.

Delattre (1950) et Jolivet (1984) ont formulé l'hypothèse que la stigmatisation normative qui affecte les formes surcomposées pourrait expliquer une tendance générale à substituer un Passé antérieur au Passé surcomposé quand il s'agit d'exprimer l'antériorité dans un contexte à Passés composés. Autrement dit, des formulations comme (14)-(15) attesteraient d'une tendance, forcément variable selon le locuteur, à éviter le Passé surcomposé. Borel (2019) a observé de nombreux cas de ce type dans la presse contemporaine, ce qui confirme cette hypothèse. L'explication paraît d'autant plus plausible qu'à la stigmatisation normative, les formes surcomposées ajoutent un autre handicap : la défectivité (notamment avec les verbes pronominaux), et les phénomènes d'insécurité morphologique qui s'ensuivent. – On mesure ici l'impact que peuvent avoir les facteurs non strictement linguistiques dans le choix des temps verbaux !

### 4.4.6. Références bibliographiques

Il n'existe à notre connaissance aucun ouvrage ni aucun numéro de revue consacré exclusivement au Passé antérieur français.

### 4.5. Le Futur antérieur

### 4.5.1. Introduction

Le Futur antérieur hérite des propriétés générales des temps composés ainsi que de celles du Futur. Des temps composés, on retrouve les deux interprétations processive et résultative, ainsi que la nécessité d'une phase post-processive  $[e_1-e_2]$  pour décrire les emplois résultatifs ; du Futur, on retrouve la sous-détermination en ce qui concerne la distinction entre visée imperfective et perfective, ici sur l'état résultant. Pour continuer avec les comparaisons générales, on pourrait encore ajouter que, comme avec le Plus-que-parfait, la distinction des interprétations processive et résultative y est parfois fragile, notamment quand le temps verbal double sa valeur aspectuo-temporelle de valeurs modales.

### 4.5.2. Futur antérieur processif VS résultatif

Le Futur antérieur peut être processif ou résultatif. Il est processif dans (1)-(2), résultatif dans (3)-(4)<sup>56</sup>:

- (1) Le décret est paru ce dimanche au *Journal officiel*. Christian Lambert, nommé préfet de Seine-Saint-Denis par Nicolas Sarkozy en avril 2010, pourra « faire valoir ses droits à la retraite à compter du 6 juin ». <u>La veille</u>, il **aura fêté** ses 67 ans. (*L'Obs/Rue89*, 5 mai 2013)
- (2) Je t'écrirai ce que j'aurai vu <u>cette après-midi</u> au Centaure et l'accueil qu'on m'y aura fait (Corresp. Gide-Valéry, 1896. *Cette après-midi* est interprété ici comme complément de j'aurai vu, et non de je t'écrirai)
- (3) Vous savez, ai-je dit, il ne faut pas croire, quand les choses **se seront tassées**, ça me ferait vraiment plaisir d'avoir une liaison avec vous. (J.-P. Manchette, 1976)
- (4) Quand nous nous réveillerons, il fera grand jour et le camp sera tout calme. Celles qui sortiront des baraques les premières s'apercevront que le poste de garde est vide, que les miradors sont vides. Tous les SS se seront enfuis. Quelques heures plus tard, les avantgardes russes seront là. (C. Delbo, 1965)

Comme pour les autres temps composés, l'interprétation processive est favorisée par la présence d'une expression de localisation temporelle, ainsi que le montrent les deux premiers exemples. Avec le Futur antérieur, cette expression (par ex. *la veille* dans (1)) doit indiquer un moment antérieur à un repère (r<sub>1</sub>), ce repère étant généralement fourni par un verbe au Futur ou par une expression de localisation temporelle (*le 6 juin* dans (1)). Les expressions indiquant la durée ou la manière incitent également à une interprétation processive.

Quant à l'interprétation résultative, elle est en quelque sorte confirmée par le fait qu'il est possible, moyennant une modification de l'expression verbale, de remplacer le Futur

En dépit d'exemples comme (1)-(2), certains auteurs ont affirmé que le Futur antérieur ne pouvait pas être interprété processivement (*e.g.* Vet 2010).

antérieur par un Futur simple sans changement notoire de la signification; ce dernier désigne alors l'état résultant auquel réfère le verbe au Futur antérieur. Pour (3): quand les choses se seront tassées  $\approx$  'quand les choses seront tassées'; pour (4): les SS se seront enfuis  $\approx$  'les SS ne seront plus là'<sup>57</sup>.

### 4.5.3. Localisation temporelle du procès

Dans les quatre exemples ci-dessus, les phases processive et résultative sont toutes les deux localisées dans le futur. Pourtant, qu'il soit processif ou résultatif, le Futur antérieur présente la propriété à première vue paradoxale de pouvoir être utilisé pour désigner un procès localisé dans le passé. C'est ce qu'on observe dans (5):

(5) Sais-tu dans huit jours combien j'aurai fait de pages depuis mon retour de pays? Vingt. Vingt pages en un mois et en travaillant chaque jour au moins sept heures! (G. Flaubert, Corresp., 3 avr. 1852)

Ce Futur antérieur est résultatif: Flaubert évalue l'état d'avancement dans lequel se trouvera, dans huit jours, un certain manuscrit. L'état résultant auquel réfère le temps verbal est donc situé dans le futur. Mais le procès conduisant à cet état (faire des pages) est en cours au moment de l'énonciation et a donc débuté dans le passé; l'auteur précise même que dans huit jours, il aura débuté depuis un mois. Examinons encore l'exemple suivant:

(6) Demain, Luc aura remis son travail depuis un mois, et il n'aura toujours pas les résultats. (Ex. emprunté à Gosselin 1996 : 214)

Ici encore, en raison de l'adverbial « depuis + DURÉE », l'exemple ne peut être interprété que comme résultatif (≈ 'demain, il y aura un mois que le travail de Luc est rendu'). Mais le procès proprement dit, c'est-à-dire la remise du travail, est intégralement localisé dans le passé.

On s'aperçoit ainsi que le Futur antérieur n'impose aucune restriction, en terme d'époque, à la localisation du procès proprement dit.

Mais comment se fait-il que l'état résultant puisse être localisé dans le futur tandis que le procès proprement dit est localisé dans le passé ? Si l'on considère que l'état résultant débute par définition au moment même où la phase processive se termine, cela ne paraît pas possible. La réponse à ce dilemme réside dans le fait suivant : en interprétation résultative, le Futur antérieur est la plupart du temps imperfectif. Il ne réfère alors qu'à une portion de la phase post-processive, et c'est cette portion seulement qui est localisée dans le futur. Elle peut donc avoir débuté dans le passé. Autrement dit, la représentation temporelle que produit l'exemple (6) peut être figurée au moyen du chronogramme suivant :

-

Abouda (2019), dans une recherche sur le Futur antérieur dans des corpus oraux, conclut que les emplois de loin les plus fréquents dans ce type de corpus sont les emplois purement temporels et résultatifs.

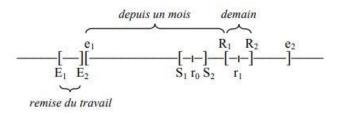


Figure 17 : Chronogramme de l'exemple (6) : *Demain, Luc aura remis son travail depuis un mois* 

Interprété comme résultatif, le Futur antérieur de (6) réfère à un intervalle localisé dans le futur et correspondant à *demain*. L'énoncé indique que cet intervalle est caractérisé par le fait qu'un certain travail y est dans l'état d'être remis, et que cet état dure depuis 1 mois. Ce qui est ici localisé dans le futur, c'est seulement le sous-intervalle [R<sub>1</sub>–R<sub>2</sub>] de la phase post-processive [e<sub>1</sub>–e<sub>2</sub>], sous-intervalle correspondant à la référence temporelle. Notons que dans ce chronogramme, la borne e<sub>2</sub> est purement virtuelle, puisque la phase post-processive est, en l'occurrence, non-annulable<sup>58</sup>.

Soit encore l'exemple suivant, version modifiée de l'exemple précédent :

### (7) Demain, Luc **aura remis** son travail <u>il y a un mois</u>, et il n'aura toujours pas les résultats.

La substitution de *il* y a un mois à depuis un mois a pour conséquence de produire une interprétation processive, donc aussi perfective : il y a coïncidence temporelle de E et de  $R^{59}$ . Dans ce cas, le seul élément futur « motivant » le Futur antérieur est le repère  $r_1$  ancré sur demain. L'exemple (7) correspond donc au chronogramme suivant :

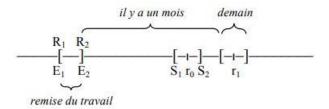


Figure 18 : Chronogramme de l'exemple (7) : *Demain, Luc aura remis son travail il y a un mois* 

Il est intéressant de noter que dans ce type de formulation, l'organisation informationnelle de l'énoncé a une certaine influence sur le choix du temps verbal. Dans (7), un Passé composé à la place du Futur antérieur est peu probable. Mais il en irait différemment si l'expression il y a un mois, qui quantifie la distance temporelle entre R et demain, était focalisée au moyen d'une construction en il y a... que, devenant alors il y aura un mois

-

Dans des modélisations utilisant des concepts empruntés à la topologie, on dirait que cet intervalle est ouvert (cf. Desclés 1991).

Les contraintes exercées par « *il y a* + DURÉE » et « *depuis* + DURÉE » sur l'interprétation des temps composés sont expliquées au § 4.2.5. de la section sur le Passé composé.

que. La formulation (8) est tout à fait banale, et probablement même plus attendue que (9):

- (8) Demain, il y aura un mois que Luc **a remis** son travail, et il n'aura toujours pas les résultats.
- (9) Demain, il y aura un mois que Luc **aura remis** son travail, et il n'aura toujours pas les résultats

La seconde solution est celle adoptée dans l'extrait radiophonique suivant :

(10) Il y aura bien a priori une élection présidentielle en Algérie. Les autorités donnent une date : le 12 décembre prochain. Cela fera alors huit mois qu'Abdelaziz Bouteflika **aura quitté** le pouvoir sous la pression de la contestation populaire. (*France Culture*, Journal, 16.09.2019, 08h04)

# 4.5.4. Visée imperfective et visée perfective sur l'état résultant

Comme les autres temps composés, le Futur antérieur résultatif hérite de la visée aspectuelle du grammème qui affecte son auxiliaire. Ce grammème étant le Futur, on doit s'attendre à ce que la visée aspectuelle du Futur antérieur résultatif soit sous-déterminée, autrement dit imperfective ou perfective, selon le contexte. Dans l'exemple (6) elle est, comme nous l'avons vu, nécessairement imperfective. Mais dans les contextes analogues à ceux du Passé antérieur (cf. *supra* 4.4.2.), elle peut être perfective (nous reprenons ici les descriptions de Gosselin 2019 : 39-40). Exemples :

- (11) Alors, je peux la récupérer [une auto]
   Dès que le labo en aura fini avec elle, oui. (D. Pennac, 1989)
- (12) En effet, ce n'est pas la nouveauté de Mlle Duchateau qui captive Mesnard, j'imagine il en **aura** <u>bientôt</u> **fait** le tour mais le fait d'être pour elle un être très compliqué, très difficile à comprendre, et qu'elle mettra des années à déchiffrer. (J. Dutourd, 1967)

Dans ces exemples, la référence à la phase résultative est représentée avec une visée perfective. Cela signifie que la référence temporelle y est coextensive de l'intervalle post-processif (R=e). Conséquence : il se produit le même effet qu'avec le Passé antérieur, à savoir une contraction sur les premiers instants de cet intervalle, phénomène qui a été décrit plus haut comme de l'inchoativité.

### 4.5.5. Les trois interprétations aspectuelles du Futur antérieur

Il découle de ce qui précède que le Futur antérieur admet trois interprétations aspectuotemporelles : (1) interprétation processive et perfective, (2) interprétation résultative avec visée imperfective, (3) interprétation résultative avec visée perfective :

### (i) Interprétation processive

Elle se caractérise par les relations temporelles suivantes :

- $-r_0 \subset S$
- $-r_1>S$
- $-R < r_1$
- -R=E

D'où le chronogramme de la Figure 19 :

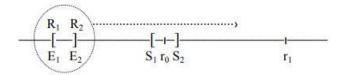


Figure 19 : Chronogramme du Futur antérieur processif

Commentaire. – Les intervalles E et R sont coïncidents (définition de la perfectivité). Leur localisation temporelle a pour seule contrainte d'être antérieure à  $r_1$ , repère par définition postérieur à S. Cet empan de localisation est indiqué par l'ovale et la flèche en pointillés.

Dans les énoncés qui réalisent cette configuration, r<sub>1</sub> doit en principe être « motivé », autrement dit trouver un ancrage, par exemple sous la forme d'une expression de localisation temporelle future (cf. *demain*, dans (6)). L'absence d'un tel ancrage entraine des interprétations particulières de l'expression verbale, comme nous le verrons plus loin.

# (ii) Interprétation résultative avec visée imperfective sur l'état résultant

Elle se caractérise par les relations temporelles suivantes :

- $-r_0 \subset S$
- $-r_1 > S$
- $-r_1 \subset R$
- -R>S
- $-R \subset e$
- -E < R

D'où le chronogramme de la Figure 20 :

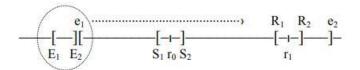


Figure 20 : Chronogramme du Futur antérieur résultatif avec visée imperfective

Commentaire. — L'intervalle R est déterminé par  $r_1$ , repère par définition postérieur à S. R est également postérieur à S. E a pour seule contrainte d'être antérieur à R. L'intervalle R est inclus dans l'intervalle e (visée imperfective sur l'état résultant). L'ovale et la flèche en pointillés indiquent l'empan de localisation de E.

# (iii) Interprétation résultative avec visée perfective sur l'état résultant

Elle se caractérise par les relations temporelles suivantes :

- $-r_0 \subset S$
- $-\,r_1\!\!>\!\!S$
- $-r_1 \subset R$
- -R>S
- -R=e
- -E < R

D'où le chronogramme de la Figure 21 :

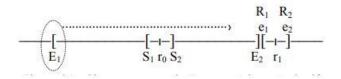


Figure 21 : Chronogramme du Futur antérieur résultatif avec visée perfective

Commentaire. — L'intervalle R est déterminé par  $r_1$ , repère par définition postérieur à S. R est également postérieur à S. R a pour seule contrainte d'être antérieur à R. Les intervalles R et e sont coextensifs (visée perfective sur l'état résultant). La borne  $E_1$  a pour seule contrainte d'être antérieure à  $E_2$ . La flèche en pointillés indique l'empan de localisation de  $E_1$ .

### 4.5.6. Emplois particuliers

Il existe dans la littérature consacrée au Futur antérieur un grand nombre d'inventaires et d'étiquettes visant à cerner des emplois ou effets sémantiques plus ou moins spécifiques. Cependant, un examen attentif montre que certaines de ces étiquettes retiennent des propriétés superficielles et contingentes, mêlant considérations modales, pragmatiques, psychologiques, etc. Elles reviennent souvent à attribuer au grammème des propriétés qui sont en réalité celles de son environnement ou de l'énonciation<sup>60</sup>. Pour cette raison nous chercherons ici à limiter au maximum cette prolifération d'emplois.

### 4.5.6.1. Emplois d'expérience

Comme le Passé composé et le Plus-que-parfait, le Futur antérieur a des emplois de parfait d'expérience (Ciszewska-Jankowska 2014, Apothéloz 2019a), que la littérature sur le sujet ignore généralement. En voici trois exemples :

(13) Quant à vous, [...] vous êtes jeune, vous pouvez croire à quelque chose, dit-elle à l'étudiant. À mon départ de ce monde, j'aurai eu, comme quelques mourants privilégiés, de religieuses, de sincères émotions autour de moi ! (H. de Balzac, 1843)

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Un des exemples les plus typiques étant le Futur antérieur « d'indignation ».

- (14) Mais si l'on touche à la propriété, il en résultera des bouleversements immenses qui ne s'accompliront pas sans effusion de sang ; [...]. Avant qu'un nouveau droit soit sorti de ce chaos, les astres **se seront** souvent **levés** et **couchés**. (F. de Chateaubriand, 1948)
- Oh! elle n'avait rien à me proposer, même pas du *panettone*. Venise, elle ne savait pas combien de jours elle y resterait. Du café? Je la suivis dans la cuisine. <u>De ma vie</u> je n'**aurai mis** autant de sucre dans une petite tasse de café. (H. Bianciotti, 1995)

Les affinités avec certains environnements linguistiques (adverbe de fréquence, expression de la comparaison, formulation de l'intervalle de validation) sont exactement les mêmes qu'avec le Passé composé et le Plus-que-parfait, comme le montrent :

- l'adverbe souvent dans (14),
- la comparaison superlative et l'expression *de ma vie*, qui est une formulation de l'intervalle de validation, dans (15).

L'assertion d'advenue et l'état d'expérience sont par définition localisés dans le futur, et c'est  $r_1$  qui leur donne leur ancrage temporel. Cet ancrage est explicite, quoique de façon assez différente, dans (13) et (14) (cf. à mon départ de ce monde, avant qu'un nouveau droit soit sorti de ce chaos); il est en revanche non-indiqué dans (15), où l'assertion d'advenue propre au parfait d'expérience est reportée dans un avenir non spécifié. Il en résulte des effets médiatifs sur lesquels nous reviendrons.

Ces exemples se prêtent au même type de glose que ceux que nous avons examinés au Passé composé et au Plus-que-parfait d'expérience :

- (13') À mon départ de ce monde, il me sera arrivé, comme quelques mourants privilégiés, d'avoir de religieuses, de sincères émotions autour de moi.
- (14') Avant qu'un nouveau droit soit sorti de ce chaos, il sera souvent arrivé que les astres se lèvent et se couchent.
- (15') De ma vie il ne me sera (jamais) arrivé de mettre autant de sucre dans une petite tasse de café.

## 4.5.6.2. Emplois d'univers et emplois « illustratifs »

Il s'agit d'emplois dans lesquels le Futur antérieur est associé à l'expression d'un monde possible ou imaginé, en rupture avec l'univers de l'actualité. Exemples :

- (16) Qu'un objet subisse quelque contrainte, qu'il passe entre des mains administratives, à mes yeux il **aura perdu** une fraction de ses charmes. (M. Rheims, 1987)
- (17) Pour être efficace, cet antibiotique doit être utilisé régulièrement aux doses prescrites et aussi longtemps que votre médecin vous l'**aura conseillé**. (Notice de médicament, 2017)
- (18) Quiconque **aura fourni** sciemment des renseignements inexacts ou incomplets [...] sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans [...]. (Texte de loi, 1968)
- (19) « Es-tu bête, mon pauvre mignon! » lui dit sa mère en le secouant et lui essuyant les yeux: « Allons, mouche-toi, » et elle le moucha: « Quand tu **te seras mis** en colère contre un morceau de bois, ça t'avancera bien... » (P. Bourget, 1889)

Dans (16)-(18), la situation imaginée n'est pas liée à une époque : il s'agit d'un discours omnitemporel et générique. Un Passé composé serait tout à fait possible, mais le Futur antérieur présente l'avantage de signaler ou de confirmer que l'énonciateur est en train de raisonner à l'intérieur d'un univers disjoint de l'univers actuel. L'exemple (19), qui n'est pas omnitemporel et où un Passé composé n'est pas possible, montre que cet emploi d'univers peut être proche de la contrefactualité.

Un cas particulier de cet emploi est celui que nous qualifierons d'« illustratif », appellation que Bres & Labeau (2014) utilisent pour un emploi analogue du Présent prospectif. Il s'agit des cas où le Futur antérieur désigne un procès présenté comme sélectionné en vertu du fait qu'il est particulièrement significatif, « illustratif » d'un état de chose (typiquement, du caractère d'une personne, de ses habitudes, comportements, manies, etc.). L'extrait suivant est tout à fait caractéristique de cet emploi :

### (20) [Il est question d'André Gide]

Dans les circonstances graves, il fait preuve, en général, d'une conscience méticuleuse, d'une courageuse probité. Mais, dans les petites choses, il n'est pas toujours aussi scrupuleux... capable, par exemple, de porter un jugement sans appel sur un livre qu'il aura ouvert par hasard, et n'aura fait que parcourir. Capable de condamner sans autre examen un périodique qu'il sait animé de tendances opposées aux siennes; d'être injuste envers telle revue dirigée par des catholiques; d'avoir une indulgence préconçue envers telle autre, d'inspiration protestante. Capable de suspecter, sans vérification, tout écrit d'un critique qui l'aura blessé, dix ans plus tôt, par un jugement inique, etc. (capable aussi, d'ailleurs, d'oublier si totalement une injure, qu'il ira tendre la main, avec le plus affectueux empressement, au cuistre qui, six mois plus tôt, l'aura traîné dans la boue, – et de pouffer de rire sitôt qu'on lui aura fait remarquer sa bévue...) (R. Martin du Gard, 1951)

#### 4.5.6.3. Emplois dits « modaux » : Futur antérieur de conjecture et de bilan

Certains emplois du Futur antérieur ont été reconnus depuis longtemps comme étant associés à l'expression de significations modales. Deux valeurs sont principalement concernées : la valeur dite « conjecturale », et celle dite « de bilan ». Ces deux valeurs ont en commun d'apparaître quand le repère  $r_1$ , par définition postérieur à S, ne trouve pas d'ancrage temporel et que le procès est localisé dans le passé.

## Futur antérieur de conjecture

On l'appelle également « suppositif », « conjectural », « épistémique », « de probabilité » ou encore « évidentiel ». Il a été repéré comme particulièrement fréquent à partir du XIX siècle (Patard 2019). Exemples :

- (21) Il se passe..., il se passe... que j'ai perdu mon portefeuille. Bah! dit Agustin, soucieux de rendre service et de calmer son voisin, vous l'aurez oublié chez vous, voilà tout. (J. d'Ormesson, 1986)
- Victoire quitta Luna-Park. Derrière son genou, le long du mollet, un filet de sang. Elle se sera écorchée, pensa Raymond. (B. Poirot-Delpech, 1984)

La signification de conjecture est parfois annoncée ou confirmée par une expression verbale ou adverbiale qui la redouble :

- (23) [...] Je lui ai parlé de toi ; elle ne te connaît pas.
   Ce fut comme un coup de foudre. Cependant elle répliqua d'un air naturel :
   Ah! sans doute elle aura oublié mon nom? (G. Flaubert, 1857)
- (24) Cher monsieur, l'abbé Fenil vous reproche beaucoup de choses. Comme je crois vous l'avoir dit, il <u>a dû</u> écrire à Besançon, d'où il **aura appris** les fâcheuses histoires que vous savez... (E. Zola, 1874)

Cette interprétation intervient typiquement dans des contextes où il s'agit d'apporter une explication à un état de chose préalablement constaté et plus ou moins surprenant, qui concerne le présent ou un passé récent. Elle s'appuie donc sur une information préalable : quelqu'un qui ne retrouve pas son portefeuille (ex. 21), la vision d'une blessure inattendue (ex. 22), etc. Le Futur antérieur confère alors à l'énoncé où il se trouve une valeur d'hypothèse expliquant cet état de chose. La production de cet énoncé présuppose par conséquent des opérations d'inférence<sup>61</sup> ainsi qu'une instance prenant en charge ces opérations. Il n'est donc pas surprenant que, dans la fiction narrative, cet emploi apparaisse souvent dans des mises en scène de dialogues, comme c'est le cas ci-dessus. L'hypothèse explicative est alors « attribuée ».

Parfois, cet emploi n'est fondé sur aucune information préalable explicite. Il n'en exprime pas moins l'idée de conjecture.

(25) Je t'ai écrit dernièrement un court billet que l'on t'**aura fait** parvenir, <u>j'espère</u>, mais peut-être insuffisamment affranchi. (Corresp. Gide-Valéry, 1895)

De nombreux auteurs ont noté que ce Futur antérieur peut être remplacé, à signification relativement proche, par un Passé composé sous la portée d'un adverbe épistémique comme *probablement* ou *peut-être* :

- vous l'aurez oublié chez vous  $\approx$  vous l'avez peut-être oublié chez vous
- elle se sera écorchée ≈ elle s'est probablement écorchée

Dans tous ces exemples, le repère  $r_1$  demeure totalement libre : aucune information, aucun circonstanciel n'indique à quel moment futur il est ancré. La signification modale de conjecture est la conséquence de cette absence d'ancrage. Donner cette information reviendrait à faire disparaître la conjecture, comme le montre cette version modifiée de (24):

(24') Comme je crois vous l'avoir dit, il a dû écrire à Besançon, et d'ici à demain il **aura appris** les fâcheuses histoires que vous savez.

La proposition au Futur antérieur dans (24') est pleinement assertive et a perdu toute signification de conjecture.

75

D'où le qualificatif d'« évidentiel » qu'on donne parfois à cet emploi, l'indication qu'une information a été obtenue par inférences étant un type d'évidentialité. Il s'agit d'inférences abductives (Bres & Azzopardi 2012).

#### Futur antérieur de bilan

Parfois aussi qualifié de « rétrospectif » ou d'« expansif », le Futur antérieur de bilan obéit à une logique voisine de la variante de conjecture. Comme cette dernière, il s'appuie sur une information préalable. Mais la relation qui le lie à cette information est d'un autre type. Il ne s'agit pas ici de formuler une hypothèse explicative, mais une sorte d'évaluation récapitulative. Weinrich (1973 : 74) parle d'une « rétrospection anticipée ». Cette évaluation porte parfois, non sur un procès unique et situé dans le présent ou un passé récent, mais sur une classe de procès pouvant être localisés dans un passé éloigné (ex. 26 ci-dessous). Dans la mesure où le bilan est localisé dans le futur, cette classe n'est d'ailleurs pas nécessairement fermée.

L'évaluation produite ne se traduit pas – comme avec la variante de conjecture – par un abaissement du crédit accordé à l'assertion. Le procès (ou la classe de procès) récapitulé par l'énoncé au Futur antérieur est plutôt présenté comme « s'écartant de l'ordinaire attendu, méritant ainsi l'attention du destinataire » (Patard 2019 : 23). Les études de corpus montrent que cet emploi du Futur antérieur est particulièrement fréquent dans la presse (pour des études récentes, voir Ciszewska-Jankowska 2019, Do-Hurinville 2019).

- (26) Nous savons tous qu'il <u>a fallu</u> 10 ans de gestation pour le mettre [le Marché commun] complètement en œuvre. Pour le bâtir il **aura fallu** un inlassable effort de coopération des Six. (C. de Gaulle, 1966)
- (27) Puisque je suis là, autant en profiter. Je ne **me serai** au moins pas **déplacé** pour rien. (J.-L. Benoziglio, 1980)

On observera que dans (26), le « bilan » intervient à la faveur d'une reformulation, dont la formulation initiale est au Passé composé.

De façon analogue au Futur antérieur de conjecture, le Futur antérieur de bilan voit parfois sa signification récapitulative doublée par une expression adverbiale signifiant précisément le bilan, la récapitulation, comme *finalement*, en fin de compte, tout compte fait, en définitive, une fois de plus, etc.:

- (28) Des questions subsistent cependant dans cette affaire qui, <u>en définitive</u>, **aura détruit** deux familles. (*Ouest-France*, 01.12.2010)
- (29) Après avoir étudié la carte, nous choisissons d'avancer le long de l'île et de prévoir un bivouac vers 17h. Une longue soirée en perspective que nous **aurons**, tout compte fait, bien **méritée**. (http://www.baikal-lake.org/recits7.html)

Il n'est donc pas surprenant que le Futur antérieur de bilan puisse être remplacé, à signification proche, par un Passé composé accompagné d'un adverbial de récapitulation, comme le montre cette version modifiée de l'exemple (27) :

(27') Puisque je suis là, autant en profiter. <u>Finalement</u> je ne **me suis** au moins pas **déplacé** pour rien.

76

Il est parfois difficile de trancher entre les interprétations conjecturale et de bilan. L'exemple suivant en est une illustration :

- (30) [...] C'est qu'ils peuvent lui avoir transmis je ne sais quelles maladies, ces petits bâtards. Et il faudra aussi faire une enquête.
  - Une quoi ?
  - Une enquête. Pour retrouver l'ignoble matou errant qui **aura profité** de ce que notre chère belle grande fille allait faire une innocente petite promenade pour la violer. Parce qu'il y a eu viol. (R. Forlani, 1989)

Comme les emplois de conjecture, les emplois de bilan ont un repère  $r_1$  libre de tout ancrage temporel.

L'interprétation de bilan s'associe fréquemment à celle de parfait d'expérience, avec laquelle elle a des affinités évidentes en raison de son caractère rétrospectif. Il est d'ailleurs frappant de constater que beaucoup des exemples que donnent les linguistes pour illustrer le Futur antérieur de bilan sont en fait aussi des parfaits d'expérience. Voici des exemples combinant les deux interprétations (l'ex. (32) a déjà été donné plus haut) :

- (31) Une folie, un prurit de japonaiseries. Cette année, j'aurai dépensé là dedans 30'000 francs: tout l'argent que j'ai gagné, et parmi tout cet argent, je n'**aurai** jamais **trouvé** 40 francs pour m'acheter une montre en aluminium. (*Journal* des Goncourt, 29.12.1882)
- Oh! elle n'avait rien à me proposer, même pas du *panettone*. Venise, elle ne savait pas combien de jours elle y resterait. Du café? Je la suivis dans la cuisine. De ma vie je n'**aurai mis** autant de sucre dans une petite tasse de café. (H. Bianciotti, 1995)
- (33) Ah, je te jure... On aura tout vu, tout entendu, tout subi. (F. Dard, 1975)

Pour que cette association soit possible, il est nécessaire que  $r_1$  soit dépourvu d'ancrage. Dès lors que  $r_1$  est ancré, la « futurité » du temps verbal est motivée, et il ne subsiste plus que la valeur de parfait d'expérience. C'est ce qu'on observe dans l'exemple suivant, déjà donné plus haut, où  $r_1$  est ancré sur l'expression soulignée :

Quant à vous, [...] vous êtes jeune, vous pouvez croire à quelque chose, dit-elle à l'étudiant. À mon départ de ce monde, j'aurai eu, comme quelques mourants privilégiés, de religieuses, de sincères émotions autour de moi ! (H. de Balzac, 1843)

Néanmoins, compte tenu du caractère intrinsèquement rétrospectif du parfait d'expérience, les deux cas sont parfois difficiles à discriminer, de sorte que beaucoup de linguistes classent des exemples comme (34) dans la catégorie des Futurs antérieurs de bilan. La différence est que quand  $r_1$  est libre de tout ancrage, le Futur antérieur déclenche une interprétation médiative (voir ci-dessous), ce qui n'est pas le cas de (34), qui est à cet égard purement temporel.

Le Futur antérieur de bilan a également stabilisé des emplois à fonction métacommunicative. Il s'agit d'énoncés thématisant, dans le processus de communication, la réception, et impliquant explicitement le destinataire, désigné par tu, vous ou on<sup>62</sup>. Ces Futurs antérieurs ne concernent qu'un très petit nombre de verbes. Principalement : comprendre, deviner, noter, remarquer, voir, auxquels il faut encore ajouter des expressions comme il ne vous aura pas échappé. Exemples :

- (35) Je suis un homme faible et malchanceux, <u>vous</u> l'**aurez compris** assez facilement. (M. Tournier, 1989)
- (36) Pour commencer, reprit Arnie, si tu as bien examiné mon compte, <u>tu</u> auras noté que j'ai eu une grosse dépense début septembre [...]. (S. King, 1984)
- (37) On aura deviné que le verbe français *cuire* descend du latin *coquere* après avoir subi un certain nombre de déformations au cours des siècles. (site internet sur le vocabulaire de la cuisine, 2019)

Cet emploi comporte probablement aussi une dimension atténuative.

#### 4.5.6.4. Le Futur antérieur et la médiativité

Revenons à la principale propriété des deux interprétations modales présentées ci-dessus : l'absence d'ancrage de  $r_1$ .

Une analyse que nous écarterons (et qui a parfois été tenue) est celle consistant à considérer que dans ces emplois, le Futur antérieur perd complètement sa « futurité » au profit de significations exclusivement modales. L'intuition, la compréhension que nous avons des exemples discutés ci-dessus vont à l'encontre d'une telle analyse.

L'explication qui fait aujourd'hui à peu près l'unanimité, par delà les diverses formulations qu'on en a données, est celle qu'on désigne souvent par l'expression de « vérification future ». Elle est en fait assez ancienne et se trouve déjà dans les travaux de A. Tobler (1884), comme nous l'avons déjà signalé à propos du Futur simple. À propos d'exemples comme ceux donnés plus haut (variantes de conjecture et de bilan), cet auteur écrit ce qui suit :

«[...] bien qu'il n'y ait guère lieu, pour celui qui parle, de transporter dans le futur l'action en elle-même, puisqu'elle est déjà accomplie dans le présent, il lui est pourtant possible, vu sa durée, sa répétition, ses conséquences, d'en parler au futur antérieur, parce qu'il s'en remet à l'avenir de porter un jugement définitif sur les faits en question. » (Tobler 1905, p. 320, trad. d'un article paru en 1884. Les italiques sont les miennes.)

Cette explication revient à dissocier la désignation du procès, et la validation de la proposition désignant ce procès. Cela signifie qu'en choisissant un temps du futur, l'énonciateur diffère, en le situant postérieurement à l'énonciation, le moment où sera acquise la vérité de ce qui est asserté (vérité qui concerne le passé). Les Futurs antérieurs de conjecture et de bilan portent leur signification temporelle non pas sur le procès proprement dit, mais spécifiquement sur sa validation.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Ciszewska-Jankowska (2014) en fait un emploi particulier, qu'elle appelle « de cohésion ».

Cette analyse, en même temps qu'elle reconnaît la futurité du Futur antérieur (qui ainsi ne devient pas magiquement un temps du passé), permet également d'expliquer l'apparition des effets modaux observés plus haut. En différant l'opération de validation, elle rend en effet possibles des interprétations dans lesquelles l'instance validatrice ne coïnciderait pas avec l'énonciateur. Cette dissociation de l'énonciateur et de l'instance de validation ouvre la voie à divers effets interprétatifs, à des « enrichissements pragmatiques » — pour reprendre l'expression utilisée par de Saussure & Morency (2012). En dépit de l'anonymat de cette instance, nous considérerons qu'il s'agit ici d'un cas de médiativité.

Rappelons qu'on qualifie de « médiatif » tout effet sémantique consistant à suggérer qu'une autre instance que l'énonciateur (un « médiateur ») prend en charge tout ou partie de l'énoncé. La médiativité des emplois de conjecture et de bilan se manifeste précisément par le fait que l'énonciateur se désengage, en partie au moins, du rôle d'asserteur, au profit d'un médiateur anonyme. Incidemment, il est intéressant de constater qu'on trouve un indice de ce désengagement dans les paraphrases que les commentateurs donnent parfois de ces Futurs antérieurs. Ainsi, commentant l'extrait (38), P. Imbs glose l'énoncé au Futur antérieur par (38'), en attribuant la prise en charge à un « on » anonyme :

- (38) De grâce, silence, Messieurs, s'écria le président ; si nous disputons<sup>63</sup> encore, il **aura** été inutile de faire entrer M. Sorel. (Stendhal, 1830. Cité dans Imbs 1960 : p. 111)
- (38') « on s'apercevra que l'introduction de M. Sorel a été inutile »

D'autres emplois du Futur antérieur, non nécessairement modaux, sont encore plus clairement médiatifs, du fait que le médiateur y est identifiable. Exemples :

- (39) Si je vous tue, ce sera avec l'arme de Cercaire. Je l'appuierai quelque part du côté de votre cœur et vous **vous serez entretués** dans un corps à corps un peu brutal. Si vous signez, Cercaire **se sera** tout bonnement **suicidé**. (D. Pennac, 1987)
- (40) [Mme Cibot s'adresse à deux marchands de tableaux, Rémonencq et Elis Magus] Eh bien! mes fistons, d'ici à quelques jours, j'amènerai monsieur Schmucke à vous vendre sept ou huit tableaux, dix au plus; mais à deux conditions: la première, un secret absolu. Ce sera monsieur Schmucke qui vous aura fait venir, pas vrai, monsieur? ce sera monsieur Rémonencq qui vous aura proposé à monsieur Schmucke pour acquéreur. Enfin, quoi qu'il en soit, je n'y serai pour rien. (H. de Balzac, 1847. In: Azzopardi & Bres 2011: 69)

Dans ces deux extraits, l'énonciateur formule ce qui pourra être dit ou pensé à la suite d'une certaine machination. Les propos ou pensées ainsi imaginés sont formulés au Futur antérieur, qui devient ainsi médiatif. Dans (39), les deux Futurs antérieurs peuvent être glosés comme signifiant respectivement : 'on croira que (on dira que) vous vous êtes entretués...', et 'on pensera que (on dira que) Cercaire s'est suicidé'. Dans le contexte narratif dont sont extraits ces exemples, les médiateurs sont évidemment identifiables. Dans (40), tous les temps futurs sont de la même façon médiatifs à partir de Ce sera

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Imbs a transcrit par erreur « discutons ».

*monsieur Schmucke*. Ces séquences pourraient également être décrites comme du discours indirect libre anticipé.

Lorsque le médiateur est identifiable, les propos ou pensées qui lui sont attribués peuvent l'être avec les modalités de conjecture ou de bilan. Dans les deux exemples ci-dessus, il s'agit vraisemblablement de conjectures. Dans l'exemple suivant, il s'agit de bilan :

- (41) Maurice l'interrompt :
  - Qu'est-ce qui se passe ?

Subinagui baisse le nez.

- J'aurais préféré que vous ne me posiez pas la question mais elle est inévitable.
- Il réfléchit et annonce brutalement :
- Votre père a été arrêté hier après-midi dans une rafle et conduit à l'hôtel Excelsior.

Tout se met à tourner, la Gestapo **aura été** plus forte que l'armée du tsar, elle **se sera** finalement **emparée** du père Joffo. (J. Joffo, 1973)

Les deux significations modales examinées plus haut ne sont donc pas des propriétés sémantiques intrinsèques du Futur antérieur. Elles sont seulement des conséquences interprétatives, certes plus ou moins routinisées dans certaines pratiques textuelles, mais nécessitant des contextes informationnels particuliers pour se manifester. Il est remarquable que l'un des éléments de ces contextes soit une absence : l'absence d'information permettant de donner à r<sub>1</sub> un ancrage temporel.

# 4.5.6.5. Formations phraséologiques

Dans les analyses qui précèdent, il a été fait plusieurs fois allusion à certaines expressions favorisant l'une ou l'autre des deux interprétations modales. Ciszewska-Jankowska (2014) a répertorié de façon minutieuse ces expressions. Bien qu'elle n'utilise pas le terme de phraséologie, ses observations suggèrent que le grammème de Futur antérieur est associé, par de fréquentes cooccurrences, à toutes sortes d'expressions avec lesquelles il constitue des « formations phraséologiques ». Voici quelques éléments de cette phraséologie :

Le Futur antérieur de conjecture apparaît fréquemment dans les environnements suivants :

- en association avec des adverbes modaux (sans doute, peut-être, probablement);
- dans la dépendance d'un verbe modal ou d'opinion (devoir, croire, supposer);
- en relation avec certains indéfinis, comme quelqu'un, quelque chose, quelque (cf. quelqu'un l'aura vu, elle aura entendu quelque bruit).

En revanche, le Futur antérieur de conjecture est passablement rare à la 1<sup>ère</sup> personne.

Le Futur antérieur de bilan se trouve quant à lui fréquemment dans les environnements suivants :

- en association avec des adverbes à signification récapitulative (finalement, en définitive, tout compte fait, en fin de compte, en somme),

- avec des constructions ou des expressions signifiant la comparaison, la superlativité ou l'exclusivité (cf. c'est ça qui aura coûté le plus cher, ça n'aura pris que très peu de temps, il n'aura été question que de cela). Cette association est due au fait que, comme indiqué plus haut, la variante de bilan se double souvent d'une valeur de parfait d'expérience ;
- avec certains verbes, en particulier être, falloir et suffire (cf. l'année 2019 aura été la meilleure, il aura fallu une semaine pour..., une semaine n'aura pas suffi pour...);
- en association avec des adverbes de fréquence, comme rarement, jamais, souvent.
   Cette association est due au fait que la variante de bilan se double souvent d'une valeur de parfait d'expérience;
- dans des énoncés négatifs (cf. ça n'aura pas trainé, nous n'aurons pas attendu longtemps);
- dans des tours plus ou moins figés de la forme *avoir* + *tout* + *vu* / *entendu*, particulièrement fréquents avec le pronom *on* comme sujet : *on aura tout vu*, *on aura tout entendu*, *on aura tout dit*.

Enfin, le Futur antérieur à interprétation de bilan a été repéré depuis longtemps comme particulièrement fréquent dans la presse, journaux télévisés et radiophoniques inclus. Il semble avoir alors une affinité toute particulière avec les « chapeaux » des articles ou des présentations.

# 4.5.7. Références bibliographiques

## Ouvrages sur le Futur antérieur

Ciszewska-Jankowska Ewa (2014). *Le futur antérieur et ses emplois. Analyse contextuelle*. Katowice : Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego.

#### Numéros de revues consacrés au Futur antérieur

- Langue française 201, 2019 : Le futur antérieur (L. Abouda & D.T. Do-Hurinville, éds)

# 4.6. Le Conditionnel passé

#### 4.6.1. Introduction

Forme composée du Conditionnel, le Conditionnel passé hérite des propriétés générales des temps composés (c'est un parfait), notamment aspectuelles, ainsi que de celles du grammème de son auxiliaire. On va donc retrouver ici les interprétations processive, résultative et d'expérience présentées dans la section sur le Passé composé, ainsi que l'ultériorité propre au Conditionnel, avec son repère  $r_1$  situé dans le passé (cf. § 3.5. de la notice sur les temps simples). On retrouvera également les valeurs modales ainsi que la médiativité.

#### 4.6.2. Conditionnel passé processif VS résultatif

Comme les autres temps composés à auxiliaire *avoir* ou *être*<sup>64</sup>, le Conditionnel passé peut référer à la phase processive ou à la phase post-processive (résultative) du procès signifié par le verbe :

- (1) À un autre, j'aurais répondu <u>vertement</u>: « Et toi, l'ancien, tu pues la vieillesse et la maladie! » mais à lui, j'adressai un petit sourire intimidé. (C. Aventin, 1988)
- (2) Mon cher père, J'aurais déjà <u>depuis longtemps</u> **répondu** à la première de vos deux aimables lettres si notre bonne maman Foucher ne m'en eût détourné par l'assurance que vous ne seriez plus à Nantes quand ma réponse arriverait. (V Hugo, Corresp., 23.07.1825)
- (3) Parti tôt le matin de la résidence familiale à Aulon, il aurait atteint le sommet vers 9h, avant d'entamer la descente sur un versant escarpé entre le petit et le grand Arbizon. (Le Petit Journal, 2019)
- (4) Il le pria de considérer qu'il viendrait, lorsqu'il **aurait atteint** sa majorité, récupérer ce qui lui appartenait de droit [...]. (J. Farnel, 2016)

La forme en gras est processive dans (1) et (3), résultative dans (2) et (4).

Comme pour les autres temps composés, l'interprétation processive est favorisée par la présence d'une expression de localisation temporelle intra-prédicative – dans (3), *vers 9h* – ou indiquant la durée ou encore la manière – dans (1), *vertement*. Quand il est temporel, le Conditionnel passé processif a sa référence qui est antérieure à celle du Conditionnel présent, de la même manière que le Passé composé processif est antérieur au Présent, le Plus-que-parfait processif antérieur à l'Imparfait, etc.

Quant à l'interprétation résultative, elle est, comme avec les autres temps composés, fréquente dans les subordonnées temporelles (cf. 4) et systématique avec « *depuis* + DURÉE » (cf. 2). Elle produit, selon la même logique, une signification équivalente à celle que produirait un autre verbe au Conditionnel présent :

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> À l'exception du Passé antérieur, qui réfère toujours à la phase post-processive.

- j'aurais déjà depuis longtemps répondu à votre lettre ≈ vous auriez déjà depuis longtemps une réponse de ma part à votre lettre
- lorsqu'il aurait atteint sa majorité  $\approx$  lorsqu'il serait majeur.

La distinction des interprétations processive et résultative, parce qu'elle relève de l'aspect, est indépendante de la présence ou de l'absence de significations modales ou médiatives. Dans les exemples ci-dessus, (1) et (2) sont modaux, (3) et (4) médiatifs.

Examinons, en ne considérant que les emplois temporels, comment le Conditionnel passé définit les relations temporelles entre les paramètres S, R, E, etc., selon qu'il est interprété résultativement ou processivement.

# 4.6.2.1. Conditionnel passé résultatif

En interprétation résultative, la référence du Conditionnel passé, par définition concomitante de la phase post-processive, est située ultérieurement à un repère r<sub>1</sub> localisé dans le passé (même repère que le Conditionnel). De plus, par héritage du Conditionnel, sa visée aspectuelle est sous-déterminée et peut donc, selon le contexte, induire une représentation imperfective ou perfective de l'état résultant. Dans (2) et (4), la visée est imperfective. Mais il en va différemment dans l'exemple suivant, où l'état résultant est représenté avec une visée perfective.

(5) J'eusse passé la nuit à l'entendre, mais elle me pria de monter en m'assurant qu'elle **aurait** <u>vite</u> **fait** de me rejoindre. (A. Lafon, 1912)

On reconnaît dans cet exemple l'un des contextes caractéristiques du Passé antérieur (l'adverbe *vite*). La perfectivité s'y accompagne du même effet de contraction sur les premiers instants de l'état résultant (inchoativité).

Ces deux visées du Conditionnel passé résultatif se caractérisent par les relations temporelles suivantes :

Visée perfective	Visée imperfective
$r_0 \subset S$	$r_0 \subset S$
$r_1 < S$	$r_1 < S$
$R>r_1$	$R>r_1$
E <e< td=""><td>E<e< td=""></e<></td></e<>	E <e< td=""></e<>
R=e	R⊂e

En visée perfective, la configuration des relations ci-dessus implique :

- que l'intervalle de la référence R, qui recouvre intégralement  $[e_1-e_2]$ , a pour seule contrainte d'être postérieur à  $r_1$ . Sa localisation par rapport à S est donc libre ;
- que la localisation de  $E_1$ , borne initiale du procès, a pour seule contrainte d'être antérieure à  $E_2$ . Elle est donc libre par rapport à  $r_1$ .

Il en résulte le chronogramme de la Figure 22 :

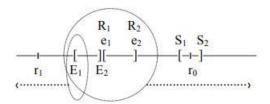


Figure 22. – Chronogramme du Conditionnel passé résultatif avec visée perfective sur l'état résultant

Dans l'exemple (5), la référence est en principe localisée dans le passé. Elle peut fort bien, en revanche, être localisée dans le futur dans (6). Dans cet exemple, le procès (la réparation proprement dite) peut avoir débuté avant  $r_1$ , repère correspondant ici à *il a prétendu*.

(6) Il a prétendu qu'il **aurait** vite **réparé** la climatisation.

En visée imperfective, la configuration des relations ci-dessus implique :

- que l'intervalle de la référence R, qui ne recouvre pas l'intégralité de  $[e_1-e_2]$ , a pour seule contrainte d'être postérieur à  $r_1$ . Sa localisation par rapport à S est donc libre ;
- que la localisation de E, intervalle du procès, n'a pas d'autre contrainte que d'être antérieure à  $[e_1-e_2]$ . Sa localisation par rapport à  $r_1$  est donc libre.

Il en résulte le chronogramme de la Figure 23 :

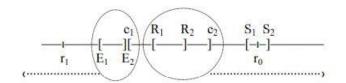


Figure 23. – Chronogramme du Conditionnel passé résultatif avec visée imperfective sur l'état résultant

Dans l'exemple (2), la référence à l'état résultant est localisée dans le présent (cf. la glose : 'en ce moment, j'aurais déjà répondu depuis longtemps...'). Dans (4), elle pourrait être localisée aussi bien dans le passé, le présent ou le futur. Dans (7), elle est nécessairement localisée dans le futur :

(7) Il a dit que quand demain tu rentreras, il **aurait réparé** la climatisation.

De plus, rien ne s'oppose dans cet exemple à ce que la réparation proprement dite soit antérieure, intégralement ou partiellement, à  $r_1$ , repère correspondant à  $il\ a\ dit$ .

# 4.6.2.2. Conditionnel passé processif

Comme tous les temps composés interprétés processivement, le Conditionnel passé processif réfère à la globalité de la phase processive; sa visée est donc perfective.

Cependant, pour rendre compte de son antériorité par rapport au Conditionnel présent, il est nécessaire d'introduire un repère supplémentaire : r<sub>2</sub>. Les relations temporelles entre les paramètres sont les suivantes :

 $r_0 \subset S$ 

 $r_1 < S$ 

 $r_2 > r_1$ 

 $R < r_2$ 

R=E

D'où le chronogramme de la Figure 24 :

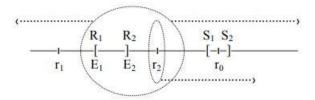


Figure 24. – Chronogramme du Conditionnel passé processif

Étant donné que le couple R-E est localisé relativement à  $r_2$  (lui-même étant localisé relativement à  $r_1$ , donc libre par rapport à S), rien n'empêche le couple R-E d'être antérieur à  $r_1$  ou postérieur à S. Mis à part S, l'élément qui est obligatoirement postérieur à  $r_1$  est seulement  $r_2$ . Examinons l'exemple (8):

(8) Il a expliqué que le jour de son retour, comme tu **serais** toi-même **parti** <u>dix jours avant</u>, il ne pourrait pas te rencontrer. <sup>65</sup>

Cette formulation peut être produite adéquatement aussi bien si la date du départ (que désigne *tu serais parti*), localisée par *dix jours avant*, est antérieure ou postérieure à *il a dit* (correspondant à r<sub>1</sub>), ou même postérieure à S. Le repère r<sub>2</sub> correspond ici à l'adverbial *le jour de son retour*.

Au total, le Conditionnel passé en interprétation d'ultériorité a sa référence temporelle qui est libre de toute contrainte par rapport à l'énonciation, qu'il soit en emploi résultatif ou processif.

# 4.6.3. Conditionnel passé à valeur de parfait d'expérience

Le Conditionnel passé peut également exprimer le parfait d'expérience :

- (9) Vous, qu'elle dit, j'ai déjà vu votre tête quelque part.
  - Ça m'étonnerait, dit le flicmane.
  - Ét pourquoi ça ? Pourquoi que je vous aurais pas déjà vu quelque part ? (R. Queneau, 1959)

85

Exemple qui m'a été soufflé par Laurent Gosselin, que je remercie.

- (10) Mon père s'écartait pour rester neutre, redoutant sa propre vivacité, qui aurait pu aigrir ou blesser son frère. Sa nature militaire, ouverte et animée, avait bien plus d'analogie avec la mienne; il m'aurait donné <u>plus souvent</u> raison; mais il devait respecter aussi, dans mon intérêt, l'autorité et la souveraineté de famille. (A. de Lamartine, 1851)
- (11) En vertu d'un engagement déshonorant, le Gouvernement qui fut à Bordeaux avait consenti à livrer nos navires à la discrétion de l'ennemi. Il n'y a pas le moindre doute que, par principe et par nécessité, l'ennemi les **aurait** un jour **employés**, soit contre l'Angleterre, soit contre notre propre Empire. Eh bien ! je dis sans ambages qu'il vaut mieux qu'ils aient été détruits. (C. de Gaulle, 1970)

Comme tous les parfaits d'expérience, il présente certaines affinités avec les adverbes de fréquence, comme *souvent*, *parfois*, *jamais*, *déjà* existentiel, ainsi qu'avec la compa raison. La signification produite est susceptible du même type de glose qu'avec les autres temps composés en emploi expérientiel. Par exemple, pour (10): *il m'aurait donné plus souvent raison*  $\approx$  '*il serait arrivé plus souvent qu'il me donne raison*'. Dans (11), *un jour*, localisateur indéterminé, renforce l'interprétation de parfait d'expérience ('à un moment quelconque, par principe et par nécessité, il serait arrivé que l'ennemi les emploie...').

#### **4.6.4.** Emplois

Nous reprenons ici le système de classement utilisé pour le Conditionnel présent, fondé sur trois dimensions : l'ultériorité du passé, la médiativité et la modalité (pour une explication de ce classement, voir § 3.5.4. de la notice sur les temps simples). Concernant le Conditionnel passé les combinaisons sont les mêmes, à savoir :

```
[ultérieur]
[médiatif]
[modal]
[ultérieur] x [médiatif]
[médiatif] x [modal]
[ultérieur] x [médiatif] x [modal].
```

Comme avec le Conditionnel présent, une seule combinaison est impossible : [ultérieur] x [modal]. Ces deux valeurs ne peuvent cohabiter que si elles sont produites dans un environnement médiatif.

```
4.6.4.1. [ultérieur]
```

L'ultériorité pure se rencontre typiquement quand il y a anticipation dans le contexte d'une narration passée (prolepse). Le Conditionnel passé sert alors à exprimer la résultativité relativement au Conditionnel présent, comme le fait par exemple le Passé composé relativement au Présent. Dans ce contexte, l'opposition des deux Conditionnels est donc purement aspectuelle : les deux temps verbaux désignent le même moment, le Conditionnel passé comme résultat, le Conditionnel présent comme processus.

(12) Tous les cadets de la *waaldé* [sorte d'association] de mon frère aîné Hammadoun vinrent grossir la nôtre, plus adaptée à leur âge. Elle prit avec le temps une assez grande importance. <u>Plus tard</u>, vers 1912, quand nous **aurions absorbé** une association rivale d'un autre quartier, elle <u>rassemblerait</u> même jusqu'à soixante-dix garçonnets issus de toutes les couches ethniques et sociales de Bandiagara. (A.H. Bâ, 1991)

On observera dans cet extrait deux éléments contextuels tout à fait significatifs : un adverbial de consécution (*plus tard*), type d'expression quasi systématique avec les Conditionnels en prolepse ; et la subordonnée temporelle (*quand nous aurions absorbé*...), contexte caractéristique des temps composés en interprétation résultative. Dans cet emploi, le repère r<sub>1</sub> est ancré sur le dernier procès précédant les Conditionnels.

Comme pour le Conditionnel présent, on peut considérer, avec Nilsson-Ehle (1943) et beaucoup d'autres à sa suite, que ce Conditionnel passé est « objectif », car purement temporel et dépourvu de toute médiativité. Par conséquent, sa référence temporelle est nécessairement localisée dans le passé, qu'elle tombe sur la phase post-processive ou sur la phase processive. Sur ce point précis, il s'agit donc d'une exception à ce que décrivent les chronogrammes ci-dessus.

# 4.6.4.2. [médiatif]

Il s'agit des emplois habituellement appelés « d'emprunt », « de ouï-dire », « journalistiques », « évidentiels », entre autres. Exclusivement médiatifs, ils sont dépourvus de signification d'ultériorité et indiquent que l'énonciateur communique une information dont il n'est pas la source. Il s'ensuit une suspension de toute prise en charge, de toute validation par l'énonciateur de l'assertion concernée. L'identité du médiateur peut être, ou non, indiquée. Dans l'exemple suivant, elle l'est seulement de façon vague (cf. selon nos informations).

(13) [Contexte : décès suspect d'une patiente dans une clinique]
Mais selon nos informations, une inversion de traitements <u>pourrait</u> avoir déclenché la baisse des fonctions vitales de cette patiente. Une infirmière **aurait** ainsi **échangé** par erreur les médicaments à administrer à deux personnes. (*LaDépêche.fr*, 26.04.2019)

Le repère  $r_1$  est sans ancrage temporel explicite, comme dans les emplois exclusivement médiatifs du Conditionnel présent. Pourtant le fait même d'interpréter ce type d'énoncé comme des propos rapportés revient de fait à associer temporellement  $r_1$  et la production de ces propos.

À la différence du type ultérieur pur, l'opposition des deux Conditionnels a ici des implications en terme d'époque (Martin 1983) : tandis que le Conditionnel présent y réfère soit au présent (cf. Selon des témoins, il y aurait de nombreuses victimes), soit au futur (De source sûre, il annoncerait prochainement sa démission), le Conditionnel passé y réfère au passé.

## 4.6.4.3. [modal]

Nous avons distingué, pour le Conditionnel présent, deux valeurs modales que nous avons qualifiées de conditionnante et de conditionnée. Rappelons qu'elles consistent respectivement :

- la première, à exprimer une conjecture ou, plus généralement, à exprimer une réalité tout en signifiant que cette réalité est non validée dans l'univers considéré,
- la seconde, à inférer de cette conjecture une ou plusieurs conséquences.

Le Conditionnel passé est apte à exprimer l'une ou l'autre de ces deux valeurs. Dans l'exemple suivant, le premier est conditionnant, le second conditionné :

(14) Vous auriez prétendu le contraire, je ne vous aurais pas cru [...]. (M. Revest, 1984)

Comme avec la variante purement médiative, le repère  $r_1$  est ici sans ancrage temporel.

Quand il est conditionné, le Conditionnel passé exprime l'idée de conséquence possible et inscrit le procès dans un univers précédemment (parfois ultérieurement) construit, ou dont l'existence est présupposée, et marque ainsi ce procès comme dépendant de cet univers. Dans les exemples ci-après, l'expression qui désigne cet univers ou en déclenche la construction par interprétation et inférence est soulignée.

- (15) Vous auriez prétendu le contraire, je ne vous aurais pas cru [...]. (M. Revest, 1984)
- (16) J'ai connu des bourgeoises qui **auraient passé** à leur amant <u>une infidélité auprès d'une duchesse</u>, et qui ne lui pardonnaient pas d'être poli avec la femme d'un employé, si c'était dans leur coterie. (C. Sainte-Beuve, 1869)
- (17) <u>Sans mes yeux qui mettent un obstacle continuel à un travail suivi, j'aurais terminé</u> mon ouvrage cet hiver. C'est aujourd'hui le 19 septembre. (B. Constant, *Journaux intimes*, 19.09.1804)

Dans l'exemple suivant, c'est bien cette même valeur de Conditionnel conditionné qui est réalisée, mais l'information conditionnante sur laquelle elle s'appuie doit être reconstituée à partir d'indices préalables, selon un raisonnement du type : compte tenu de ce que je sais de ta personne (de ce que je viens d'apprendre, etc.), il aurait été possible que tu vendes des traductions de Mein Kampf... :

(18) Toi, tu **aurais été** du genre à vendre des traductions de Mein Kampf lors de la seconde guerre mondiale... (Forum internet, 11.03.2020)

C'est encore la même possibilité sous condition qui est exprimée par *j'aurais voulu mourir* dans l'exemple suivant :

(19) [...] quand Paris fut pris, j'ai senti dans ma propre chair l'horreur d'être possédée, je me sentais comme une fille forcée, et j'aurais voulu mourir plutôt que de rentrer dans ma capitale, dans cette ville qui était la mienne entre toutes et sur laquelle régnaient désormais les capitaines des armées ennemies... (G. Gennari, 1961)

On voit dans (19) la différence avec la signification que produirait, dans le même contexte, un Plus-que-parfait. Un Plus-que-parfait présenterait la volonté de mourir comme effective au moment dont il est question ; le Conditionnel passé, au contraire, la présente seulement comme une réaction *envisagée au cas où un retour à Paris aurait été obligatoire*. Les circonstances étant nécessairement antérieures à la réaction imaginée, cet

exemple met également en évidence le rapport de filiation sémantique entre la successivité et la conséquence envisagée comme possibilité<sup>66</sup>.

Quand il est conditionnant, le Conditionnel passé a les mêmes rendements pragmatiques que le Conditionnel présent : emplois performatifs ou quasi-performatifs (« préludiques ») analogues à ceux de l'Imparfait (ex. 20), et emplois atténuatifs (ex. 21) :

- (20) Toi, tu **aurais été** très malade, et tu **aurais eu** très peur, alors moi, je te <u>soignerais</u> et je te sauverais. (Ex. modifié)
- (21) Bonjour tout le monde,

J'aurais voulu savoir est ce qu'il est possible de charger une batterie d'un appareil photo Lumix en le branchant avec un fil USB sur un ordinateur [...] ? (Forum internet, 13.06.2010)<sup>67</sup>

L'injonction normative condamnant le Conditionnel présent après *si* hypothétique vaut également pour le Conditionnel passé. Mais elle ne concerne que les conditionnels modaux exprimant une information conditionnante. Quand ils expriment une information conditionnée, les conditionnels sont normativement acceptés. (Ci-dessous, le segment apportant l'information conditionnante est souligné.)

(22) De tout cela, la presse n'a fait aucun écho, reprenant seulement l'intention affirmée par Vigier [...] de créer un tel mouvement et l'intervention d'Heurgon concernant la solidarité de fait devant la répression, solidarité que bien évidemment nous ne pouvons pas refuser, même s'il **aurait été** préférable de <u>ne pas en définir les modalités</u>. (P. Mendès-France, 1989)

## *4.6.4.4.* [*ultérieur*] *x* [*médiatif*]

Ces emplois associent, comme avec le Conditionnel présent, ultériorité et médiativité, et supposent donc un médiateur. Dans l'extrait suivant, les Conditionnels réfèrent tous au passé et l'opposition entre Conditionnel présent et Conditionnel passé est purement aspectuelle<sup>68</sup>. Le Conditionnel passé est ici clairement résultatif.

Cette filiation sémantique entre successivité et possibilité sous condition est bien répertoriée dans les études diachroniques (cf. Lehmann 2015). Elle met en œuvre un paralogisme que résume l'expression latine *Post hoc ergo propter hoc* (en substance : étant donné que X succède à Y, je déduis que X est la conséquence de Y). La conséquence, ici, est envisagée comme possibilité.

Dans cet exemple, l'énoncé au Conditionnel passé réalise ce qu'on appelle, en analyse conversationnelle, une « pré-séquence » (ici, une pré-requête). Les Conditionnels sont particulièrement fréquents dans ce type de séquence (Kerbrat-Orecchioni 2005).

Le qualificatif de « polémique » est parfois donné aux Conditionnels passés quand certains indices suggèrent que l'énonciateur invalide l'assertion rapportée, comme dans l'exemple suivant :

La direction prétend que j'aurais empêché les véhicules de service de rentrer et de sortir d'un site (L'Humanité, 10.09.2009).

Toutefois, le caractère polémique de ce type de formulation ne provient pas du Conditionnel mais d'autres indices (ici, du présupposé attaché au verbe *prétendre*), et souvent également du fait que l'énoncé est exclamatif (et ponctué comme tel à l'écrit). Faire de ce type d'exemple un « emploi » s'avère donc peu utile. Sur cette question, voir Abouda (2001), qui exprime lui aussi son scepticisme quant à la nécessité d'en faire un emploi spécifique.

(23) Il progressa prudemment sous les arbres afin de se rapprocher de l'endroit où il avait laissé Bella. Sa détermination grandissait à chaque pas. Personne ne la toucherait. Quand il en aurait terminé avec cette canaille, il la [Bella] ramènerait chez elle, en sécurité, et il réglerait le problème avec Tejala, définitivement. (S. McCarty, 2012, trad. fr.)

Dans certains cas, le contexte ne fournit pas suffisamment d'indices permettant de trancher entre ultériorité pure (Conditionnel passé objectif) et ultériorité médiative (Conditionnel passé subjectif). Ce problème a déjà été mentionné à propos du Conditionnel présent.

(24) Quelque incomplet que fût son ouvrage, n'était-il pas le brouillon d'une science dont, <u>plus tard</u>, il **aurait approfondi** les mystères, **assuré** les bases, **recherché**, **déduit** et **enchaîné** les développements ? (H. de Balzac, 1846)

Cet extrait peut être interprété comme intégralement pris en charge par l'instance narratrice (ultériorité pure). Mais on pourrait également l'interpréter comme du discours indirect libre, l'instance narratrice relayant les réflexions du personnage désigné à la 3<sup>e</sup> personne (ultériorité médiative). Le fait que l'énoncé soit une question rend la lecture médiative très vraisemblable. Quoi qu'il en soit, la distinction de ces deux lectures a des conséquences temporelles importantes, puisque dans le premier cas, les procès désignés sont nécessairement passés, alors que dans le second cas, ils pourraient être localisés dans le futur.

L'ambiguïté de cet extrait est intéressante car, si l'on en croit Bres (2012), c'est justement au début du XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaît le Conditionnel objectif (celui des historiens).

## 4.6.4.5. [médiatif] x [modal]

Cette combinaison correspond au cas où l'instance énonciatrice relaie des propos ou des pensées d'un médiateur, et où ces propos ou pensées comportent une modalité dès leur source. Dans l'exemple ci-dessous, c'est une information conditionnée qui est exprimée (cf. *alors*).

(25) L'homme s'éloigna du petit groupe et alla frapper aux portes des habitations et des échoppes les plus proches. [...] Il ignorait si cela servirait à quelque chose, mais telle était la procédure en cas de crime avéré. L'enfant avait <u>peut-être</u> été tué la nuit précédente, le coupable **aurait** <u>alors</u> depuis longtemps **disparu**. (J. Westerson, 2013, trad. fr.)

L'information conditionnante est fournie par L'enfant avait peut-être été tué la nuit précédente.

4.6.4.6. [ultérieur] x [médiatif] x [modal].

Enfin, les trois dimensions distinguées plus haut peuvent être associées dans un même Conditionnel passé :

(26) [...] j'ai pensé aussi qu'Héloïse, si elle avait été là, **aurait eu** envie de répondre à la dame : « Tu l'as dit bouffi. » (H. de Monferrand, 1991)

Toutefois, le Conditionnel passé ne peut combiner le composant [ultérieur] et le composant [modal] que quand la modalité est « rapportée », autrement dit quand elle se trouve dans un contexte médiatif, comme c'est le cas dans l'exemple ci-dessus. Sans contexte médiatif, la combinaison [ultérieur] x [modal] est impossible, la production de la valeur modale nécessitant que le repère  $r_1$  soit libre de tout ancrage temporel. Sur ce point, le Conditionnel passé est soumis à la même contrainte que le Conditionnel présent (voir notice sur les temps simples, § 3.5.4.6.).

#### 4.6.5. Conditionnel passé et Plus-que-parfait du subjonctif

Bien qu'il soit dans un état d'obsolescence avancé, si ce n'est totale, le Plus-que-parfait du subjonctif peut dans certains cas être substitué, à signification équivalente, au Conditionnel passé. On l'a pour cette raison affublé du nom de « conditionnel passé 2<sup>e</sup> forme ». C'est d'ailleurs à cet emploi qu'il doit sa survivance. Illustrations :

- (27) L'eussions-nous fait [abandonner la Syrie et le Liban], d'ailleurs, qu'une autre puissance eût aussitôt pris notre place [...]. (C. de Gaulle, 1970)
- (28) Il **eût fallu** un artiste hardi et fort, et nous trouvons à sa place, un peintre obséquieux et timide, qui n'a rien regardé. (J.-K. Huysmans, 1883)

Sauf à modifier la signification, cette substitution n'est toutefois possible que quand il s'agit de produire soit une signification purement modale (comme dans les deux exemples ci-dessus), soit une signification associant médiativité et modalité.

Ainsi, le Conditionnel passé de (29) peut être interprété comme étant purement médiatif ou purement modal :

(29) Une infirmière aurait échangé les médicaments. (ex. 13, modifié)

## [médiatif]

 $-\approx$  '(selon une rumeur) une infirmière a/aurait échangé les médicaments'

#### [modal], conditionnant:

- une infirmière aurait échangé les médicaments (que ça n'aurait étonné personne)

#### [modal], conditionné:

- (en cas de nécessité), une infirmière aurait échangé les médicaments

Avec un Plus-que-parfait du subjonctif, seules les deux interprétations [modal] et [médiatif] x [modal] sont possibles. La première correspond à (30a), la seconde à (30b).

- (30a) Une infirmière **eût échangé** les médicaments, ça n'aurait étonné personne. En cas de nécessité, une infirmière **eût échangé** les médicaments.
- (30b) Il a dit que si une infirmière eût échangé les médicaments, ça n'aurait étonné personne.

Par ailleurs, le Plus-que-parfait du subjonctif peut aussi remplacer le Plus-que-parfait de l'indicatif après *si* hypothétique :

(31) [...] mais qu'<u>eussions</u>-nous <u>dit</u>, qu'<u>eussions</u>-nous <u>fait</u> si l'on nous **eût démontré** que le régime concentrationnaire était exigé par l'infrastructure ? Il <u>eût fallu</u> mieux connaître l'U.R.S.S. et le régime de la production [...]. (J.-P. Sartre, 1961)

L'appellation de « conditionnel passé 2<sup>e</sup> forme » est donc doublement maladroite : d'une part elle confond valeur sémantique (ou emploi) et morphologie, d'autre part elle ne tient pas compte des substitutions possibles avec le Plus-que-parfait.

# 4.6.6. Références bibliographiques

Voir sous Conditionnel.

# 4.7. Les temps prospectifs

#### 4.7.1. Les formes en « aller + VINF »

Les temps prospectifs sont des expressions utilisant le verbe *aller* comme auxiliaire de conjugaison. Ils ont la forme « aller + VINF ». Mais les séquences ayant cette forme ne sont pas toutes prospectives. « Aller + VINF » peut en effet correspondre au moins à trois réalités grammaticales distinctes, donc homonymes <sup>69</sup>:

# (i) Construction infinitive

En premier lieu, il peut s'agir d'expressions dans lesquelles *aller* a un statut de verbe pleinement lexical et signifie le déplacement. L'Infinitif est alors le verbe principal d'une proposition infinitive complément du verbe *aller*:

- Julie, dit-il, Julie, laisse tomber ton gynéco habituel et va trouver le docteur Fraenkhel.
   (D. Pennac, 1995)
- (2) [...] Je **suis allé manger** des œufs et des nouilles rue de Seine et puis je **suis allé** rue de Trévise, **voir** la répétition. (J.-P. Sartre, 1983)
- (3) Et si le cœur t'en dit, comme je l'espère, tu **iras faire** un tour à la campagne, du côté de Saint-Romains, par exemple. (G. Bernanos, 1935)

Dans cette construction, *aller* peut être conjugué à tous les temps grammaticaux. L'Infinitif ne peut pas être un verbe impersonnel (*falloir*, *pleuvoir*, etc.)<sup>70</sup>.

### (ii) Temps verbal prospectif

En second lieu, « *aller* + VINF » peut être un temps verbal prospectif, permettant notamment (mais pas exclusivement, on y reviendra) de désigner la phase pré-processive du procès signifié par le verbe à l'Infinitif :

- (4) Il fait froid. On dirait qu'il va neiger. (A. Robbe-Grillet, 1952)
- (5) Hector salue, Amanda fait une petite révérence ; il **va parler**, la duchesse le coupe. (Suit la réplique de la duchesse. J. Anouilh, 1965, didascalie)
- (6) On **allait sortir** quand quelqu'un a sonné à la porte cinq fois de suite [...]. (R. Gary, 1975)

Aller a ici perdu sa signification de verbe de déplacement et a un statut d'auxiliaire. Dans cette fonction il ne se rencontre qu'au Présent et à l'Imparfait. Son statut d'auxiliaire a pour conséquence qu'il peut s'auxilier lui-même, comme dans (7) :

Voir Gougenheim (1929), Larreya (2005), Leeman (2005), ainsi que les articles que J. Bres et E. Labeau ont consacré à ces formes (Bres 2015, Bres & Labeau 2012, 2013a, 2013b, 2014, 2018). Voir également la notice sur les Périphrases aspectuelles (Gosselin 2020b).

Certains travaux ont montré que dans ces constructions, l'infinitif n'a pas toutes les propriétés d'un véritable complément d'aller. Voir par ex. Lamiroy (1999) ainsi que la notice sur les Périphrases aspectuelles (Gosselin 2020b).

(7) Justement, j'allais aller vous chercher, dit le gardien [...]. (J.-P. Manchette, 1981)

Quand il est au Présent, comme dans (4)-(5), la forme est connue sous l'appellation de « futur proche » ou de « futur périphrastique » ; quand il est à l'Imparfait, comme dans (6)-(7), on l'appelle parfois « imparfait prospectif » (Barceló & Bres 2006)<sup>71</sup>.

Contrairement à ce qu'on observe avec la construction infinitive, les verbes impersonnels peuvent occuper ici la place de l'Infinitif :

- (8) Et maintenant c'est spécialement de la Sainte Vierge qu'il **va s'agir** dans ce chapitre. (P. Claudel, 1948)
- (9) Tel était donc l'affreux sauvage avec lequel il **allait falloir** parlementer, composer, ruser peut-être. (G. Duhamel, 1941)

Il peut arriver, par manque d'indices contextuels suffisamment discriminants, qu'une formulation soit ambiguë : la distinction entre construction infinitive et temps prospectif relève alors d'un choix interprétatif. C'est ce qui se passe avec la première occurrence de « *aller* + VINF » dans le texte suivant :

(10) Y a un rayon de soleil tardif sur sa coiffe... et Blanche sort avec une bassine, elle va éplucher, écosser des légumes. Elles vont bavarder un peu. Moi j'irai de temps en temps chiper quelques petits pois pour les manger crus... un régal! (A. Boudard, 1995)

Dans ce texte, *elle va éplucher*, *écosser*... peut être interprété aussi bien comme une construction infinitive (≈ *'elle s'en va éplucher*, *écosser des légumes'*), avec *aller* verbe de déplacement, que comme un présent prospectif (≈ *'elle s'apprête à éplucher*, *écosser des légumes'*). La deuxième forme de cet exemple est quant à elle clairement prospective, et la troisième est une construction infinitive.

#### (iii) Expression de l'« extraordinaire »

Enfin, « *aller* + VINF » peut exprimer ce que Damourette & Pichon (1911-1936 : t. 5, § 1652 et suiv.) ont appelé « l'extraordinaire » (on dit aussi « allure extraordinaire »). Il s'agit de formulations dans lesquelles le verbe *aller* n'a pas sa signification lexicale pleine et signifie l'atteinte ou le franchissement d'une limite. Comme avec la construction infinitive, il n'y a pas de restriction sur le temps verbal du verbe *aller*. Voici quelques exemples de cette « auxiliation de l'extraordinaire »<sup>72</sup>, avec un grammème de Futur, d'Infinitif, d'Imparfait et de Conditionnel sur *aller* :

(11) Personne n'**ira commencer** à construire sa maison si le chaman du village n'a pas donné son accord ou si la lune n'y est pas propice. (https://voyageforum.com/, 2006)

<sup>71</sup> Il existe une variante régionale du Présent et du Passé prospectifs, utilisant comme auxiliaire le verbe vouloir (il veut pleuvoir, il voulait pleuvoir). On la rencontre notamment dans le domaine francoprovençal, en Franche-Comté, Champagne, Alsace et Belgique (Thibault & Knecht 2000).

Expression que Damourette & Pichon (1911-1936 : t. 5) utilisent dans le sommaire du Chap. XXI sur les auxiliaires.

- (12) Je vous demande un peu comme c'est raisonnable d'aller penser qu'au bout de douze ans, une femme cesse de vous aimer [...]. (P.-A. Ponson du Terrail, 1859)
- (13) Tout redevenait simple. Il y avait les bons et les méchants. Les méchants, c'étaient ceux qui avaient la bombe atomique et qui vous interdisaient de venir chez eux si vous n'aimiez pas leur bombe. On n'allait pas leur dire tout à coup qu'on l'aimait pour avoir un visa. (S. Signoret, 1976)
- (14) Nul n'**irait prétendre** que, faute de preuves suffisantes, il n'est pas exclu que l'Amérique n'existe pas, et que les dinosaures n'aient pas disparu puisqu'ils ne sont jamais apparus. (J.-F. Kahn, 2011)

Selon Bres & Labeau (2013a), la limite (atteinte ou franchie) dont il est question concerne les domaines du probable, du pensable, du souhaitable ou encore de l'acceptable.

Il est intéressant de noter que dans cette interprétation, *être* peut remplacer *aller* aux temps composés, exactement comme quand il s'agit du verbe de déplacement (cf. *je suis allé à Lausanne*, *j'ai été à Lausanne*):

(15) Mais, où diable **a-t-il été imaginer** que c'était un apothicaire qui venait d'entrer chez le chevalier ? (Pigault-Lebrun, 1818)

Cette équivalence suggère une certaine proximité entre l'extraordinaire et la construction infinitive. Elle indique que le verbe *aller* y est un auxiliaire moins « grammaticalisé » que dans le cas de la prospectivité.

Quant aux verbes impersonnels, ils semblent exclus de la position de l'Infinitif. Toutefois cette exclusion ne vaut pas pour la construction « *aller jusqu'à* + VINF », qui a des propriétés particulières à cet égard (cf. Leeman 2005) :

(16) Il **est allé jusqu'à neiger** en plein mois d'août. (Exemple forgé. In : Leeman 2005 : 368)

Damourette & Pichon notent qu'avec l'extraordinaire, il est possible d'enlever l'auxiliaire et de reporter son grammème sur le verbe lexical; au plan sémantique, seule disparaît alors l'indication propre à l'extraordinaire (*i.e.* d'atteinte ou de dépassement d'une limite). En reprenant les exemples (11)-(14) ci-dessus :

(17) Personne **n'ira commencer / ne commencera** à construire sa maison si le chamane du village...

Je vous demande un peu comme c'est raisonnable **d'aller penser** / **de penser** qu'au bout de douze ans...

On n'allait pas leur dire / ne leur disait pas tout à coup qu'on l'aimait pour avoir un visa...

Nul **n'irait prétendre** / **ne prétendrait** que, faute de preuves suffisantes, il n'est pas exclu que...

Cette manipulation n'est en principe pas possible avec les formes prospectives.

Certaines expressions exclamatives, comme *va / allez savoir !*, *va / allez comprendre !* sont des formes figées de l'extraordinaire<sup>73</sup>. Elles constituent un paradigme qui a une petite productivité (*allez trouver mieux !*).

Compte tenu de l'homonymie signalée plus haut, certaines formulations sont forcément ambiguës : *Et maintenant, allez porter plainte!* peut s'entendre comme une pure injonction (construction infinitive), ou comme un énoncé exclamatif visant à signifier l'impossibilité de porter plainte (allure extraordinaire).

Dans ce qui suit, seul nous intéresse le temps verbal prospectif. On appellera « **Présent prospectif** » les formes dont le verbe *aller* est au Présent, et « **Passé prospectif** » celles dont le verbe *aller* est à l'Imparfait. Ces formes seront considérées ici comme des temps verbaux au sens plein du terme<sup>74</sup>. Toutes deux se caractérisent par le fait de pouvoir référer sélectivement, selon le contexte, soit à la phase pré-processive (préparatoire) soit à la phase processive du procès signifié par le verbe à l'Infinitif. À cet égard, elles ont un fonctionnement symétrique de celui des temps composés. Nous reviendrons sur cette symétrie.

## 4.7.2. Le Présent prospectif

Il s'agit de ce que la tradition grammaticale appelle « futur proche » ou « prochain », appellation ancienne puisqu'on la trouve déjà dans la grammaire de Maupas (1625 : 187). Elle est souvent remplacée par celle, plus neutre, de « futur périphrastique » ; de nombreux auteurs ont en effet montré que ces formes verbales ne se limitent pas à la désignation de procès temporellement proches du moment de l'énonciation (*e.g.* Damourette & Pichon 1911-1936, Sten 1952, et beaucoup d'autres ensuite<sup>75</sup>). On utilise également, à la suite de Damourette & Pichon, la notion d'« ultériorité » pour qualifier le fonctionnement du Présent et du Passé prospectifs (« ultérieur du présent », « ultérieur du passé »).

\_

Pour des études consacrées spécifiquement à l'extraordinaire, voir Schrott (2000, 2001) ainsi que Bres & Labeau (2013a), qui ont observé une forte affinité entre cette construction et la négation : sur un corpus de quelque 500 occurrences, ils notent que plus de la moitié se trouvent dans des énoncés négatifs.

C'est évidemment une question controversée, qu'il n'est pas possible de développer ici. Imbs (1960), Weinrich (1973) ou encore Bres & Labeau (2012) considèrent qu'il s'agit de périphrases non complètement grammaticalisées; Vet (1993) et Barceló & Bres (2006) considèrent au contraire que ce sont des temps verbaux au sens plein du terme. Sur cette question, on consultera utilement Vetters & Lière (2009), qui examinent le problème à partir d'un certain nombre de critères de grammaticalisation, ainsi que la notice de l'Encyclopédie grammaticale du Français consacrée aux périphrases verbales (Gosselin 2020b).

<sup>«</sup> le sentiment d'imminence contenu dans l'ultérieur [i.e. le Présent prospectif] ne provient pas de la proximité chronologique de l'événement qu'il exprime, mais du point de vue présent dont on considère cet événement. » (Damourette & Pichon 1911-1936, t.5, § 1768)

# 4.7.2.1. Phase pré-processive (préparatoire) et phase processive

La principale caractéristique du Présent prospectif est donc son aptitude à référer à la phase pré-processive aussi bien qu'à la phase processive du procès signifié par le verbe à l'Infinitif. Soit les deux couples d'exemples suivants :

- (18) Votre enfant **va être opéré** et **avoir** une anesthésie générale [= titre de l'article]
  Une opération est toujours un moment important dans la vie d'un enfant. En effet, il doit
  quitter le cadre sécurisant de la maison et des habitudes, pénétrer dans des lieux
  étranges et côtoyer des inconnus. Mais cela peut être aussi une expérience positive [...]
  (Site sparadrap.org, 2020)
- (19) Le serial buteur polonais du Bayern Münich Robert Lewandowski **va être opéré** de l'aine <u>ce samedi</u> juste après la rencontre face à Wolfsburg. (*Ouest-France*, 20.12.2019)
- (20) Nous **allons partir** quand Aldo se ravise et dit [...]. (C. Souchon, 2010)
- (21) *Vendredi 8 octobre*. [...] À 17 heures, nous **allons partir** à l'attaque de la tranchée de la Vistule. En reviendrai-je ? (J.F. Mergen, 2019)

Dans (18), c'est la phase pré-processive qui est désignée, de sorte que la forme verbale pourrait être glosée par 'est sur le point d'être opéré et d'avoir une anesthésie'. Dans (19), en revanche, la même forme verbale désigne le procès de l'opération proprement dite (phase processive), et peut être glosée par 'sera opéré' ou 'subira une opération'. Cette interprétation est fortement contrainte par l'expression ce samedi, qui localise l'opération et non la phase qui la précède. Le Présent prospectif pourrait ici être remplacé par un Futur, ce qui n'est évidemment pas le cas dans l'exemple précédent.

La même double analyse peut être faite des exemples (20)-(21). L'exemple (20) illustre un contexte typique où les temps prospectifs réfèrent à la phase pré-processive : la construction dite « subordination inverse ». On notera que (21), utilisé ici pour exemplifier la référence à la phase processive, n'exclut pas une interprétation pré-processive : il pourrait être glosé aussi bien comme signifiant 'à 17 heures nous partirons à l'attaque' que 'à 17 heures nous sommes sur le point de partir à l'attaque' (ou 'il est 17 heures et nous allons partir à l'attaque').

Ces exemples montrent que le Présent prospectif a une valeur de présent quand il désigne la phase pré-processive (cette phase est concomitante de l'énonciation), et une valeur de futur quand il désigne la phase processive. À cet égard, il a un fonctionnement symétrique de celui du Passé composé (Vet 2001) : de même que le Passé composé résultatif saisit une situation présente par l'intermédiaire du procès qui est la cause de cette situation, de même le Présent prospectif, quand il désigne la phase préparatoire, saisit une situation présente par l'intermédiaire du procès dont cette situation est un indice annonciateur. Et de même que certains Passés composés, pour des raisons tenant au contexte, sont sous-déterminés par rapport à la distinction résultatif VS processif, de même certains Présent prospectifs peuvent être sous-déterminés relativement aux deux interprétations préprocessive VS processive.

Il en résulte que dans un enchaînement comme le suivant, le Passé composé (résultatif), le Présent et le Présent prospectif (interprété comme désignant la phase pré-processive) réfèrent tous trois au même moment, qui est concomitant de l'intervalle de l'énonciation. Ils sont reférentiellement synchrones :

(22) Il a dormi, la maison est calme, les invités vont arriver.

En interprétation processive, le Présent prospectif est donc en concurrence avec le Futur. Plusieurs études ont montré qu'il tend depuis longtemps, dans cette interprétation, à supplanter son concurrent (Desahaies & Laforge 1981, Jeanjean 1988, Fleury & Branca-Rosoff 2010, Abouda & Skrovec 2017).

L'Infinitif de la séquence « *aller* + VINF » peut être un Infinitif composé (« infinitif passé »), ayant par conséquent une signification résultative <sup>76</sup>:

- (23) ça tombe en plus au moment où je **vais avoir fini** de payer les huissiers de cette époque (Blog, 2005)
- Dans le fond, c'est toujours la même chose : je sais que je vais lui faire mal, je sais qu'il va me faire mal et on verra à la fin qui va avoir fait le plus mal à qui. (Site de *La Voix de l'Est*, 21.09.2018, Interview d'un boxeur)

Compte tenu du fait que l'Infinitif passé signifie la phase post-processive, le Présent prospectif, de façon parfaitement logique, est alors apte à référer :

- ou bien à la phase signalée par l'auxiliaire, phase précédant par définition la phase postprocessive signifiée par l'Infinitif, comme dans (23) (je vais avoir fini  $\approx$  'je suis sur le point d'avoir fini'),
- ou bien à la phase signalée par l'Infinitif passé, qui est en l'occurrence la phase postprocessive, comme (24) (*qui va avoir fait le plus mal* ≈ '*qui aura fait le plus mal*'). Dans cette seconde éventualité, la forme est en concurrence avec le Futur antérieur résultatif.

Ce type de prospectif, assez rare, a été signalé comme étant plus fréquent en français du Québec (Barceló & Bres 2006, Labeau 2019). Le second exemple ci-dessus est d'ailleurs extrait d'un journal québécois.

Grevisse (1986 : § 790) indique que le verbe *s'en aller* a lui aussi des emplois comme auxiliaire de la prospectivité. On ne les rencontre pratiquement qu'à la  $1^{\text{ère}}$  personne du singulier. Une forme comme (26) est donc extrêmement rare.

- (25) Tu sais, je crois que je m'**en vais faire** un soldat tout à fait épatant. (H. de Montherlant, 1929)
- (26) Toi aussi, **t'en vas**-tu nous **promettre** le "bonheur" ? Nous sommes las de promesses. (P. Claudel, 1901)

-

La forme à Infinitif composé est appelée « présent prospectif extensif » par Barceló & Bres (2006), et Labeau (2019) la désigne par l'expression « futur antérieur périphrastique ».

# 4.7.2.2. Visées aspectuelles

En interprétation pré-processive, l'expression hérite de la visée aspectuelle du Présent de l'auxiliaire. Cette visée est donc imperfective. Pour la représenter il nous faudra donc, comme pour les temps composés mais de façon symétrique, avoir recours à l'intervalle  $[e_1-e_2]$ , notant cette fois-ci la phase pré-processive. Les principales informations à retenir sont que la référence temporelle coïncide avec l'intervalle d'énonciation (R=S), et qu'en raison de l'imperfectivité, elle est incluse dans l'intervalle pré-processif (R $\subset$ e). Le Présent prospectif en interprétation pré-processive se caractérise par les propriétés suivantes :

- $-r_0 \subset S$
- S⊂e
- -R=S
- -e < E

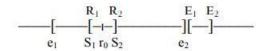


Figure 25 : Chronogramme du Présent prospectif désignant la phase pré-processive

Notons que dans cette interprétation, le Présent prospectif ne donne aucune indication quant à l'advenue ou la non-advenue de E. Cette incertitude n'est pas représentée dans le chronogramme.

En interprétation processive  $^{77}$ , le Présent prospectif a une visée aspectuelle sousdéterminée (R $\subseteq$ E), dépendant du type de procès concerné et de divers facteurs contextuels. Dans les exemples (19) et (21) ci-dessus (*il va être opéré ce samedi*, à 17h nous allons partir à l'attaque), la visée aspectuelle sur la phase processive est clairement perfective : on se représente l'opération comme se déroulant intégralement le jour indiqué; et le départ à l'attaque comme ayant entièrement lieu à 17h. Il en va différemment dans l'exemple ci-dessous, où la visée aspectuelle est imperfective (*il va* dormir  $\approx$  *il sera en train de dormir*) :

(27) Dans moins d'une demi-heure il *va dormir*. Vas-tu bien le tuer ? (Shakespeare, trad. Y. Bonnefoy, 1997)

Si l'on s'en tient aux paramètres pris en considération jusqu'ici, les propriétés du Présent prospectif en interprétation processive sont donc identiques à celles du Futur. Soit :

simple, et la phase post-processive pour un Infinitif composé.

Comme nous l'avons vu à la fin de la section précédente, cette interprétation est en réalité « post-processive » quand l'Infinitif est composé. Le principe est que quand c'est la forme infinitive (et non l'auxiliaire *aller*) qui détermine la référence temporelle, cette référence est par définition celle de la forme infinitive : à savoir le procès proprement dit pour un Infinitif

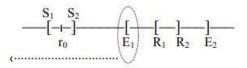


Figure 26 : Chronogramme du Présent prospectif désignant la phase processive (visée aspectuelle imperfective)

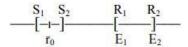


Figure 27 : Chronogramme du Présent prospectif désignant la phase processive (visée aspectuelle perfective)

Cela ne signifie pas pour autant que Futur et Présent prospectif soient équivalents lorsqu'il s'agit de désigner un procès à venir.

# 4.7.2.3. Futur VS Présent prospectif désignant la phase processive

La différence entre ces deux temps verbaux – plus exactement la différence entre le Futur et les emplois processifs du Présent prospectif –, est habituellement décrite comme une différence qui concerne la relation avec l'énonciation. À quelques nuances près, l'analyse vers laquelle convergent la très grande majorité des travaux est la suivante : tandis que le Futur représente le procès en rupture avec le moment et les circonstances de l'énonciation, le Présent prospectif, au contraire, le représente dans une continuité avec le moment et les circonstances de l'énonciation<sup>78</sup>. Franckel (1984 : 66) considère par exemple que le Présent prospectif construit un « état actuel » localisé au moment de l'énonciation. Il en résulte que les deux formes suivantes sont associées à des circonstances différentes :

- (28) Tu vas tomber.
- (29) Tu tomberas.

L'énoncé (28) est typiquement produit dans des circonstances où les causes de la chute mentionnée sont déjà, au moins partiellement, réalisées, de telle sorte que cette formulation décrit bien un état actuel. En revanche, (29) pourrait être produit à la suite d'une information dans laquelle la personne que désigne *tu* aurait fait état d'un projet plus ou moins dangereux et susceptible de donner lieu à une chute, les causes de celle-ci n'étant donc pas encore réalisées.

d'énonciation et indique que les conditions de cette action sont déjà remplies et "actuelles" »

(Schrott 2001 : 60).

À quelques nuances près, cette conception est par exemple défendue par Imbs (1960), Franckel (1984), Sundell (1991), Vet (1993), Maingueneau (1994), Confais (1995), Schrott (2001), Barceló & Bres (2006), Revaz (2009), Gosselin (2011). Voir par ex. cette définition: « Le futur périphrastique exprime qu'une action sera réalisée postérieurement à la situation

Examinons encore le couple d'exemples suivant :

- (30) Si j'arrive trop tôt, je vais l'attendre devant l'entrée principale.
- (31) Si j'arrive trop tôt, je l'**attendrai** devant l'entrée principale.

La formulation avec le Présent prospectif pourrait typiquement être produite dans la situa tion où le locuteur vient juste d'arriver, ou est en train d'arriver (*j'arrive* étant un Présent actuel) et, jugeant cette arrivée prématurée, en indique les conséquences. La formulation avec le Futur, quant à elle, pourrait être produite dans la situation où l'arrivée est clairement localisée dans le futur et où le locuteur n'est donc peut-être pas encore parti.

# 4.7.2.4. Emplois d'univers et emplois « illustratifs »

Un emploi particulièrement fréquent du Présent prospectif est celui qu'on trouve à la suite d'une expression délimitant ce qu'on pourrait appeler un « univers de validation ». Le présent prospectif concerne alors les assertions se situant à l'intérieur de cet univers, il a pour effet de marquer cette dépendance. Dans les exemples ci-dessous, les expressions construisant l'univers de validation sont soulignées.

- (32) Bah il faudrait commencer à retrousser tes manches. <u>Imagine que ta femme tombe malade</u>, tu **vas mourir** de faim ou la **faire cuisiner** de force? (Forum internet, 15.04.2018)
- (33) Mais <u>ouvrez par exemple Balzac</u>: vous **allez trouver** de façon continue des exemples de passé simple à la 1<sup>ère</sup> et à la 2<sup>ème</sup> personne. (M. Arrivé, 1997)
- (34) Si ça se trouve, son père a complètement oublié ce sac, il est à deux cents bornes d'ici, alors <u>si on attend qu'il revienne</u> ça **va gâcher** le séjour du gamin et celui de tout le monde du même coup. (E. Carrère, 1995)

Dans ces formulations, l'univers de validation est représenté comme concomitant de l'énonciation, et le Présent prospectif manifeste sa dépendance relativement à cet univers. Une caractéristique de ces Présents prospectifs est leur indétermination temporelle : ils ne désignent pas un procès spécifique et temporellement situé.

On rencontre très souvent ce type de prospectif dans les discours à finalité explicative et didactique, surtout si l'objet de l'explication est lui-même constitué d'un enchaînement d'événements reliés causalement. L'exemple suivant en est une illustration tout à fait caractéristique :

(35) les océans/ ont deux façons d'absorber du carbone\ la première/ je viens de vous le dire/ c'est ce qu'on appelle la pompe chimico-physique/ bon ben le carbone voilà il est transformé en acide/ il est transformé en carbonate. par réaction chimique/ mais on a aussi eh ben la biologie marine\ et tout simplement euh ça démarre avec le phytoplancton\ le phytoplancton c'est comme les plantes/. avec la photosynthèse. les petites algues vont capter du CO2. et faire de la matière organique/ [...] ensuite ça va être mangé par l'isoplancton par des petits poissons et puis toute la chaîne alimentaire/ et donc tout ça stocke du carbone déjà dans son corps/. mais euh là où c'est intéressant c'est que. une partie de cette matière organique/ produite par les océans/ elle va finir par tomber sur le plancher océanique (France Inter, 01.11.2020. Les signe '/' et '\' notent respectivement une intonation montante et descendante; le point indique une courte pause)

Il est question dans cet extrait de deux modes d'absorption du carbone : la pompe chimico-physique et la biologie marine. Dans l'explication à laquelle donne lieu le second mode d'absorption, le maintien du Présent prospectif marque la séquence comme étant un développement, une élaboration du second thème (la biologie marine).

Un cas particulier de cet emploi est celui qui a été qualifié de « caractéristique » (Larreya 2005) ou d'« illustratif » (Bres & Labeau 2014). Damourette & Pichon (t.5, § 1662) avaient déjà repéré cet emploi et l'attribuaient au « parler du vulgaire ». Il s'agit des cas où le Présent prospectif désigne un procès présenté comme sélectionné parmi d'autres procès en vertu du fait qu'il est particulièrement significatif, « illustratif » d'un état de chose (typiquement, du caractère d'une personne, de ses habitudes, comportements, manies, etc.). Exemples :

- (36) Je suis perdue car je sais qu'à la fois il tient beaucoup à moi mais je pense qu'il reste avec moi par confort et qu'il ne veut pas se l'avouer... [...] <u>Un jour</u> il **va** me **dire** de venir chez lui pour passer un moment ensemble, <u>et 2 jours plus tard</u> moment où je suis disponible il **va être** dans une toute autre humeur et me **dire** sympathiquement qu'il fait autre chose. (Forum internet, 2014)
- (37) Par ailleurs, en parlant l'individu peut se tromper sur la terminaison d'un verbe conjugué, ou il peut « manger » une syllabe (prononcé un mot de façon incompréhensible). Dans ce cas, il va répété le mot avec la bonne conjugaison ou la bonne prononciation. Un autre aspect qui caractérise l'oral spontané est l'oubli. C'est-à-dire que l'individu ayant abandonné ce qu'il était entrain de dire pour apporter une précision ou tout simplement parce qu'il y a pensé soudainement, va poursuivre son énoncé sur un autre sujet ayant oublié ce qu'il disait avant de faire une « parenthèse ». (Copie d'étudiant, Nancy, 2<sup>e</sup> année de licence, 2015, orthographe respectée)

Dans le premier texte, le caractère illustratif des comportements décrits est souligné par le tandem d'expressions *un jour... et deux jours plus tard*, expressions qui ouvrent un univers de validation. Cette même signification est produite par d'autres moyens dans le second exemple, où le scripteur passe en revue quelques conséquences possibles de l'expression orale (cf. *dans ce cas*). C'est précisément ce caractère d'*exemples choisis parmi d'autres* qui est marqué par le Présent prospectif.

Les procès en question peuvent être effectivement advenus, mais ce n'est pas en tant que tels qu'ils sont mentionnés (la forme verbale n'est spécifiquement ni passée ni future), mais en tant que représentatifs d'un certain état de chose. En voici encore un exemple, où l'on retrouve les mêmes marqueurs de cette valeur d'illustration. Des événements effectivement advenus (et bien connus!) sont ici portés au statut d'exemples illustratifs, de sorte que leur localisation temporelle et leur caractère unique ou répétitif sont non pertinents:

(38) <u>Un jour</u> il **va accueillir** Kadhafi en grandes pompes, il **va** même le **laisser** installer sa tente dans les jardins de l'Élysée et <u>un autre jour</u> il **va mettre en place** la destruction de son pays et son exécution tel un chien qui a la rage. (20 Minutes, Blog, 2015. Il est question de N. Sarkozy)

Le Futur a des emplois identiques, et les exemples (32) à (38) ci-dessus pourraient tous être formulés au Futur. Cependant, il semble que dans cet emploi, le Présent prospectif tende tout particulièrement à supplanter le Futur.

## 4.7.2.5. Emplois narratifs et directifs

Lorsqu'une narration est conduite avec le Présent comme temps principal, le Présent prospectif peut être utilisé dans des séquences où le narrateur veut produire l'impression qu'il quitte momentanément le cours normal de la narration pour anticiper sur la suite de celle-ci (prolepse). C'est cette manœuvre qu'on observe dans l'extrait suivant de narration biographique :

(39) [Un historien de l'art raconte la vie du sculpteur Jean-Baptiste Carpeaux] il naît dans un milieu modeste à Valenciennes/ son père est maçon/ sa mère est dentelière/ [...] il se trouve que le père Carpeaux décide d'aller à Paris pour trouver un autre travail/ et que là Carpeaux va intégrer ce qu'on appelle la Petite école donc qui est l'école gratuite de dessin/ [...] et il va se former/ [...] et il va euh obtenir une bourse de sa ville natale/ là aussi c'est un phénomène classique/ [...] et euh Carpeaux va intégrer euh l'École des Beaux-Arts mais [...] il va s'inscrire chez Rude/ Rude qui est le grand sculpteur romantique/ hein [...] (France Culture, 20.08.2014, 5:37. Le signe '/' note une intonation montante)

Dans ce contexte également, le Présent prospectif est en concurrence avec le Futur, mais la différence entre les deux temps verbaux est toujours du même ordre : le Présent prospectif désigne le procès anticipé comme s'inscrivant dans la continuité par rapport à un repère, ce que ne fait pas le Futur.

Autre contexte à concurrence : le cas où le Présent prospectif est employé dans des consignes, plus généralement dans des énoncés directifs au sens de Searle (1982) :

(40) [Consignes données par un maître de gymnastique aquatique]

Messieurs\ exercice suivant/ vous allez tous venir s'il vous plait par là/ et vous allez vous aligner le long de la barrière/ donc on va faire\ vous allez vous mettre face à moi/ les deux mains sur la barre/ il va falloir soulever le poids du corps à la force des bras\ vous allez mettre les bras tendus/ sur la barre/ vous allez retenir la descente du poids du corps sans toucher par terre avec les pieds/ allez on y va un deux trois quatre cinq six sept huit neuf dix/ stop on relâche vous faites deux aller-retour en nageant dans la largeur\ (France-Inter, 7.09.2014, 9:26. '/' note une intonation montante, '\' une intonation descendante)

# 4.7.3. Passé prospectif

Le Passé prospectif n'est autre que la transposition du Présent prospectif dans le passé, *aller* portant ici un grammème d'Imparfait. Comme avec le Présent prospectif, il s'agit de l'une des trois interprétations grammaticales de la périphrase « *aller* + VINF », les deux autres étant la construction infinitive, comme dans (1), et l'expression de l'extraordinaire, comme dans (2) – constructions qui ne nous intéressent pas ici (cf. § 4.7.1.).

(1) Au début, nous **allions chercher** l'eau au lac de la Maourine. (A. Dupuy, 1943-45)

(2) Elle n'allait tout de même pas s'engager encore une fois dans un de ces dialogues exaspérants, interminables... (L. Guilloux, 1935)

On l'appelle également « futur proche (ou périphrastique) dans le passé » ou encore « imparfait prospectif ». Comme le Conditionnel, il exprime l'ultériorité du passé.

# 4.7.3.1. Phase pré-processive (préparatoire) et phase processive

Comme le Présent prospectif, le Passé prospectif se caractérise par l'aptitude à référer, selon le contexte, à la phase pré-processive ou à la phase processive du procès signifié par le verbe à l'Infinitif. Les deux couples d'exemples suivants illustrent ces deux interprétations :

- (3) Le 8 mai 1945, il est arrêté à Alger au moment où il **allait rencontrer** le gouverneur général. (*Mémoria*, 26.08.2012)
- (4) Le secrétaire américain au Trésor a annoncé lundi que le président américain Donald Trump **allait rencontrer** cette semaine le négociateur en chef chinois Liu He [...]. (*La Croix*, 29.01.2019)
- (5) Comme ils entraient, la vieille femme se mit les mains sur la tête. Elle **allait crier**. Elle ouvrait déjà la bouche. (J. Giono, 1934)
- (6) Le ton s'était fait méfiant. Encore un peu et il allait crier « aux gendarmes ». (M. Rheims, 1987)

Dans (3), c'est la phase pré-processive qui est désignée; allait rencontrer peut être glosé ici par 'était sur le point de rencontrer'. Dans (4), en revanche, la même forme verbale désigne la phase processive et peut être glosée par 'rencontrerait', avec un Conditionnel à signification d'ultériorité du passé. La même analyse peut être donnée respectivement de (5), pré-processif ('était sur le point de crier') et de (6), processif ('crierait').

Le Passé prospectif désignant la phase pré-processive se rencontre typiquement (mais pas exclusivement) dans trois types de contextes :

- dans des contextes indiquant que la phase processive a été retardée ou empêchée. Les constructions à « subordination inverse », comme (7), servent typiquement à produire ce genre de configuration temporelle<sup>79</sup>:
  - (7) Il **allait refermer** la fenêtre lorsqu'il entendit un bruit sourd. (P. Rambaud, 1997)
  - (8) J'allais faire demi-tour, mais il posa [...] sa main sur mon épaule, et nous voilà en train de marcher côte à côte [...]. (H. Bianciotti, 1995)

Configuration parfois appelée « imminence contrecarrée » ou « imminence contrariée ». L'appellation de « subordination inverse » est d'ailleurs maladroite, car il n'y a aucune subordination dans ce type de construction (ni « principale » ni « subordonnée »), quand ou lorsque y ayant le statut d'adverbiaux temporels anaphoriques, non de conjonctions.

- dans des contextes excluant la phase processive pour des raisons de cohérence sémantique (voir aussi ex. (5) ci-dessus : *Elle allait crier. Elle ouvrait déjà la bouche*) :
  - (9) De deux ans plus âgée [que moi], elle **allait avoir** quinze ans et n'avait donc encore aucun atout de jeune femme, tout en ayant perdu les avantages de l'enfance [...]. (A. Makine, 1995)
- dans des énoncés à caractère métadiscursif : le Passé prospectif sert alors à exprimer une remarque *ex-post*, par exemple une prétérition *ex post*, comme dans les exemples suivants :
  - (10) Passons maintenant à autre chose, veux-tu ?
     J'allais justement te le proposer. (S. Beckett, 1952)
  - (11) les difficultés de langage oral elles se euh \_ elles s'organisent je dirais sur une espèce de continuum qui vont des \_ d'un retard de langage reta/ relativement simple \_ avec un décalage dans les structures d'acquisition \_ jusqu'à des difficultés nettement plus complexes et plus \_ j'allais dire déviantes mais c'est un petit peu ça quand même \_ euh qu'on nomme certaines fois dysphasies (Corpus OFROM, Univ. de Neuchâtel, 2008. Le signe \_ indique une pause)

Quand il désigne la phase processive, le Passé prospectif est essentiellement le temps de l'ultériorité du passé. Il produit en régime narratif une anticipation dans le cours des événements, comme dans l'extrait suivant. Dans cette fonction, il commute avec le Futur et le Conditionnel.

Après m'être gavée des leçons de Bourg-la-Reine, je pénétrai dans la Sorbonne comme dans un sanctuaire, pleine de respect pour le savoir de mes maîtres. Emile Mâle, qui allait bientôt partir pour diriger l'Ecole française de Rome, nous apprenait à déchiffrer les grands livres de pierre enseignant aux hommes la leçon de Dieu. (J. Bouissounouse, 1977)

Nous avons vu que le Passé composé résultatif, le Présent et le Présent prospectifs peuvent être référentiellement synchrones. Il en va de même du trio Plus-que-parfait résultatif, Imparfait et Passé prospectif. Dans l'extrait ci-après, les trois temps sont référentiellement synchrones.

(13) Il **contemplait** la place, les deux églises jumelles et l'obélisque. La nuit **était tombée**, le café **allait fermer**. (P. Modiano, 2019)

Enfin, comme avec le Présent prospectif, la forme infinitive du Passé prospectif peut être composée :

- (14) Il **allait avoir fini** le tour de la chambrée, il approchait de la sortie, et le capitaine commençait à respirer [...], quand le général s'arrêta à l'avant dernier lit [...]. (J. Grave, 1893)
- Jayden sentait confusément qu'il était en train de perdre la partie. Que les mots de Paul ne lui offraient aucune ouverture. Que cette conversation menait à l'impasse et qu'il **allait s'être déplacé** pour n'échanger que trois mots d'une banalité affligeante. (D. Bryte, 2017)

Le Passé prospectif est pré-processif dans (14), processif dans (15). Compte tenu de la signification propre à l'Infinitif composé (qui dénote la phase post-processive), la combinaison produit les deux interprétations suivantes :

- allait avoir fini : phase pré-processive de la phase post-processive de finir (ce qui est une façon indirecte de désigner la phase processive de finir) ;
- allait s'être déplacé: phase processive de la phase post-processive de se déplacer (ce qui est une façon indirecte de désigner la phase post-processive de se déplacer).

Dans (14), allait avoir fini produit ainsi une signification qu'on peut paraphraser par 'était sur le point d'avoir fini le tour de la chambrée'. Dans (15), allait s'être déplacé produit une signification qu'on peut paraphraser par 'se serait déplacé', avec un Conditionnel passé résultatif. Ce mécanisme montre que les phases se décomposent ellesmêmes en phases.

## 4.7.3.2. Visées aspectuelles

En interprétation pré-processive, le Passé prospectif hérite de la visée aspectuelle du grammème d'Imparfait de l'auxiliaire. Cette visée est donc imperfective. Pour la représenter, il faut à nouveau avoir recours à l'intervalle [e<sub>1</sub>–e<sub>2</sub>] représentant la phase pré-processive. Par ailleurs, un repère r<sub>1</sub> est nécessaire pour rendre compte de la postériorité de la phase processive. Les relations entre les différents paramètres sont les suivantes :

- $-r_0 \subset S$
- $-r_1 < S$
- $-r_1 \subset R$
- -R < S
- $-\,R{\subset}e$
- -e < E

Cette configuration de relations temporelles fait de E (intervalle du procès) un intervalle non contraint en terme d'époque. E peut par ailleurs aussi bien advenir que ne pas advenir (information non représentée dans le chronogramme). Les pointillés indiquent l'empan temporel de E.

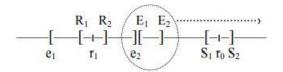


Figure 28 : Chronogramme du Passé prospectif désignant la phase pré-processive

En interprétation processive, le Passé prospectif a une visée aspectuelle sous-déterminée (R⊆E), dépendant du type de procès concerné et de divers facteurs contextuels. La visée sur la phase processive est imperfective dans (16), perfective dans (17) :

(16) Quelques instants plus tard, il **allait se retrouver** dans le portillon de départ. (Blog, 2019)

(17) Emile Mâle, qui **allait** bientôt **partir** pour diriger l'École française de Rome, nous apprenait à déchiffrer les grands livres de pierre enseignant aux hommes la leçon de Dieu. (Ex. 12 *supra*, raccourci)

Nous avons vu que, si l'on s'en tient aux paramètres pris en considération jusqu'ici, les propriétés du Présent prospectif en interprétation processive sont identiques à celles du Futur. Il en va de même du Passé prospectif en interprétation processive et du Conditionnel présent. Le Passé prospectif a les mêmes fonctionnements aspectuo-temporels que le Conditionnel présent temporel, c'est-à-dire comportant une indication d'ultériorité.

Les chronogrammes des variantes imperfective et perfective se présentent donc comme suit :

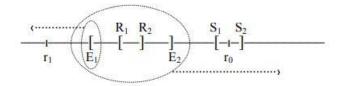


Figure 29 : Chronogramme du Passé prospectif désignant la phase processive (visée aspectuelle imperfective)

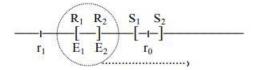


Figure 30 : Chronogramme du Passé prospectif désignant la phase processive (visée aspectuelle perfective)

En visée imperfective on observe, comme avec le Conditionnel, que la borne initiale du procès  $(E_1)$ , par définition hors référence temporelle, peut être antérieure au repère  $r_1$ . Cette possibilité est indiquée par l'ovale et la flèche en pointillés. Elle rend compte d'exemples comme (18):

#### (18) Il a dit hier qu'il allait attendre encore quelques jours.

L'ancrage temporel de  $r_1$  est donné ici par *hier*. L'une des interprétations de cette formulation est que l'attente est déjà en cours à  $r_1$ , donc que  $E_1$ , début de cette attente, est antérieur à ce repère.

Par ailleurs, que la visée aspectuelle soit perfective ou imperfective, la seule contrainte à laquelle l'intervalle R soit soumis est, comme avec le Conditionnel, d'être postérieur à  $r_1$ . Cet intervalle n'est donc pas assigné à une époque particulière. C'est ce que signalent l'ovale et la flèche en pointillés. Ainsi, la formulation (19) n'impose aucune contrainte d'époque à l'attente dont il est question, celle-ci pouvant être passée, présente ou future.

# (19) Il a dit qu'il allait attendre.

Toutefois, quand le Passé prospectif exprime l'ultériorité pure, autrement dit quand il a la même fonction que le Conditionnel narratif (celui des historiens), sa référence temporelle ne peut par définition qu'être située dans le passé. Voir l'exemple (12) *supra* ainsi que l'exemple suivant :

(20) [Compte rendu de l'incendie du Bazar de la Charité, Paris, 4 mai 1897]
Encore quelques minutes et la fête, commencée sous d'aussi heureux auspices, allait se résoudre en un deuil immense; les coquettes petites boutiques allaient devenir autant de tombeaux pour les nobles dames qui les tenaient, les cadavres allaient s'amonceler sur l'emplacement des élégants salons où avaient défilé, depuis midi, tant de gens heureux d'apporter leur obole aux pauvres, tant de douces créatures qui n'avaient vu dans cette kermesse qu'une nouvelle occasion de faire le bien. (Le Matin, 5 mai 1897)

# 4.7.3.3. Conditionnel VS Passé prospectif désignant la phase processive

Le problème de la concurrence entre le Passé prospectif et le Conditionnel se pose dans les mêmes termes que celui de la concurrence entre le Présent prospectif et le Futur. En effet, de même que le Présent prospectif exprime toujours un certain rapport entre le procès signifié par le verbe à l'Infinitif et le moment de l'énonciation, de même le Passé prospectif exprime toujours un certain rapport entre le procès signifié par le verbe à l'Infinitif et le repère  $r_1$ . Soit les deux exemples suivants :

- (21) Son père, le front plissé, les yeux fixés sur un coin du parloir, lui annonça un jour qu'il **allait se remarier**. (M. Arland, 1929)
- (21') Son père, le front plissé, les yeux fixés sur un coin du parloir, lui annonça un jour qu'il se remarierait.

Dans la formulation (21), le projet de remariage est présenté comme effectif à r<sub>1</sub>, c'est-àdire au moment où a lieu l'annonce, ce qui invite à inférer par exemple que l'identité de l'épouse est connue du père. Ceci demeure vrai quelle que soit l'interprétation du Passé prospectif, comme désignant la phase pré-processive ('lui annonça qu'il était sur le point de se remarier') ou la phase processive ('lui annonça qu'il allait prochainement se remarier'). En revanche, dans (21') le remariage est simplement projeté dans un avenir indéterminé, en rupture avec r<sub>1</sub>, et aucune information particulière ne peut en être inférée<sup>80</sup>.

# 4.7.3.4. Emplois « illustratifs »

Le Passé prospectif présente les mêmes emplois « illustratifs » que le Présent prospectif (voir § 4.7.2.4. *supra*) :

Parfois, il **allait s'entourer** de conseillers honnêtes et bons, parfois il **allait s'entourer** de gens bêtes et stupides... Parfois, il **allait être** bon, parfois il **allait être** mauvais. C'était à sa guise. (Blog, 09.04.2008)

\_

Sur ce qui différencie ces deux temps verbaux, voir également Sarrazin & Azzopardi (2012) et Bres (2012).

## 4.7.3.5. Passé prospectif et expression de la médiativité

Le Passé prospectif est fréquent dans les contextes médiatifs, lorsqu'il s'agit de restituer les propos ou pensées d'une instance autre que l'énonciateur. Il fonctionne alors de la même manière qu'un conditionnel.

- (23) L'empereur était à son bivouac, les mains dans le dos [...]. <u>Il méditait</u> sur la bataille à venir. Le sort lui semblait favorable. Aux mêmes Autrichiens fatigués par un jour de combat, il **allait opposer** des troupes neuves et alertes. Il les <u>lancerait</u> toutes dans l'offensive [...]. (P. Rambaud, 1997)
- (24) Alors j'eus la certitude absolue qu'il avait lui-même éteint la lumière pour mieux me surprendre. Cette fois il **allait** me **tuer**, cette fois j'**allais mourir**. Mon cœur se mit à sauter dans ma poitrine. (P. Roze, 1996)

Dans (23), le contexte de pensée rapportée est préparé par l'expression *il méditait*, qui donne l'identité du médiateur (l'empereur), et le Passé prospectif se trouve dans une séquence de discours indirect libre. Il alterne dans cette séquence avec le Conditionnel (*lancerait*). Dans (24), la séquence au Passé prospectif est du même type. Mais ici, le discours indirect libre est celui de l'énonciateur lui-même dans une époque passée.

## 4.7.4. Références bibliographiques

## Ouvrages sur les temps prospectifs et les périphrases verbales

Bat-Zeev Shyldkrot, Hava, Le Querler, Nicole, éds (2005). *Les périphrases verbales*. Amsterdam : J. Benjamins.

Gosselin Laurent (2020b). Les périphrases aspectuelles. In : Encyclopédie Grammaticale du Français. En ligne : encyclogram.fr

### Numéros de revues consacrés aux temps prospectifs et aux périphrases verbales

Langage 135, 1999 : Les auxiliaires : délimitation, grammaticalisation et analyse (H. Bat-Zeev Shyldkrot, éd.)

Cahiers de praxématique 65, 2015 : Les périphrases verbales dans les langues romanes (S. Azzopardi & S. Sarrazin, éds)

Syntaxe et sémantique 19, 2018 : La grammaticalisation des périphrases en aller et venir dans les langues romanes (E. Labeau & J. Bres, éds)

#### 5. EN GUISE DE CONCLUSION

En guise de conclusion, on reviendra sur un point qui, rétrospectivement, apparaît récurrent dans cette présentation des temps du français : la question de savoir ce que modifient les grammèmes des temps verbaux, de déterminer ce sur quoi ils font porter les informations aspectuo-temporelles qui constituent leur signifié.

Formellement, un grammème de temps verbal peut être analysé comme un opérateur dont l'opérande est un lexème verbal. La valeur aspectuo-temporelle produite est alors le résultat de l'opération consistant à appliquer le grammème-opérateur au lexème-opérande. De fait, cette conception est sanctionnée par la définition qu'on donne habituellement de la fonction des temps verbaux, et que résume l'énoncé suivant : un temps verbal a pour fonction de localiser dans le temps le procès signifié par le verbe, et de donner une certaine représentation de la temporalité interne de ce procès. La première partie de cet énoncé rend compte de la fonction de localisation temporelle, la seconde de l'aspect.

Cependant, s'il est peu contestable que le verbe soit, au plan formel (morphologique), ce sur quoi opère le grammème, il est loin d'être évident qu'il en aille toujours de même au plan sémantique. Nous avons en effet observé, parmi la multiplicité des emplois et des effets sémantiques rencontrés, un assez grand nombre de faits qui ne peuvent s'expliquer que si l'on considère que le lexème verbal n'est parfois qu'un élément de la portée du grammème, et que la délimitation de cette portée est, en partie au moins, affaire de construction interprétative. Ce constat concerne non seulement quelques faits plus ou moins contingents, mais également et surtout certains emplois fortement grammaticalisés. Rappelons quelques cas particulièrement illustratifs de ce constat.

Considérer que la portée des grammèmes est un construit interprétatif permet d'apporter une explication particulièrement éclairante à certains emplois des temps imperfectifs ou pouvant avoir une interprétation imperfective. Il en va ainsi des emplois « habituels » du Présent, de l'Imparfait et du Futur (§ 3.1.3.3., § 3.2.3.2., § 3.3.2.2.). Les paramètres aspectuo-temporels caractérisant le temps verbal opèrent alors sur un verbe dénotant non pas un procès singulier, mais plusieurs occurrences de ce procès, ou plusieurs occurrences d'une séquence de procès. L'habitualité apparaît alors comme un rendement parmi d'autres de l'imperfectivité. La notion de portée permet également d'apporter une solution au problème des Imparfaits dits « narratifs » (§ 3.2.3.3.), qui ont donné beaucoup de fil à retordre aux aspectologues (qui sont parfois allés jusqu'à concevoir un Imparfait perfectif pour en rendre compte). Nous avons vu également que certains emplois ne s'expliquent que si l'on considère que le grammème de temps verbal porte sélectivement sur la validité du procès, ce qui conduit à dissocier le moment du procès proprement dit et le moment de sa validation. Cette dissociation permet de rendre compte de certains Présents à valeur de futur (§ 3.1.4.4.), d'emplois apparemment paradoxaux du Futur antérieur et des phénomènes modaux qui leurs sont associés (§ 4.5.6.3.). C'est encore une analyse de la portée des grammèmes des temps verbaux qui permet de mettre en évidence le phénomène de « mise en facteur commun », dans lequel une séquence formée de plusieurs verbes est traitée comme un macro-procès (§ 4.3.5.1.).

Tous ces faits, associés à d'autres mécanismes sémantiques, comme ceux décrits au § 2.5. – l'interaction entre les propriétés aspectuelles du lexème verbal et celles du grammème, la transposition temporelle, l'absence d'ancrage contextuel d'un paramètre du temps verbal –, permettent de comprendre la très grande majorité des phénomènes sémantiques produits par les temps verbaux.

\* \* \* \* \*

# 6. ÉTUDES CONTRASTIVES OU TYPOLOGIQUES INCLUANT LE FRANÇAIS

Ayoun Dalila, Celle Agnès, Lansari Laure éds. (2018). *Tense, Aspect, Mdality and Evidentiality. Cross-linguistic perspectives*. Amsterdam: John Benjamins.

Azzopardi Sophie (2011). Le Futur et le Conditionnel : valeur en langue et effets de sens en discours. Analyse contrastive espagnol / français. Université Paul-Valéry Montpellier III. Thèse de doctorat.

Baranzini Laura (éd.) (2017). Le futur dans les langues romanes. Berne : P. Lang.

Cahiers de praxématique 65, 2015 : Les périphrases verbales dans les langues romanes (S. Azzopardi & S. Sarrazin, éds)

Celle Agnès (1997). Étude contrastive du futur français et de ses réalisations en anglais. Gap et Paris : Ophrys.

Cohen David (1989). L'Aspect verbal. Paris: Presses Universitaires de France.

Comrie Bernard (1976). Aspect. An introduction to the study of verbal aspect and related problems. Cambridge: Cambridge University Press.

Confais Jean-Paul (1995). Temps, mode, aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.

Dahl Östen (1985). Tense and aspect systems. Oxford/New York: B. Blackwell

Dahl Östen (ed.) (2000). *Tense and aspect in the languages of Europe*. Berlin/New York: Mouton de Gruyter.

Dodig Milena (2018). Le conditionnel français et ses équivalents sémantiques en serbe. Étude comparative entre le conditionnel et le potentiel serbe. Université Pul Valéry-Montpellier III, thèse de doctorat.

Fleischman Suzanne (1982). *The future in thought and language : Diachronic evidence from Romance*. Cambridge : Cambridge University Press.

Keromnes Yvon (2000). Formes verbales, narration et traduction : étude d'une nouvelle de F. Kafka et de quatre traductions de cette nouvelle en anglais et en français. Université de Nancy 2. Thèse de doctorat.

Klein Wolfgang (1994). Time in Language. New York: Routledge.

Lhafi Sandra Christine (2012). Zum Plusquamperfekt im Französischen und Spanischen. Kontrastive Untersuchung aus textlinguistischer Perspektive. Frankfurt am Main: Peter Lang.

Niekerk P.K. (1972). L'expression du futur en français et en néerlandais : étude synchronique sur les syntagmes verbaux susceptibles d'exprimer la futurité. Groningen : Kleine.

Novakova Iva (2001). Sémantique du futur : étude comparée français-bulgare. Paris : L'Harmattan.

Provôt-Olivier Agnès (2011). Le conditionnel en français et ses équivalents en allemand : le concept de référentiel temporel et l'analyse aspecto-temporelle et énonciative. Université Paris-Sorbonne. Thèse de doctorat.

Schaden, Gerhard (2009). Composés et surcomposés: le « parfait » en français, allemand, anglais et espagnol. Paris: L'Harmattan.

Syntaxe et sémantique 19, 2018 : La grammaticalisation des périphrases en aller et venir dans les langues romanes (E. Labeau & J. Bres, éds)

Tournadre Nicolas (2004). Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* XCIX/1, 7-68.

## 7. Publications citées

## 7.1. Livres et articles

Abouda Lotfi (1997). Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français. Paris : Université Paris VII. Thèse de doctorat.

Abouda Lotfi (2001). Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire. In : P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*. Metz : Centre d'études linguistiques des textes et des discours, 277-294. (*Recherches linguistiques* 25)

Abouda Lotfi (2019). De l'emploi du futur antérieur en français oral. Langue française 201, 95-113.

Abouda Lotfi, Skrovec Marie (2015). Grammaticalisation du futur périphrastique en français contemporain : une résistance normative ? *Colloque international d'études romanes "Normes et grammaticalisation : le cas des langues romanes"*, Sofia, 20-21 nov 2015. Texte téléchargeable à l'adresse : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01318795/document

Abouda Lotfi, Skrovec Marie (2017). Du rapport micro-diachronique futur simple / futur périphrastique en français moderne. Étude des variables temporelles et aspectuelles. *Corela* HS-21 (https://journals.openedition.org/corela/4797).

Álvarez Castro, Camino (2010). Usages temporels et usages modaux du futur en français : dichotomie ou articulation ? *La linguistique* 46/2, 109-126.

Anscombre Jean-Claude (1992). Imparfait et passé composé : des forts en thème / propos. *L'Information grammaticale* 55, 43-53.

Anscombre Jean-Claude (2004). L'imparfait d'atténuation : quand parler à l'imparfait, c'est faire. *Langue française* 142, 75-99.

Anscombre Jean-Claude, Oppermann-Marsaux Evelyne, Somolinos Amalia Rodriguez (éds) (2014). *Médiativité, polyphonie et modalité en français. Études synchroniques et diachroniques*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

Apothéloz Denis (2008). *Entrer quelques instants* VS *arriver quelques instants* : le problème de la spécification de la durée de l'état résultant. *Verbum* 30/2-3, 199-219.

Apothéloz Denis (2009). La quasi-synonymie du passé composé et du passé surcomposé dit « régional ». *Pratiques* 141-142, 98-120.

Apothéloz Denis (2010). Le passé surcomposé et la valeur de parfait existentiel. *Journal of French Language Studies* 20/2, 105-126.

Apothéloz Denis (2016). Sémantique du passé composé en français moderne et exploration des rapports passé composé / passé simple dans un corpus de moyen français. In: P.-D. Giancarli & M. Fryd (éds), *Aoristes et parfaits*. Leiden/Boston: Brill, 199-246. (*Cahiers Chronos* 28)

Apothéloz Denis (2017). Reichenbach revisité. Verbum 39/1, 5-30.

Apothéloz Denis (2018). Une figure de l'oubli dans la narration : le passé simple dans les analepses. *Romanica Cracoviensia* 2, 49-60.

Apothéloz Denis (2019a). A propos des emplois dits « passés » du futur antérieur. *Langue française* 201, 61-77.

Apothéloz Denis (2019b). La surcomposition verbale et ses emplois en français. In : A. Patard, R. Peltola & E. Roussel (eds), *Cross-linguistic perspectives on the semantics of grammatical aspect*. Leiden, Boston : Brill, 13-37. (*Cahiers Chronos* 30)

Apothéloz Denis (2021). Anaphore et temps verbaux. Langue française. À paraître.

Apothéloz Denis, Combettes Bernard (2011). Saillance et aspect verbal : le cas du plusque-parfait. In : O. Inkova (éd.), Saillance. Aspects linguistiques et communicatifs de la mise en évidence dans un texte (vol. 1). Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 225-246

Apothéloz Denis, Combettes Bernard (2016). La variation plus-que-parfait ~ passé simple dans les analepses narratives. In : I. Gaudy-Campbell & Y. Keromnes (éds), *Variation, invariant et plasticité langagière*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 53-66.

Apothéloz Denis, Nowakowska Małgorzata (2010). La résultativité et la valeur de parfait en français et en polonais. In : E. Moline & C. Vetters (éds), *Temps, aspect et modalité en français*. Amsterdam : Rodopi, 1-23. (*Cahiers Chronos* 21)

Apothéloz Denis, Nowakowska Małgorzata (2016). Comment traduire le futur périphrastique français en polonais ? In: O. Inkova & A. Trovesi (éds), *Langues en constrastes / Славянские языки in comparatione / Lingue a confronto*. Bergamo University Press: Sestante Edizioni, 55-83.

Arnauld Antoine, Lancelot Claude (1660). *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Chez Pierre Le Petit.

Ašić Tijana, Bres Jacques, Dodig Milana & Torterat Frédéric (2017). Conditionnel temporel objectif et constructions non téléonomiques en français et en serbe. *Travaux de linguistique* 75/2, 7-29.

Austin John Langshaw (1962). *How to do Things with Words*. Oxford: J.O. Urmson. Trad. française: *Quand dire, c'est faire*. Paris: Éd. du Seuil, 1970.

Authier-Revuz Jacqueline (2020). La représentation du discours autre. Principes pour une description. Berlin : Walter de Gruyter.

Azzopardi Sophie (2011). Le futur et le conditionnel : valeur en langue et effets de sens en discours. Analyse contrastive espagnol/français. Montpellier : Université Paul-Valéry Montpellier III. Thèse de doctorat.

Azzopardi Sophie, Bres Jacques (2011). Temps verbal et énonciation. Le conditionnel et le futur en français : l'un est dialogique, l'autre pas (souvent). *Cahiers de praxématique* 56, 53-76.

Azzopardi Sophie, Bres Jacques (2017). Le système temporel et aspectuel des temps verbaux de l'indicatif (en français). *Verbum* 39/1, 71-112.

Bally Charles (1912). Le style indirect libre en français moderne, II. *Germanisch-Romanische Monatsschrift* IV/10, 597-606.

Banfield Ann (1973). Narrative style and the grammar of direct and indirect speech. *Foundations of Language* 10/1, 1-39.

Banfield Ann (1982). Unspeakable sentences. Narration and representation in the language of fiction. New York: Routledge & Kegan Paul.

Baranzini Laura (éd.) (2017). Le futur dans les langues romanes. Berne : P. Lang.

Baranzini Laura (2019). Le "récit de récit" à l'imparfait en italien : la piste évidentielle. In : A. Patard, R. Peltola & E. Roussel (eds), *Cross-Linguistic perspectives on the semantics of grammatical aspect*. Leiden : Brill-Rodopi, 213-248. (*Cahiers Chronos* 30)

Baranzini Laura, Ricci Claudia (2015). Semantic and pragmatic values of the Italian imperfetto: Towards a common interpretive procedure. *Catalan Journal of Linguistics* 14, 33-58.

Barbazan, Muriel (2007). Le trait [+/- allocutif]. Un principe explicatif de l'opposition du passé simple et du passé composé. *Romanische Forschungen* 119, 429-463.

Barceló Gérard J., Bres Jacques (2006). *Les temps verbaux de l'indicatif en français*. Paris : Ophrys.

Bat-Zeev Shyldkrot H., Le Querler N., éds (2005). *Les périphrases verbales*. Amsterdam : J. Benjamins.

Beaujot Jean-Pierre (1980. Quand passé surcomposé et passé antérieur sont de parfaits synonymes. *Bulletin du Centre d'analyse du discours* 4, 81-122. (Presses Universitaires de Lille)

Beauzée Nicolas (1765). Article *Tems*. In: *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Tome 16*. Neufchastel: Chez Samuel Faulche, 96-117.

Benveniste Emile (1959). Les relations de temps dans le verbe français. *Bulletin de la Société de Linguistique* 54/1, 69-82. Réédité dans : *Problèmes de linguistique générale, 1*. Paris : Gallimard, 1966, 237-250.

Benveniste Emile (1968). Mutations of linguistic categories. In: W.P. Lehmann & Y. Malkiel (eds), *Directions for historical linguistics*. Austin, London: University of Texas Press, 83-94. Version française: Les transformations des catégories linguistiques. In: E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, 2. Paris: Gallimard, 1974, 126-136.

Benveniste Emile (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages* 17, 12-18. Réédité dans : E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, 2. Paris : Gallimard, 1974, 79-88.

Berrendonner Alain (1981). Quand dire, c'est ne rien faire. In : A. Berrendonner, Éléments de pragmatique linguistique. Paris : Éd. de Minuit, 75-137.

Berthonneau Anne-Marie (1987). La thématisation et les compléments temporels. *Travaux de linguistique* 14/15, 67-81.

Berthonneau Anne-Marie (1993). *Depuis* VS *il y a que*, référence temporelle VS cohésion discursive. In : C. Vetters (éd.), *Le temps, de la phrase au texte*. Lille : Presses Universitaires de Lille, 9-83.

Berthonneau Anne-Marie & Kleiber Georges (1993). Pour une nouvelle approche de l'imparfait : l'imparfait, un temps anaphorique méronomique. *Langages* 112, 55-73.

Berthonneau Anne-Marie & Kleiber Georges (1999). Pour une réanalyse de l'imparfait de rupture dans le cadre de l'hypothèse anaphorique méronomique. *Cahiers de praxématique* 32, 119-166.

Bertinetto Pier Marco (1986). Tempo, aspetto e azione nel verbo italiano. Il sistema dell'indicativo. Firenze: L'Accademia della Crusca.

Bertinetto Pier Marco & Bianchi Valentina (1996). Temporal adverbs and the notion of perspective point. In: V. Koseska-Toszewa, D. Rytel-Kuc (eds), *Semantyka a konfrontacja językowa, 1*. Warszawa: SOW, 11-21.

Bertinetto Pier Marco & Lenci Alessandro (1986). Habituality, pluractionality, and imperfectivity. In: R.I. Binnick (ed.), *The Oxford handbook of tense and aspect*. Oxford: Oxford University Press, 852-880 (= Chap. 30).

Bertinetto Pier Marco, Squartini Mario (1995). An attempt at defining the class of gradual completion verbs. In: P.M. Bertinetto, V. Bianchi, J. Higginbotham & M. Squartini (eds), *Temporal Reference, Aspect and Actionality. I: Semantic and Syntactic Perspectives.* Torino: Rosenberg & Sellier, 11-26.

Boas Franz, Boas Yampolsky Helene, Harris Zellig S. (1947). Kwakiutl Grammar with a Glossary of the Suffixes. *Transactions of the American Philosophical Society* 37/3, 203-377.

Bogusławski Andrzej (1981). On describing accomplished facts with imperfective verbs. In: P. Jacobsen & H.L. Krag (eds), *The Slavic verb. An anthology presented to Hans Christian Sørensen*. Copenhagen: Rosenkilde and Bagger, 34-40.

Borel Marine (2019). *Les formes verbales surcomposées en français*. Fribourg (CH): Université de Fribourg, et Nancy: Université de Lorraine. Thèse de doctorat.

Borel Marine (à par.). Les temps surcomposés. *Encyclopédie Grammaticale du Français*. En ligne : http://encyclogram.fr/

Borillo Andrée (2012). L'expression de déplacement fictif comme manifestation d'un discours narratif subjectif. In : L. de Saussure, A. Borillo, M. Vuillaume M. (éds), *Grammaire, lexique, référence. Regards sur le sens*. Berne : Peter Lang, 45-58.

Bres Jacques (1998). Temps, langage, praxis : de l'imparfait et du passé simple. *L'Information grammaticale* 77, 33-37.

Bres Jacques (2000). Un emploi discursif qui ne manque pas de style : l'imparfait en contexte narratif. In : A. Carlier, V. Lagae & C Benninger (éds), *Passé et parfait*. Amsterdam : Rodopi, 59-77. (*Cahiers Chronos* 6)

Bres Jacques (2003). Temps verbal, aspect et point de vue : de la langue au discours. *Cahiers de praxématique* 41, 55-84.

Bres Jacques (2005). Le passé simple dit ingressif : polysémie du temps verbal ou effet de sens contextuel ? In : O. Soutet (éd.), *La polysémie*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 305-316.

Bres Jacques (2007). Sémantique de l'imparfait : dépasser l'aporie de la poule aspectuelle et de l'œuf anaphorique ? Eléments pour avancer. In : E. Labeau, C. Vetters & P. Caudal (éds), Sémantique et diachronie du système vernal français. Amsterdam : Rodopi, 23-46. (Cahiers Chronos 16)

Bres Jacques (2009). Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif. *Langue française* 163, 21-39.

Bres Jacques (2010). Polysémie ou monosémie du passé composé? Actualisation, interaction, effets de sens produits. In: N. Flaux, D. Stosic & C. Vet (éds), *Interpréter les temps verbaux*. Berne: P. Lang, 161-180.

Bres Jacques (2012). Conditionnel et ultériorité dans le passé : de la subjectivité à l'objectivité. *3*<sup>ème</sup> Congrès Mondial de Linguistique française (CMLF 2012), Lyon, 4-7 juillet 2012. https://doi.org/10.1051/shsconf/20120100037

Bres Jacques (2015). De la défectivité de *aller* et de *venir* dans les périphrases d'ultériorité (*il va pleuvoir*) et d'antériorité (*il vient de pleuvoir*) proches à l'indicatif. *L'Information grammaticale* 144, 27-33.

Bres Jacques (2018). Le conditionnel en français : un état de l'art. *Langue française* 200, 5-17.

Bres Jacques (2021). Le conditionnel. *Encyclopédie Grammaticale du Français*. En ligne: http://encyclogram.fr/

Bres Jacques, Azzopardi Sophie (2012). On aurait oublié les clés du dialogisme sur la porte de l'analyse? De l'effet de sens de conjecture du futur et du conditionnel en français. In : J. Bres, A. Nowakowska, J.-M. Sarale & S. Sarrazin (éds), *Dialogisme : langue, discours*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 137-149.

Bres Jacques, Azzopardi Sophie & Sarrazin Sophie (2012). Le conditionnel en français : énonciation, ultériorité dans le passé et valeurs modales. *Faits de langue* 40, 37-43.

Bres Jacques, Diwersy Sascha & Luxardo Giancarlo (2018). The competition between present conditional and prospective imperfect in French over the centuries. In: D. Ayoun, A. Celle & L. Lansari (eds), *Tense, aspect, modality, and evidentiality: cross-linguistic perspectives*. Amsterdam: John Benjamins, 65-80.

Bres Jacques, Labeau Emmanuelle (2012). De la grammaticalisation des formes itives (*aller*) et ventives (*venir*) : valeur en langue, emploi en discours. In : L. de Saussure & A. Rihs (éds), Études de sémantique et pragmatique françaises. Berne : Peter Lang, 143-165.

Bres Jacques, Labeau Emmanuelle (2013a). Allez donc sortir des sentiers battus! La production de l'effet de sens extraordinaire par aller et venir. Journal of French Language Studies 23/2, 151-177.

Bres Jacques, Labeau Emmanuelle (2013b). *Aller* et *venir*: des verbes de déplacement aux auxiliaires aspectuels-temporels-modaux. *Langue française* 179, 13-28.

Bres Jacques, Labeau Emmanuelle (2014). About the illustrative use of the *aller* + infinitive periphrasis in French. In: E. Labeau & J. Bres (eds), *Evolution in Romance verbal systems*. Berne: Peter Lang, 171-202.

Bres Jacques, Labeau Emmanuelle (2018). Des constructions en *aller* et *venir* grammaticalisées au auxiliaires. *Syntaxe et sémantique* 19, 49-86.

Brunot Ferdinand, Bruneau Charles (1949). *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris: Masson & Cie.

Burger André (1961). Significations et valeur du suffixe verbal français -*e*-. Cahiers Ferdinand de Saussure 18, 5-15.

Buridant Claude (2000). Grammaire nouvelle de l'ancien français. Paris : Sedes.

Caron Philippe, Liu Yu-Chang (1999). Nouvelles données sur la concurrence du passé simple et du passé composé dans la littérature épistolaire. *L'Information grammaticale* 82, 38-50.

Caudal Patrick, Vetters Carl (2003). Un point de vue elliptique sur l'imparfait. In : J. Guéron & L. Tasmowski (éds), *Temps et point de vue*. Publidix, Université Paris X-Nanterre, 103-132.

Caudal Patrick, Vetters Carl (2007). Passé composé et passé simple: sémantique diachronique formelle. In: E. Labeau, C. Vetters & P. Caudal (éds), Sémantique et diachronie du système verbal français. Amsterdam: Rodopi, 121-151. (Cahiers Chronos 16)

Celle Agnès (1997). Étude contrastive du futur français et de ses réalisations en anglais. Gap et Paris : Ophrys.

Celle Agnès (2004). The French future tense and English *will* as markers of epistemic modality. *Languages in contrast* 5/2, 181-218.

Celle Agnès (2007). Analyse unifiée du conditionnel de non prise en charge en français et comparaison avec l'anglais. In : L. de Saussure, J. Moeschler & G. Puskas (éds), Études sémantiques et pragmatiques sur le temps, l'aspect et la modalité. Amsterdam : Rodopi, 43-61. (Cahiers Chronos 19)

Ciszewska Ewa (2004). L'inchoatif et les moyens de son expression en français. *Neophilologica* 16, 7-19.

Ciszewska-Jankowska Ewa (2014). *Le futur antérieur et ses emplois. Analyse contextuelle*. Katowice : Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego.

Ciszewska-Jankowska Ewa (2018). Le futur gnomique. *Bulletin de la Société polonaise de linguistique* 74, 205-215.

Ciszewska-Jankowska Ewa (2019). L'emploi du futur antérieur dans des textes de presse française. *Langue française* 201, 115-130.

Clédat Léon (1905). *Nouvelle grammaire historique du français*. Paris : Garnier Frères, 3<sup>e</sup> édition.

Cohen David (1989). L'Aspect verbal. Paris: Presses Universitaires de France.

Combettes Bernard (2008). Cohérence discursive et faits de langue : le cas du plus-que-parfait. *Verbum* 30/2-3, 181-197.

Comrie Bernard (1976). Aspect. An introduction in the study of verbal aspect and related problems. Cambridge (UK): Cambridge University Press.

Comrie Bernard (1985). Tense. Cambridge (UK): Cambridge University Press.

Confais Jean-Paul (1995). Temps, mode, aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.

Coseriu Eugenio (1980). Aspect verbal ou aspects verbaux? Quelques questions de théorie et de méthode. In: J. David & R. Martin, *La notion d'aspect*. Metz: Centre d'Analyse syntaxique / Paris: Klincksieck, 13-25.

Curat Hervé (1991). Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne. Essai de sémantique grammaticale. Genève : Droz.

Damourette Jacques, Pichon Edouard (1911-1936). Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française. Paris : D'Artrey.

Dauzat Albert (1937). Le fléchissement du passé simple et de l'imparfait du subjonctif. Le Français moderne 5/2, 97-112.

Dahl Östen (1985). Tense and aspect systems. Oxford: Blackwell.

Dahl Östen (ed.) (2000). *Tense and aspect in the languages of Europe*. Berlin/New York: Mouton de Gruyter.

De Glas Michel, Desclés Jean-Pierre (1996). Du temps linguistique comme idéalisation d'un temps phénoménal. *Intellectica* 23/2, 159-192.

Delattre Pierre (1950). Le surcomposé réfléchi en subordonnée temporelle ? *Le français moderne* 18/2, 95-108.

De Mulder Walter (2004). Can there be a non temporal definition of the French Imparfait? A "network" approach. In: F. Brisard (éd.), *Language and revolution / Language and time*. Antwerpen: Universiteit Antwerpen, 195-222.

De Mulder Walter (2010). Histoire des temps verbaux du passé et interprétations en synchronie. In : N. Flaux, D. Stosic & C. Vet (éds), *Interpréter les temps verbaux*. Berne : Peter Lang, 181-208.

Dendale Patrick (2001). In : Les problèmes linguistiques du conditionnel français. In : P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*. Metz : Centre d'études linguistiques des textes et des discours, 7-18. (*Recherches linguistiques* 25)

Dendale Patrick (2018). Évidentialité ou non-prise en charge ? Le cas du conditionnel épistémique français. Une réanalyse. *Langue française* 200, 63-76.

Dendale Patrick & Tasmowski Liliane (éds) (2001). *Le conditionnel en français*. Metz : Centre d'études linguistiques des textes et des discours. (*Recherches linguistiques* 25)

Desahaies D. & Laforge E. (1981). Le futur simple et le futur proche dans le français parlé dans la ville de Québec. *Langues et Linguistique* 7, 21-37.

Desclés Jean-Pierre (1991). Archétypes cognitifs et types de procès. In : C. Fuchs (éd.), *Les typologies de procès*. Paris : Klincksieck, 171-195. (Actes de colloques 28)

Desclés Jean-Pierre (1997). Logique combinatoire, topologie et analyse aspectotemporelle. Études cognitives / Studia Kognitywne 2, 37-69.

Desclés Jean-Pierre (2003). Imparfait narratif et imparfait de nouvel état en français. In : W. Banyś, L. Będnarczuk & K. Polanski (éds), *Études linguistiques romano-slaves offertes à Stanisław Karolak*. Kraków : Oficyna Wydawnicza Edukacja, 131-155.

Desclés Jean-Pierre (2017). Invariants des temps grammaticaux et référentiels temporels. *Verbum* 39/1, 155-189.

Desclés Jean-Pierre, Guentchéva Zlatka (2000). Énonciateur, locuteur, médiateur dans l'activité dialogique. In : A. Monod-Becquelin, P. Erickson, *Les rituels du dialogue*. Paris : L'Harmattan, 79-112.

Desclés Jean-Pierre, Guentchéva Zlatka (2003). Comment déterminer les significations du passé composé par une exploration contextuelle. *Langue française* 138, 48-60.

Desclés Jean-Pierre, Guentchéva Zlatka (2013). L'abduction dans l'analyse sémantique. In : C. Norén, K. Jonasson, H. Nølke & M. Svenson (éds), *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans.* Berne : P. Lang, 81-102.

Desclés Jean-Pierre, Jackiewicz Agata (2006). Abduction et prise en charge énonciative de la causalité. *Linx* 54, 35-47.

Despierres Claire, Krazem Mustapha (2005). *Du présent de l'indicatif*. Dijon : Université de Bourgogne & Centre Gaston Bachelard.

Dessaux-Berthonneau Anne Marie (1985). Niveaux et opérations dans la description des compléments temporels. *Langue française* 66, 20-40.

De Vogüé Sarah (1999). L'imparfait aoristique, ni mutant ni commutant. Cahiers de praxématique 32, 43-69.

Dik Simon (1989). The theory of functional grammar (Part 1: The structure of the clause). Dordrecht: Foris.

Do-Hurinville Danh Thành (2015). Etude des temps verbaux dans la presse française contemporaine. Hanoi : Editions Université Nationale de Hanoi. [Ouvrage portant principalement sur le Passé simple et le Passé composé]

Do-Hurinville Danh Thành (2019). Regard sur le couple futur antérieur / passé composé dans la presse française contemporaine. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 114/1, 181-205.

Dowty David R. (1979). Word meaning and Montague grammar. The semantics of verbs and times in generative semantics and in Montague's PTQ. Dordrecht: Reidel.

Ducrot Oswald (1979). L'imparfait en français. Linguistische Berichte 60, 1-23.

Ducrot Oswald (1980). Essai d'application : mais – les allusions à l'énonciation – délocutifs, performatifs, discours indirect. In : H. Parret et al., Le langage en contexte. Études philosophiques et linguistiques de pragmatique. Amsterdam : J. Benjamins, 487-576.

Engel Dulcie M. (1989). Les temps passés de être. Revue romane 24/1, 3-12.

Firth John Rupert (1957). A synopsis of linguistic theory 1930-1955. In: J.R. Firth (ed.), *Studies in Linguistic Analysis*. Oxford: Blackwell, 1-32.

Fleischman Suzanne (1982). *The future in thought and language : Diachronic evidence from Romance*. Cambridge : Cambridge University Press.

Fleury Serge, Branca-Rossof Sonia (2010). Une expérience de collaboration entre linguiste et spécialiste de TAL : L'exploitation du corpus CFPP 2000 en vue d'un travail sur l'alternance Futur simple / Futur périphrastique. *Cahiers AFLS* 16(1), 63-98.

Forsyth John (1970). A Grammar of aspect. Usage and meaning in the Russian verb. Cambridge (UK): Cambridge University Press.

Foulet Lucien (1920). La disparition du prétérit. Romania 46, 271-313.

Foulet Lucien (1925). Le développement des formes surcomposées. *Romania* 51, 203-252.

Franckel Jean-Jacques (1984). Futur « simple » et futur « proche ». Le français dans le monde 182, 65-70.

Franckel Jean-Jacques (1989). Étude de quelques marqueurs aspectuels du français. Genève : Droz.

Frege Gottlob (1892). Über Sinn und Bedeutung. Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik 100, 25-50. Trad. franç.: Sens et dénotation. In: G. Frege, Écrits logiques et philosophiques. Paris: Éd. du Seuil, 1971, 102-126.

Galet Yvette (1974). Illustration de la théorie des niveaux d'énonciation. *Langue française* 21, 26-42.

Garey Howard B. (1957). Verbal aspect in French. Language 33, n° 2, 91-110.

Genette Gérard (1972). Figures III. Paris : Éd. du Seuil.

Girard Gabriel (dit Abbé Girard) (1747). Les vrais principes de la langue françoise. Tome second. Paris : Chez Le Breton.

Górnikiewicz Joanna (2012). Le chien est sorti. *Pies wyszedł / wychodził / był...* Mais finalement où est-il? Quelques remarques sur l'expression de la résultativité en français et en polonais. *Romanica Cracoviensia* 12/1, 90-103.

Gosselin Laurent (1996). Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect. Louvain-la-Neuve : Duculot.

Gosselin Laurent (1999a). Le sinistre Fantômas et l'imparfait narratif. Cahiers de praxématique 32, 19-42.

Gosselin Laurent (1999b). La valeur de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques. In : S. Vogeleer, A. Borillo, M. Vuillaume & C. Vetters (éds), *La modalité sous tous ses aspects*. Amsterdam : Rodopi. (*Cahiers chronos* 4)

Gosselin Laurent (2001). Relations temporelles et modales dans le « conditionnel journalistique ». In: P. Dendale & L. Tasmowski, éds (2001), *Le conditionnel en français*. Metz: Centre d'études linguistiques des textes et des discours, 45-66. (*Recherches linguistiques* 25)

Gosselin Laurent (2005). Temporalité et modalité. Bruxelles : De Boeck & Larcier.

Gosselin Laurent (2011). L'aspect de phase en français : le rôle des périphrases verbales. *Journal of French language studies* 21/2, 149-171.

Gosselin Laurent (2013). L'itération dans le modèle SdT. In : L. Gosselin, Y. Mathet, P. Enjalbert & G. Becher, Aspects de l'itération. L'expression de la répétition en français : analyse linguistique et formalisation. Berne : Peter Lang, 25-151.

Gosselin Laurent (2017). Les temps verbaux du français : du système au modèle. *Verbum* 39/1, 31-69.

Gosselin Laurent (2018). Le conditionnel temporel subjectif et la possibilité prospective. Langue française 200, 19-33.

Gosselin Laurent (2019). Le futur antérieur d'un point de vue systémique. Langue française 201, 31-46.

Gosselin Laurent (2020a). L'aspect verbal. *Encyclopédie Grammaticale du Français*. En ligne : http://encyclogram.fr/

Gosselin Laurent (2020b). Les périphrases aspectuelles. In : Encyclopédie Grammaticale du Français. En ligne : encyclogram.fr

Gosselin Laurent (2021). Aspect et formes verbales en français. Paris : Garnier.

Gosselin Laurent, François Jacques (1991). Les typologies de procès : des verbes aux prédications. In : C. Fuchs (éd.), *Les typologies de procès*. Paris : Klincksieck, 21-86.

Gougenheim Georges (1929). Étude sur les périphrases verbales de la langue française. Paris : Les Belles Lettres.

Grande Grammatica Italiana di Consultazione (a cura di : L. Renzi, G. Salvi & A. Cardinaletti). Vol. 2 : I sintagmi verbale, aggettivale, avverbiale. La subordinazione. Bologna : Il Mulino, 1988-1995.

Grevisse Maurice (1986). *Le bon usage*. 12<sup>e</sup> édition refondue par A. Goose. Paris-Gembloux : Duculot.

Grønn Atle (2003). *The semantics and pragmatics of the Russian factual imperfective*. Oslo: University of Oslo. Thèse de doctorat.

Guentchéva Zlatka (1994). Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français. *Langue française* 102, 8-23.

Guentchéva Zlatka (1996). L'Énonciation médiatisée. Louvain : Peeters.

Guentchéva Zlatka (2014). Peut-on identifier, et comment, les marqueurs dits 'médiatifs'? In : J.-C. Anscombre, E. Oppermann-Marsaux & A.R. Somolinos (éds), *Médiativité, polyphonie et modalité en français. Études synchroniques et diachroniques*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 35-50.

Guenthner Franz, Hoepelman Jaap & Rohrer Christian (1978). A note on the passé simple. In: C. Rohrer (ed.), *Papers on tense, aspect and verb classification*. Tübingen: Narr, 11-36.

Guillaume Gustave (1929). *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps.* Paris : Honoré Champion.

Guillaume Gustave (1991). Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1943-1944, A, vol. 10. Québec & Lille: Presses de l'Université de Laval & Presses universitaires de Lille.

Haillet Pierre (1995). Le conditionnel dans le discours journalistique. Essai de linguistique descriptive. Neuville (Québec) : Bref.

Haillet Pierre Patrick (1998). Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours rapporté dans la presse écrite. *Pratiques* 100, 63-79.

Haillet Pierre Patrick (2001). A propos de l'interrogative totale directe au conditionnel. In: P. Dendale & L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*. Metz: Centre d'études linguistiques des textes et des discours, 295-330. (*Recherches linguistiques* 25)

Haillet Pierre Patrick (2002). Le conditionnel en français : une approche polyphonique. Paris/Gap : Ophrys.

Hellberg Gustrid (1971). Le système hypothétique dans le français écrit et parlé, 1947-1957. Université de Stockholm. Thèse de doctorat.

Herzog Christian (1981). *Le passé simple dans les journaux du XX<sup>e</sup> siècle*. Berne : Francke.

Houweling Frans (1986). Deictic and anaphoric tense morphemes. In: V. Lo Cascio & C. Vet (éds), *Temporal structure in sentence and discourse*. Dordrecht: Foris, 161-191.

Imbs Paul (1960). L'emploi des temps verbaux en français moderne. Paris : Klincksieck.

Jakobson Roman (1932/1984). Zur Struktur des russischen Verbums. In: *Charisteria Guilelmo Mathesio Quinquagenario*. Prague: Cercle Linguistique de Prague, 74-84. Réédité et traduit: Structure of the russian verb. In: L.R. Waugh & M. Halle (eds), *Roman Jakobson: Russian and Slavic grammar. Studies 1931-1981*. Berlin: W. de Gruyter/Mouton, 1984, 1-14.

Jakobson Roman (1957). Shifters, verbal categories, and the Russian verb. Harvard University. Trad. franç.: Les embrayeurs, les catégories verbales et le verbe russe. In: R. Jakobson, Essais de linguistique générale, 1. Paris: Minuit, 1963, 176-196.

Jakobson Roman (1984). Relationship between Russian stem suffixes and verbal aspect. In: L.R. Waugh & M. Halle (eds), *Roman Jakobson: Russian and Slavic grammar*. *Studies* 1931-1981. Berlin: W. de Gruyter/Mouton, 27-31.

Jeanjean Colette (1988). Le futur simple et le futur périphrastique en français parlé : Étude distributionnelle. In : C. Blanche-Benveniste, A. Chervel & M. Gross (éds), *Grammaire et histoire de la grammaire : Hommage à la mémoire de Jean Stéfanini*. Aixen-Provence : Universitaires de Provence, 235-257.

Johanson Lars (2000). Viewpoint operators in European languages. In: Ö. Dahl (ed.), *Tense and aspect in the languages of Europe*. Berlin, New York: Mouton De Gruyter, 27-187.

Jolivet Rémi (1984). L'acceptabilité des formes verbales surcomposées. *Le français moderne* 52/3-4, 159-182.

Kamp H., Rohrer C. (1983). Tense in texts. In: R. Bäuerle, C. Schwarze & A. von Stechow (eds), *Meaning, use and interpretation of language*. Berlin: De Gruyter, 250-269.

Karolak Stanisław (2008a). Remarques sur l'équivalence du passé imperfectif polonais et des temps passés en français. *Verbum* 30/2-3, 125-146.

Karolak Stanisław (2008b). L'aspect dans une langue: le français. Études cognitives / Studia kognitywne 8, 11-51.

Kerbrat-Orecchioni C. (2005). Le discours en interaction. Paris : A. Colin.

Keromnes Yvon (1998). Aspect et anaphore. In : A. Borillo, C. Vetters & M. Vuillaume (éds), *Regards sur l'aspect*. Amsterdam : Rodopi, 1-19. (*Cahiers Chronos* 2)

Keromnes Yvon (2000). Formes verbales, narration et traduction : étude d'une nouvelle de F. Kafka et de quatre traductions de cette nouvelle en anglais et en français. Université de Nancy 2. Thèse de doctorat.

Kilani-Schoch Marianne, Dressler Wolfgang U. (2004). Compositionnalité et iconicité dans la flexion du verbe français. Une approche de morphologie naturelle. *Verbum* 26/4, 421-437.

Kiparsky Paul (2002). Event structure and the perfect. In: D.I. Beaver, L.D. Casillas Martinez, B.Z. Clark & S. Kaufmann (eds), *The construction of meaning*. Stanford: CSLI Publications, 113-135.

Kleiber Georges (1987). Du côté de la référence verbale. Les phrases habituelles. Berne : Peter Lang.

Kleiber Georges (1993). Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux. In : C. Vetters (éd.), *Le temps, de la phrase au texte*. Lille : Presses Universitaires de Lille, 117-166.

Kleiber Georges (2003). Entre les deux mon cœur balance ou l'imparfait entre aspect et anaphore. *Langue française* 138, 8-19.

Klein Wolfgang (1994). Time in Language. London, New York: Routledge.

Klum Arne (1961). Verbe et adverbe. Uppsala: Almqvist & Wiksell.

Koschmieder Erwin (1929/1996). Zeitbezug und Sprache. Ein Beitrag zur Aspekt- und Tempusfrage. Leipzig/Berlin: B.G. Teubner. – Trad. française: Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique. Contribution à la question de l'aspect et du temps. Villeneuve-d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, 1996.

Kronning Hans (2001). Nécessité et hypothèse : « devoir » non déontique au conditionnel. In : P. Dendale & L. Tasmowski, éds (2001), *Le conditionnel en français*. Metz : Centre d'études linguistiques des textes et des discours, 251-276. (*Recherches linguistiques* 25)

Kronning Hans (2005). Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique. In : J. Bres, P.P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke & L. Rosier (éds), *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*. Bruxelles : De Boeck, Duculot, 297-323.

Kronning Hans (2012). Le conditionnel épistémique : propriétés et fonctions discursives. Langue française 173, 83-97.

Kronning Hans (à paraître). Conditionnalité et expressivité. L'imparfait de l'indicatif contrefactuel en français, en italien et en espagnol. Aspects sémantiques et variationnels.

In : J. Härmä, J. Lindschow & L. Schøsler (éds), *Actes du XXIX*<sup>e</sup> Congrès de linguistique et de philologie romanes, Copenhague, juillet 2019.

Labeau Emmanuelle (2009). Le PS: cher disparu de la rubrique nécrologique? *Journal of French Language Studies* 19/1, 61-86.

Labeau Emmanuelle (2015). Il était une fois le passé simple... *Journal of French Language Studies* 25/2, 165-187.

Labeau Emmanuelle (2019). Le futur antérieur périphrastique. *Langue française* 201, 79-94.

Laca Brenda (2005). Périphrases aspectuelles et temps grammatical dans les langues romanes. In : In : H. Bat-Zeev Shyldkrot, N. Le Querler (éds), *Les périphrases verbales*. Amsterdam : J. Benjamins, 47-66.

Lamiroy Béatrice (1999). Auxiliaires, langues romanes et grammaticalisation. *Langages* 135, 33-45.

Larreya Paul (2005). Sur les emplois de la périphrase *aller* + infinitif. In : H. Bat-Zeev Shyldkrot, N. Le Querler (éds), *Les périphrases verbales*. Amsterdam : J. Benjamins, 337-360.

Laskowski Roman (1998). Kategorie werbalne. In: R. Grzegorczykowa, R. Laskowski & H. Wróbel (eds), *Gramatyka współczesnego języka polskiego. Morfologia.* Warszawa: Wydawnictwo Naukowe PWN, 152-178.

Lazard Gilbert (1999). Mirativity, evidentiality, mediativity, or other? *Linguistic Typology* 3, 91-109.

Leech Geoffrey (1971). Meaning and the English verb. London: Longman.

Leeman Danielle (2003). Le passé simple et son co-texte : examen de quelques distributions. *Langue française* 138, 20-34.

Leeman Danielle (2005). Un nouvel auxiliaire : *aller jusqu'à*. In : H. Bat-Zeev Shyldkrot & N. Le Querler (éds), *Les périphrases verbales*. Amsterdam : J. Benjamins, 361-377.

Legallois Dominique (2012). La colligation : autre nom de la collocation grammaticale ou autre logique de la relation mutuelle entre syntaxe et sémantique ? *Corpus* 11, 31-54.

Le Goffic Pierre (1986). Que l'imparfait n'est pas un temps du passé. In : P. Le Goffic (éd.), *Points de vue sur l'imparfait*. Caen : Centre d'études linguistiques de l'Université de Caen, 55-69.

Le Goffic Pierre (1995). La double incomplétude de l'imparfait. *Modèles linguistiques* XVI/1, 133-148.

Le Goffic Pierre (2001). Le présent « pro futuro ». In : P. Le Goffic (éd.), *Le présent en français*. Amsterdam : Rodopi, 77-98. (*Cahiers Chronos* 7)

Lehmann Christian (2015). *Thoughts on grammaticalization*. 3<sup>e</sup> édition. Berlin: Language Science Press.

Lhafi Sandra Christine (2012). Zum Plusquamperfekt im Französischen und Spanischen. Kontrastive Untersuchung aus textlinguistischer Perspektive. Frankfurt am Main: Peter Lang.

Lindschouw Jan, Schøsler Lene (2016). Un parfait devient aoriste : l'exemple du passé composé français. In : P.-D. Giancarli & M. Fryd (éds), *Aoristes et parfaits*. Leiden/Boston : Brill/Rodopi, 161-174. (*Cahiers Chronos* 28)

Luscher Jean-Marc, Sthioul Bertrand (1996). Emplois et interprétations du passé composé. *Cahiers de linguistique française* 18, 187-217.

McCawley James D. (1971). Tense and time reference in English. In: C.J. Fillmore & D.T. Langendoen (eds), *Studies in Linguistic Semantics*. New York: Holt, Rinehart and Winston, 96-113.

McCawley James D. (1981). Notes on the English present perfect. *Australian Journal of Linguistics* 1, 81-90.

Maingueneau Dominique (1994). L'énonciation en linguistique française. Paris : Hachette.

Mann William C., Thompson Sandra A. (1988). Rhetorical Structure Theory: Toward a functional theory of text organization. *Text* 8/3, 243-281.

Marchello-Nizia Christiane (1999). *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Gap/Paris : Ophrys.

Martin Robert (1971). Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français. Paris : Klincksieck.

Martin Robert (1983). Pour une logique du sens. Paris : Presses Universitaires de France.

Martin Robert (1985). Langage et temps de dicto. Langue française 67, 23-37.

Martin Robert (1988). Temporalité et « classes de verbes ». *L'Information grammaticale* 38, 3-8.

Martinet André (1979). Grammaire fonctionnelle du français. Paris : Crédif/Didier.

Maupas Charles (1625). *Grammaire et syntaxe françoise*. Seconde édition. Paris : Chez Adrian Bacot, imprimeur.

Mellet Sylvie (2000). Le présent. Travaux de linguistique 40, 97-111.

Mellet Sylvie (2006). La valeur aspectuelle du présent. In : J.-F. Marillier, M. Dalmas & I. Behr (eds), *Text und Sinn. Studien zur Textsyntax und Deixis im Deutschen und Französischen : Festschrift für Marcel Vuillaume zum 60 Geburtstag.* Stauffenburg Verlag, 167-180.

Merle Jean-Marie (2001). Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais. Paris/Gap: Ophrys.

Mittwoch Anita (2008). The English resultative perfect and its relationship to the experiential perfect and the simple past tense. *Linguistics and Philosophy* 31, 323-351.

Moens Marc, Steedman Mark (1988). Temporal ontology and temporal reference. *Computational Linguistics* 14/2, 15-28.

Molendijk Arie (1992). *Le passé simple et l'imparfait : une approche reichenbachienne*. Amsterdam : Rodopi.

Molendijk Arie (1996). Anaphore et imparfait : la référence globale à des situations présupposées ou impliquées. In : W. De Mulder, L. Tasmowski-De-Ryck & C. Vetters, *Anaphores temporelles et (in-)cohérence*. Amsterdam : Rodopi (Brill), 109-123. (*Cahiers Chronos* 1)

Morency Patrick, de Saussure Louis (2006). Remarques sur l'usage interprétatif putatif du futur. *TRANEL* (*Travaux neuchâtelois de linguistique*) 45, 43-70.

Muller Claude (1966). Pour une étude diachronique de l'imparfait narratif. In : *Mélanges de grammaire française offerts à M. Maurice Grevisse*. Gembloux : Duculot, 253-269.

Niekerk P.K. (1972). L'expression du futur en français et en néerlandais : étude synchronique sur les syntagmes verbaux susceptibles d'exprimer la futurité. Groningen : Kleine.

Nilsson-Ehle Hans (1943). Le conditionnel « futur du passé » et la périphrase *devait* + infinitif. *Studia neophilologica* 16/1, 50-88.

Nølke Henning, Olsen Michel (2003). Le passé simple subjectivisé. *Langue française* 138, 75-85.

Novakova Iva (2001). Sémantique du futur : étude comparée français—bulgare. Paris : L'Harmattan.

Nowakowska Małgorzata (2008). L'emploi dit « paradoxal » du l'imperfectif passé polonais et ses correspondants en français. *Verbum* 30/2-3, 147-180.

Padučeva Elena V (1992). Toward the problem of translating grammatical meanings: the factual meaning of the imperfective aspect in Russian. *Meta: Journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal* 37/1, 113-126.

Palmer Frank Robert (1999a). Mood and modality: Basic Principles. In: K. Brown, J. Miller & R.E. Asher (eds), *Concise encyclopedia of grammatical categories*. Amsterdam: Elsevier, 229-235.

Palmer Frank Robert (1999b). Mood and modality: Further developments. In: K. Brown, J. Miller & R.E. Asher (eds), *Concise encyclopedia of grammatical categories*. Amsterdam: Elsevier, 235-239.

Partee Barbara H. (1973). Some structural analogies between tenses and pronouns in English. *Journal of Philosophy* 70, 601-609.

Partee Barbara H. (1984). Nominal and temporal anaphora. *Linguistics and Philosophy* 7, 243-286.

Patard Adeline (2007). L'un et le multiple. L'imparfait de l'indicatif en français : valeur en langue et usages en discours. Montpellier : Université Paul-Valéry – Montpellier III. Thèse de doctorat.

Patard Adeline (2010). L'emploi préludique de l'imparfait entre temporalité et modalité : éléments d'analyse à partir d'une étude de cas. *Journal of French language studies* 20/2, 189-211.

Patard Adeline (2017). Du conditionnel comme constructions ou la polysémie du conditionnel. *Langue française* 194, 105-124.

Patard Adeline (2018). L'imparfait de l'indicatif en français. In : *Encyclopédie Grammaticale du Français*. En ligne : http://encyclogram.fr

Patard Adeline (2019). Diachronie du futur antérieur : une étude de corpus. *Langue française* 201, 13-30.

Patard Adeline, De Mulder Walter (2012). L'évolution des usages du conditionnel en français. *Faits de langue* 40/1, 29-36.

Peeters Bert (2008). L'imparfait dit « narratif » dans les faits divers de la presse écrite : défocalisation et refocalisation. In : P. Marillaud & R. Gauthier (éds), *Langage, temps, temporalité*. 28<sup>e</sup> colloque d'Albi Langages et signification. Toulouse : Université Toulouse-Le Mirail, 55-65. https://issuu.com/walterap/docs/temps

Perrot Jean (1981). Du latin au français : temps et aspect. La langue et la saisie du temps. In : Actants, voix et aspects verbaux. Actes des Journées d'études linguistiques des 22 et 23 mai 1979. Anger : Presses de l'Université d'Angers, 109-120.

Philippe Gilles, Zufferey Joël (2018). Le style indirect libre. Naissance d'une catégorie (1894-1914). Limoges : Lambert Lucas.

Prior Arthur (1967). Past, present and future. Oxford: Oxford University Press.

Provôt-Olivier Agnès (2011). Le conditionnel en français et ses équivalents en allemand : le concept de référentiel temporel et l'analyse aspecto-temporelle et énonciative. Université Paris-Sorbonne. Thèse de doctorat.

Provôt Agnes, Desclés Jean-Pierre (2012). Existe-t-il un « conditionnel médiatif » en français ? Faits de langue 40, 45-52.

Rebotier Aude (2010). Les emplois stéréotypiques des temps narratifs en français. *Textes & contextes* 5. https://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=253

Reichenbach Hans (1947). The tenses of verbs. In: H. Reichenbach, *Elements of symbolic logic*, § 51. London: The Macmillan Company.

Revaz Françoise (1996). Passé simple et passé composé : entre langue et discours. Études de linguistique appliquée 102, 175-190.

Revaz Françoise (1997). *Les textes d'action*. Metz : Centre d'études linguistiques des textes et des discours / Paris : Klincksieck. (*Recherches textuelles* 1)

Revaz Françoise (2002). Le présent et le futur « historiques » : des intrus parmi les temps du passé ? *Le français aujourd'hui* 4/139, 87-96.

Revaz Françoise (2009). Valeurs et emplois du futur simple et du présent prospectif en français. *Faits de langue* 33, 149-161.

Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul René (2009). *Grammaire méthodique du français*, 4<sup>e</sup> éd. Paris : Presses Universitaires de France.

Sarrazin Sophie, Azzopardi Sophie (2012). L'alternance du conditionnel et de la périphrase itive à l'imparfait dans des corpus oraux espagnols et français. *Studia Universitatis Babeş-Bolyai – Philologia* 57/3, 57-68.

De Saussure Ferdinand (1972 [1916]). Cours de linguistique générale. Édition critique préparée par Tullio de Mauro. Paris : Payot.

De Saussure Louis (2003). Temps et pertinence. Éléments de pragmatique cognitive du temps. Bruxelles : De Boeck & Larcier.

De Saussure Louis (2010). Pragmatique procédurale des temps verbaux : la question des usages interprétatifs. In : N. Flaux, D. Stosic & C. Vet (éds), *Interpréter les temps verbaux*. Berne : P. Lang, 129-159.

De Saussure Louis (2012). Modalité épistémique, évidentialité et dépendance contextuelle. *Langue française* 173, 131-143.

De Saussure Louis (2017). L'exploitation cognitive du système temporel : interprétations perspectivales de l'imparfait, du passé composé et du futur. *Verbum* 39/1, 113-132.

De Saussure Louis, Morency Patrick (2012). A cognitive-pragmatic view of the French epistemic future. *Journal of French Language Studies* 22/2, 207-223.

De Saussure Louis, Sthioul Bertrand (1999). L'imparfait narratif : point de vue (et images du monde). *Cahiers de praxématique* 32, 167-188.

Schaden Gerhard (2009). *Composés et surcomposés : le « parfait » en français, allemand, anglais et espagnol.* Paris : L'Harmattan.

Schena Leandro (1995). Un emploi modal de l'imparfait : sa valeur 'ludique ou préludique'. In : A.M. Raugei & M. Margarito (éds), *Studi di linguistica. Storia della lingua filologia francesi*. Alessandria: Edizioni dell'Orso, 117-130.

Schøsler Lene (2004). "Tu eps l'as deit" / "tut s'en vat declinant". Grammaticalisation et dégrammaticalisation dans le système verbal du français illustrées par deux évolutions, celle du passé composé et celle du progressif. *Aemilianense* 1, 517-568.

Schøsler Lene 2012). Sur l'emploi du passé composé et du passé simple. In : C. Guillot, B. Combettes, A. Lavrentiev, E. Oppermann-Marsaux & S. Prévost (éds), *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*. Berne : P. Lang, 321-339.

Schrott Angela (1997). Futurität im Französischen des Gegenwart. Semantik und Pragmatik des Tempora des Zukunft. Tübingen: G. Narr.

Schrott Angela (2000). L'allure extraordinaire en français contemporain. La modalisation du futur périphrastique et du futur périphrastique du passé. In : A. Englebert *et al.* (eds), *Actes du XXII*<sup>e</sup> *Congrès International de Linguistique et Philologie romanes* (Bruxelles, 23-29 juillet 1998), vol. VII : *Sens et fonctions*. Tübingen : Niemeyer, 677-681.

Schrott Angela (2001). Le futur périphrastique et l'allure extraordinaire. In : P. Dendale, J. van der Auwera (éds), *Les verbes modaux*. Amsterdam : Rodopi, 159-170. (*Cahiers Chronos* 8)

Searle John R. (1982). Sens et expression. Études de théorie des actes de langage. Paris : Minuit.

Serbat Guy (1980). La place du présent de l'indicatif dans le système des temps. L'Information grammaticale 7, 36-39.

Serbat Guy (1988). Le prétendu « présent » de l'indicatif : une forme non déictique du verbe. *L'Information grammaticale* 38, 32-35.

Silletti Alida Maria (2015). 'Allait + infinitif' et sa traduction en italien : imminence et/ou futur dans le passé ? Cahiers de praxématique 65. [écrit par erreur 'Silleti' sur la page de titre]

Silletti Alida Maria (2018). 'Aller + infinitif' et 'andare a + infinitif' : effets de sens 'illustratif' et 'risoluvito'. L'Analisi linguistica e letteraria 26/1, 33-52.

Sperber Dan, Wilson Deirdre (1986). *Relevance : Communication and cognition*. 2<sup>e</sup> éd. London : Blackwell. Trad. franç. : *La pertinence. Communication et cognition*. Paris Minuit, 1989.

Squartini Mario, Bertinetto Pier Marco (2000). The simple and compound past in Romance languages. In: Ö. Dahl (ed.), *Tense and aspect in the languages of Europe*. Berlin, New York: Mouton De Gruyter, 403-439.

Sten Holger (1952). *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*. København (Copenhague) : i kommission hos Ejnar Munksgaard. Dan. Hist. Filol. Medd. 33, n° 3.

Sthioul Bertrand (1998). Temps verbaux et point de vue. In : J. Moeschler et al., Le temps des événements. Paris : Kimé, 197-220.

Sthioul Bertrand (2000). Passé simple, imparfait et sujet de conscience. In : A. Carlier, V. Lagae & C. Benninger (éds), *Passé et parfait*. Amsterdam : Rodopi, 79-93. (*Cahiers Chronos* 6)

Sundell Lars-Göran (1991). *Le temps futur en français moderne*. Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis ; Stockholm : Almqvist & Wiksell.

de Swart Henriëtte (1995). Contraintes aspectuelles et réinterpretation contextuelle. *Sémiotiques* 9, 89-115.

de Swart Henriëtte (1998). Aspect shift and coercion. *Natural language and linguistic theory* 16/2, 347-385.

Świątkowska Marcela (1987). L'imparfait en français moderne, contribution à l'étude du temps et de l'aspect. Cracovie : Uniwersytet Jagiellonski. Thèse de doctorat.

Świątkowska Marcela (1988). Temps verbal: catégorie déictique ou relationnelle? L'Information grammaticale 38, 36-39.

Tahara Izumi (2000). Le passé simple et la subjectivité. *Cahiers de linguistique française* 22, 189-218.

Tasmowski-De Ryck Liliane (1985). L'imparfait avec et sans rupture. *Langue française* 67, 59-77.

Thibault André, Knecht Pierre (2000). Le petit dictionnaire suisse romand. Carouge-Genève: Zoé.

Tobler Adolf (1884). Vermischte Beiträge zur Grammatik des Französischen. Zeitschrift für romanische Philologie 8 (4), 481-498.

Tobler Adolf (1905). Futur antérieur au lieu du parfait périphrastique. In : A. Tobler, *Mélanges de grammaire française*. Paris : A. Picard et fils, 317-325. Trad. de Tobler (1884).

Touratier Christian (1996). Le système verbal français. Paris : A. Colin.

Touratier Christian (2002). *Morphologie et morphématique*. *Analyse en morphèmes*. Aixen-Provence : Presses universitaires de Provence.

Tournadre Nicolas (2004). Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM. *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* XCIX/1, 7-68.

Troubetskoï Nicolaï S. (1949). Principes de phonologie. Paris : Klincksieck.

Van de Velde Danièle (2006). *Grammaire des événe*ments. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

Vendler Zeno (1957). Verbs and time. *The Philosophocal Review* LXVI, 143-160. Réédité dans: Z. Vendler, *Linguistics in Philosophy*. Ithaca, New York: Cornell University Press, 1967, 97-121.

Vet Co (1980). Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain. Genève : Droz.

Vet Co (1992). Le passé composé : contextes d'emploi et interprétation. Cahiers de praxématique 19, 37-59.

Vet Co (1993). Conditions d'emploi et interprétation des temps futurs du français. *Verbum* 4, 71-84.

Vet Co (1996). Anaphore et deixis dans le domaine temporel. In : W. De Mulder, L. Tasmowski-De Ryck & C. Vetters (éds), *Anaphores temporelles et (in-)cohérence*. Amsterdam : Rodopi, 147-163. (*Cahiers Chronos* 1)

Vet Co (1999). Les temps verbaux comme expressions anaphoriques : chronique de la recherche. *Travaux de linguistique* 39, 113-130.

Vet Co (2001). Deux cas de polysémie : le passé composé et le futur périphrastique. In : H. Kronning *et al.* (éds), *Langage et référence. Mélanges offerts à Kerstin Jonasson à l'occasion de ses soixante ans.* Uppsala : Acta Universitatis Upsaliensis, 679-686. (Studia Romanica Upsaliensia 63)

Vet Co (2010). L'interprétation des formes composées. In : N. Flaux, D. Stosic & C. Vet (éds), *Interpréter les temps verbaux*. Berne : Peter Lang, 11-31.

Vetters Carl (1992). L'opposition passé simple-imparfait : une question d'aspect ou de structuration textuelle. Anvers : Universiteit Antwerpen. Thèse de doctorat.

Vetters Carl (1993a). Passé simple et imparfait : un couple mal assorti. *Langue française* 100, 14-30.

Vetters Carl (1993b). Temps et deixis. In : C. Vetters (éd.), *Le temps, de la phrase au texte*. Lille : Presses Universitaires de Lille, 85-115.

Vetters Carl (1996). Temps, aspect et narration. Amsterdam: Rodopi.

Vetters Carl (1998). Les "temps" du verbe. Réflexions sur leur temporalité et comparaison avec la référence (pro)nominale. In : Sv. Vogeleer, A. Borillo, C. Vet & M. Vuillaume (éds), *Temps et discours*. Louvain-La-Neuve : Peeters, 11-43. (BCILL 99)

Vetters Carl (2001). Le conditionnel : ultérieur du non-actuel. In : P. Dendale, L. Tasmowski (éds), *Le conditionnel en français*. Metz : Centre d'études linguistiques des textes et des discours / Paris : Klincksieck, 169-207. (*Recherches linguistiques* 25)

Vetters Carl (2003). L'aspect global : un effet secondaire d'un contenu procédural ? In : S. Mellet & M. Vuillaume (éds), *Modes de repérages temporels*. Amsterdam : Rodopi, 113-131. (*Cahiers Chronos* 11)

Vetters Carl (2011). À quoi servent les temps verbaux ? In : D. Amiot, W. De Mulder, E. Moline & D. Stosic (éds), *Ars Grammatica. Hommages à Nelly Flaux*. Berne : P. Lang, 337-354.

Vetters Carl (2016). Un parfait devient aoriste : l'exemple du passé composé français. In : P.-D. Giancarli, M. Fryd (éds), *Aoristes et parfaits*. Brill/Rodopi : Leiden/Boston, 161-174. (*Cahiers Chronos* 28)

Vetters Carl (2017). Pour une conception du système des temps verbaux de l'indicatif qui ne s'appuie pas sur la tripartition passé-présent-futur. *Verbum* 39/1, 133-154.

Vetters Carl, Lière Audrey (2009). Quand une périphrase devient temps verbal : le cas d'aller + infinitif. Faits de langues 33, 27-36.

Vetters Carl, De Mulder Walter (2003). Sur la narrativité de l'imparfait. In : A. Vanneste, P. De Wilde, S. Kindt & J. Vlemings (éds), *Mémoire en temps advenir. Hommage à Theo Venckeleer*. Leuven : Peeters, 687-702.

Vogeleer Svetlana, Borillo Andrée, Vetters Carl & Vuillaume Marcel (éds) (1988). *Temps et discours*. Louvain-La-Neuve : Peeters, 1998, 191-201.

Waugh Linda R. (1987). Marking time with the *passé composé*: toward a theory of the perfect. *Linguisticae Investigationes* XI/1, 1-47.

Warnant Léon (1966). « Moi, j'étais le papa... » : L'imparfait préludique et quelques remarques relatives à la recherche grammaticale. In : *Mélanges de grammaire offerts à M. Maurice Grévisse pour le trentième anniversaire du "Bon usage"*. Gembloux : Duculot, 343-366.

van de Weerd Jessica (2018). Vers les origines sémantiques du conditionnel épistémique. Étude d'un genre juridique en français classique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). *Langue française* 200, 77-89.

Weinrich Harald (1973). *Le temps. Le récit et le commentaire*. Paris : Éd. du Seuil. Trad. de : *Tempus : Besprochene und erzählte Welt*. Stuttgart : Kohlhammer Verlag, 1964.

Wilhelm Raymund (2009). Der *conditionnel narratif*. Ein neues Erzähltempus und sein Gebrauch in des französischen Literatursprache. *Romanische Forschungen* 121, 133-161.

Wilmet Marc (1970). Le système de l'indicatif en moyen français. Genève : Droz.

Wilmet Marc (1973). Antériorité et postériorité : réflexions sur le passé antérieur. *Revue de linguistique romane* 37/147-148, 274-291.

Wilmet Marc (1992). Le passé composé. Histoire d'une forme. *Cahiers de praxématique* 19, 13-36.

Wilmet Marc (1997). Grammaire critique du français. Louvain-La-Neuve : Duculot.

Yvon Henri (1926). L'Imparfait de l'indicatif en français. Paris : Les Belles Lettres.

Yvon Henri (1951). Convient-il de distinguer dans le verbe français des temps relatifs et des temps absolus ? *Le français moderne* 19, 265-276.

Zandvoort Reinard W. (1932). On the Perfect of Experience. *English Studies* 14, 11-20, 76-79 (la seconde pagination correspond à un addendum).

Zezula Jaroslav (1969). Le passé simple dans la langue de la presse française d'aujourd'hui. *Beiträge zur romanischen Philologie* VIII/2, 336-345.

## 7.2. Numéros de revues consacrés à l'aspectologie et la sémantique verbale

## Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain

– n° 99, 1998 : *Temps et discours* (Sv. Vogeleer, A. Borillo, C. Vetters & M. Vuillaume, éds)

#### Cahiers Chronos

Depuis 1996. Catalogués parfois comme revue, parfois comme série. Tous les numéros sont consacrés à la sémantique verbale et temporelle. Editeurs : Amsterdam : Rodopi. A partir de 2016 : Leiden/Boston: Brill.

 Liste des numéros parus et tables des matières consultables sur le site internet : https://brill.com/view/serial/CCHR

### Cahiers de linguistique française

– n° 25, 2003 : *Temporalité et causalité* (J. Moeschler, éd.)

### Cahiers de praxématique

− n° 19, 1992 : *Le passé composé* 

– n° 29, 1997 : Le système verbal selon G. Guillaume : lectures critiques

- nº 32, 1999 : L'imparfait dit narratif. Langue, discours (J. Bres, éd.)
- nº 47, 2006 : Aspectualité, temporalité, modalité (J. Bres & A. Patard, éds)
- nº 65, 2015: Les périphrases verbales dans les langues romanes (S. Azzopardi & S. Sarrazin, éds)

## Canadian Journal of Linguistics / Revue canadienne de linguistique

-  $n^{o}$  61/3, 2016 : Future temporal reference in French / La référence temporelle au futur en français

## DRLAV (Documentation et Recherche en Linguistique Allemande – Vincennes)

- nº 16, 1978 : Quelques aspects de l'aspect (D. Clément & B.-N. Grünig, éds)

## Études cognitives – Studia kognitywne

- n° 2, 1997 : Sémantique des catégories de l'aspect et du temps
- n° 3, 1999 : Quantification, temps, aspect
- nº 4, 2001 : Sémantique des catégories de l'aspect et du temps
- nº 5, 2003 : Sémantique des catégories de l'aspect et du temps

## Faits de langue

- n° 33, 2009 : *Le futur* (C. Chauvin, L. Danon-Boileau, C. Delmas, R. Mir-Samii, M.-A. Morel & I. Tamba, éds)
- n° 40, 2012: Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel (J. Bres, S. Azzopardi & S. Sarrazin, éds)

## Le français aujourd'hui

- nº 139, 2002 : Les verbes : de la phrase au discours (J. David & E. Laborde-Milaa, éds)

### L'Information grammaticale

- n° 38, 1988 : Temps verbaux et temporalité

#### Journal of French Language Studies

– n° 25/2, 2015 : Les marqueurs de temps, aspect et modalité en diachronie (W. De Mulder & A. Patard, éds)

#### Langages

- nº 64, 1981 : Le temps grammatical (R. Martin & F. Nef, éds)
- n° 112, 1993 : *Temps, référence et inférence* (J. Moeschler, éd.)
- nº 135, 1999: Les auxiliaires: délimitation, grammaticalisation et analyse (H. Bat-Zeev Shyldkrot, éd.)
- nº 149, 2003 : Participe présent et gérondif (T. Arnavielle, éd.)

## Langue française

- nº 67, 1985: *La pragmatique des temps verbaux* (C. Vet, éd.)
- nº 97, 1993: Temps et discours, étude de psychologie du langage (J.-P. Bronckart, éd.).
- nº 100, 1993: *Temps et aspect dans la langue française* (J. Guéron, éd.)
- − n° 138, 2003: *Temps et co(n)texte* (J. Bres, éd.)
- nº 153, 2007 : Le classement syntactico-sémantique des verbes français (J. François, D.

## Le Pesant & D. Leeman, éds)

- nº 173, 2012 : Modalité et évidentialité en français (C. Barbet & L. de Saussure, éds)
- nº 200, 2018: Du conditionnel (J. Bres, éd.)
- nº 201, 2019: *Le futur antérieur* (L. Abouda & D.T. Do-Hurinville, éds)

## Lexique

- nº 22, 2015 : Aspectualité et modalités lexicales (T. Milliaressi & S. Vogeleer, éds).

#### Linx

 nº 77, 2018: Regards croisés sur le futur en français et dans différentes langues romanes (S. Azzopardi & E. Oppermann-Marsaux, éds)

## **Pratiques**

- no 100, 1998 : Les temps verbaux

## Recherches linguistiques

- nº 5, 1980 : La notion d'aspect (J. David, R. Martin, éds)
- n° 25, 2001 : Le conditionnel en français (P. Dendale & L. Tasmowski, éds)

## Revue de sémantique et de pragmatique

- nº 38, 2015 : Le futur (L. Abouda & S. Azzopardi, éds)

## Syntaxe et sémantique

- n° 16, 2015 : La catégorie TAM (temporalité aspectualité modalité) en français et à travers les langues (T. Ruchot, éd.)
- nº 19, 2018 : La grammaticalisation des périphrases en aller et venir dans les langues romanes (E. Labeau & J. Bres, éds)

## Travaux de linguistique

- nº 19, 1989 : Généricité, spécificité et aspect (M. Wilmet, éd.)
- nº 39, 1999: Temps verbaux et relations discursives (W. De Mulder & C. Vet, éds)
- nº 40, 2000 : Le présent (C. Benninger, A. Carlier & V. Lagae, éds)

#### Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)

- n° 45, 2006 : Temps, description et interprétation (L. de Saussure & P. Morency, éds)
- nº 51, 2009: Temps, discours, argumentation (P. Morency, éd.)

# Verbum

- nº 16/4, 1993: Les aspects dans le discours narratif, I (J. François, éd.)
- nº 17/1, 1994: Les aspects dans le discours narratif, II (J. François, éd.)
- nº 22/3, 2000 : Autour du futur (C. Benninger, V. Lagae & A. Carlier, éds)
- n° 23/4, 2001 : Sémantique des verbes. Nouvelles approches (J.-E. Tyvaert, éd.)
- $n^{\circ}$  29/1-2, 2007 : Verbes et classes sémantiques (A. Grezka & F. Martin-Berthet, éds)
- nº 30/2-3, 2008 : Regards croisés sur l'aspect (D. Apothéloz, M. Nowakowska, éds)
- nº 39/1, 2017 : Quand les temps verbaux font système (D. Apothéloz & C. Vetters, éds)